

Diagnostic Stratégique Territorial 2019

Collectivité Territoriale de Guyane

Février 2020



Le projet SYNERGIE est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme Europe Act. L'Europe s'engage en France avec le Fonds Européen de Développement Régional et le Fonds Social Européen.



Ce document a été établi sur la base des besoins et informations que vous nous avez communiqués, par référence à votre contexte et en fonction de l'environnement juridique et économique actuel. Les conclusions, qui y sont énoncées, sont élaborées à partir de nos méthodes, processus, techniques et savoir-faire. De ce fait, elles sont, ainsi que le support, notre propriété. La décision de mettre en œuvre ou non ces conclusions, ainsi que les modalités de mise en œuvre relèvent de votre seule responsabilité.

Ce rapport est émis en application du contrat convenu entre nous.

Sommaire

1	CONTEXTE ET DEMARCHE DE L'ETUDE	5
1.1	Le contexte de l'étude : les fonds européens en Guyane et la nécessaire adaptation aux nouveautés de la programmation 2021-2027	5
1.1.1	La Guyane, un territoire de défis	5
1.1.2	Les FESI en Guyane	6
1.1.3	Une programmation 2021-2027 marquée par de nouvelles priorités stratégiques	7
1.2	L'approche méthodologique de l'étude	12
2	APPROCHE PAR LES GRANDES DYNAMIQUES TRANSVERSALES DU TERRITOIRE	14
2.1	Les dynamiques socio-démographiques	14
2.1.1	Structure de la population et croissance démographique	14
2.1.2	Dynamiques migratoires	15
2.1.3	Comportements familiaux	16
2.1.4	Qualification de la population	16
2.1.5	Emploi et chômage	17
2.1.6	Revenus, niveaux de vie et inégalités sociales	18
2.1.7	Conditions de vie	19
2.2	Les dynamiques spatiales et environnementales	20
2.2.1	Un territoire caractérisé par un triple enclavement vis-à-vis de la métropole, de ses voisins européens et, en son sein, un enclavement des communes de l'intérieur	20
2.2.2	Logement et infrastructures de base : un effort de rattrapage pour répondre au défi démographique	22
2.2.3	Un territoire qui doit encore concilier préservation d'une biodiversité et d'un environnement fragile et valorisation économique de ce patrimoine unique en Europe	24
2.2.4	Un territoire soumis aux risques climatiques et anthropiques	26
2.3	Les dynamiques économiques de la connaissance et de la recherche	29
2.3.1	La création de richesse en Guyane	29
2.3.2	La structure des activités économiques en Guyane	31
2.3.3	Le tissu d'entreprises guyanais	34
2.3.4	Une offre de recherche et d'enseignement supérieur qui est montée en puissance et s'est davantage ancrée sur le territoire depuis 2014	35
2.3.5	Une structuration en cours des réseaux de l'innovation et une volonté de mieux valoriser économiquement la recherche guyanaise et de favoriser les transferts de technologie	38
3	ANALYSE PAR THEMATIQUE	40
3.1	Fiches détaillées par thématique (FEDER-FSE)	40
3.1.1	Recherche, développement et innovation	40
3.1.2	Développement, compétitivité des entreprises et des filières	51
3.1.3	Energie	58
3.1.4	Environnement, forêts/bois	65
3.1.5	Développement numérique	73
3.1.6	Mobilité et désenclavement	79
3.1.7	Emploi et formation professionnelle	86
3.1.8	Inclusion socio-économique et accès aux soins	94
3.1.9	Aménagement du territoire et infrastructures	100
3.1.10	Instruments financiers	106
3.1.11	Coopération	112
3.1.12	Pêche	120
3.2	FEADER	127

3.3	Approche territoriale.....	128
3.3.1	Définition des territoires	128
3.3.2	Les territoires urbains	128
3.3.3	Les territoires ruraux	130
3.3.4	Les territoires transfrontaliers et la coopération territoriale	132

ORGANISATION DU DOCUMENT

Le présent diagnostic stratégique territorial est constitué de trois parties :

- une première partie présente une approche transversale de la situation et des enjeux du territoire selon les grandes dynamiques territoriales (socio-démographiques, spatiales et environnementales et dynamiques économiques) ;
- une seconde partie rassemble les fiches thématiques pour les secteurs de développement économique envisagés en Guyane, reprenant pour chacune, des éléments de contexte, une matrice des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM) et les besoins qui découlent de cette analyse ;
- Une dernière partie prend la forme d'un document séparé : il s'agit d'une version détaillée du diagnostic socio-démographique..

1 Contexte et démarche de l'étude

1.1 Le contexte de l'étude : les fonds européens en Guyane et la nécessaire adaptation aux nouveautés de la programmation 2021-2027

1.1.1 La Guyane, un territoire de défis

Seule région européenne en Amérique du Sud, la Guyane est aussi la seule Région terrestre et le plus vaste territoire ultramarin d'Europe.

La Guyane dispose d'un relief peu marqué. Elle se caractérise par son climat équatorial, soit une température moyenne élevée et de fortes précipitations. Recouverte à 96 % par une forêt tropicale humide, le territoire est aussi occupé par un réseau hydrographique conséquent puisqu'il représente la 3^{ème} plus grande réserve d'eau douce au monde. On retrouve sur la bande côtière de 5 km à 40 km de long d'autres ressources naturelles exceptionnelles comme les mangroves qui occupent 80 % du littoral, un important récif corallien découvert au large de la Guyane en 2018, des savanes ou encore des marais. La biodiversité en Guyane est exceptionnellement riche et préservée : environ 8000 espèces végétales dont 1500 espèces d'arbres, 700 espèces d'oiseaux, 189 espèces de mammifères, etc. Le taux d'endémisme est important et de nombreuses espèces n'ont pas encore été recensées.

La protection de la biodiversité est donc un enjeu majeur comme le démontre l'existence du Parc Amazonien de Guyane, le parc naturel régional et les 6 réserves naturelles. Particulièrement, la forêt assure une fonction écologique et patrimoniale importante et est associée à de forts enjeux environnementaux notamment pour le stockage du carbone et la régulation des eaux.

La présence de minerais dont l'or en engendre une exploitation légale et illégale. Les enjeux économiques, environnementaux, sociaux et culturels associés à ces activités sont multiples : si elles constituent un atout économique et créateur d'emploi, elles participent également à la déforestation, la pollution des eaux et des sols, la contamination des populations autochtones, l'insécurité, etc.

Les 280 000 habitants des 22 communes de Guyane (INSEE, 2016) sont inégalement répartis sur le territoire. Elle rejoint en cela les caractéristiques des autres territoires ultramarins insulaires. La majorité de la population est localisée dans les principales communes du littoral. La Guyane connaît une croissance démographique importante : la population a doublé ces 20 dernières années et il est prévu qu'elle double à nouveau d'ici 2040. Toutefois, la population est difficile à estimer en raison d'un fort taux d'immigration illégale. La Guyane se caractérise également par l'importante diversité de sa population et sa jeunesse : plus de 139 nationalités sont représentées du fait des différentes vagues d'immigration.

Avec un taux de chômage de 19 % (2018) et de plus de 40 % chez les moins de 35 ans, un PIB par habitant inférieur à 75 % du PIB moyen de l'UE 27, 3 fois plus d'allocataires du RSA et presque un tiers de la population vivant sous le seuil de pauvreté, le contexte économique et social guyanais est difficile. Même si le PIB est en augmentation du fait d'une croissance de certains secteurs d'activités dynamiques comme le secteur spatial et de la construction, cette région subit un déficit commercial important en raison de sa dépendance aux importations (hydrocarbures, agroalimentaires, etc.) et certains secteurs sont en crise comme celui de la pêche. Il existe aussi de fortes inégalités au sein du territoire : les activités, les services et les infrastructures sont principalement concentrées sur le littoral tandis que la croissance démographique a lieu à l'Ouest du territoire.

Aujourd'hui certains secteurs sont identifiés sur le territoire comme ayant un fort effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie locale, et dont le potentiel de développement est induit par la pression

démographique qui assurera un doublement du marché d'ici 2040 (progression de la demande des ménages et des besoins infrastructurels). Cette croissance démographique entraîne aussi des enjeux importants pour le territoire : aménagement du territoire, accès aux équipements et services de base, création d'emplois...

Le secteur de l'agriculture est également doté d'un important potentiel de développement. Même si les sols sont pauvres, le territoire jouit de conditions climatiques qui permettent la diversification de production durables à forte valeur-ajoutée et de tendre vers l'autosuffisance pour certains produits alimentaires. En parallèle, le secteur agro-alimentaire stimule la demande locale et assure un débouché. La demande croissante en produits transformés entraîne une volonté locale de créer des pôles agro-alimentaires, de structurer des filières et de créer des liens entre les acteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'agroalimentaire, du bois et de l'énergie biomasse.

Le secteur du tourisme fait preuve lui aussi d'un potentiel de développement conséquent en raison des atouts culturels et patrimoniaux du territoire. L'objectif des acteurs touristiques est de doubler le nombre de visiteurs ce qui pourrait créer 9000 emplois locaux.

Les énergies renouvelables constituent enfin 64 % des productions d'électricité en Guyane et il est possible de tendre vers une autonomie énergétique renouvelable d'ici une vingtaine d'années notamment en améliorant l'exploitation de la biomasse.

1.1.2 Les FESI en Guyane

Pour la période 2014-2020, la Guyane dispose de 662 millions d'euros de fonds européens (2,5% des montants alloués à la France), répartis en fonds FEDER, FSE, FEADER, PCIA et FEAMP. La Guyane faisant partie des RUP (régions ultrapériphériques), outre les fonds spéciaux alloués au titre du FEDER, elle bénéficie également, dans le domaine de l'agriculture, des programmes POSEI (programmes d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité), financés par le FEAGA.

Les régions dites « ultrapériphériques » (RUP), dont fait partie la Guyane, sont de grandes bénéficiaires des FESI. Il s'agit de territoires de l'Union européenne situés en dehors du continent européen, dont la situation économique et sociale structurelle « est aggravée par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits ».

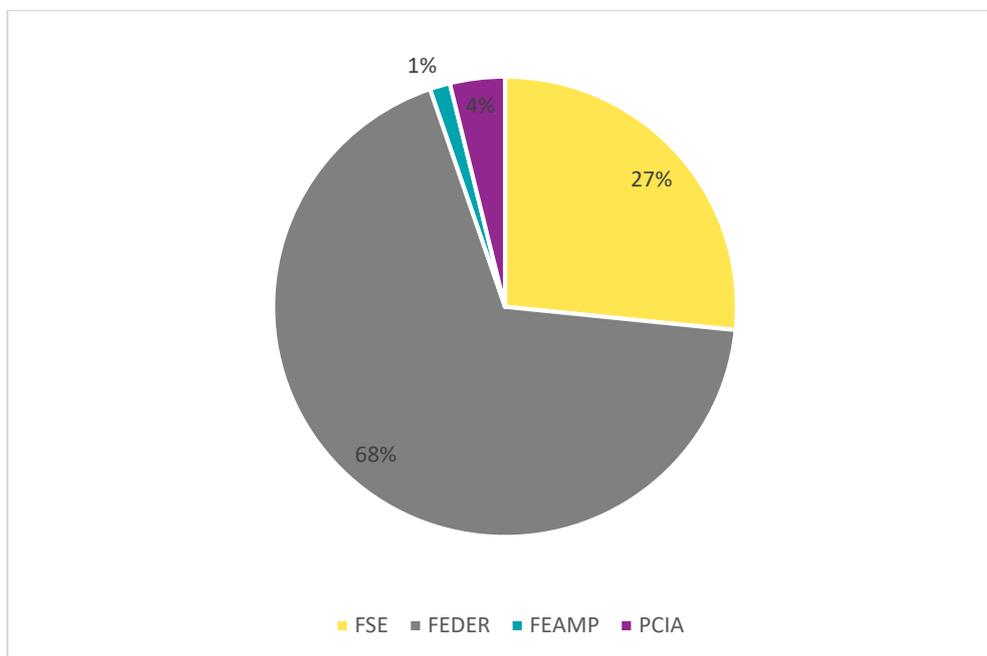
La gestion des FESI en Guyane est opérée par trois acteurs, au travers de différents programmes :

- ▶ La Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer est autorité de gestion du FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) dédié au financement des projets liés à la Pêche et à l'aquaculture qui représente 1% des fonds. Sur ce fonds, la Collectivité est l'Organisme Intermédiaire, en charge du pilotage et de l'animation du PO FEAMP Régional 2014-2020, ainsi que de l'instruction de 13 mesures liées au développement durable de la pêche, de l'aquaculture et la commercialisation et transformation des produits de la mer.
- ▶ L'Etat, via la DIECCTE, est autorité de gestion pour le PO FSE Etat 2014-2020, doté d'une enveloppe de 83,9 millions d'euros en vue de soutenir l'emploi, la formation des salariés, la professionnalisation des acteurs et leur mise en réseau, l'inclusion sociale et la lutte contre le décrochage scolaire en Guyane. En complément, 6,5 millions d'euros viennent compléter cette enveloppe en faveur de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) dans le cadre du programme national.
- ▶ La CTG est autorité de gestion pour :
 - **Le programme opérationnel FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) / FSE (Fonds Social Européen)**, dédié au financement des projets liés à l'innovation, aux TIC, à la compétitivité des entreprises, à l'énergie et l'environnement ainsi qu'au financement des projets liés à l'emploi, la formation et à l'insertion des publics en difficulté - le plus conséquent en termes de maquette financière avec **79% des fonds européens alloués**.
 - **Le Programme de Développement Rural de la Guyane (PDRG)** pour la mise en œuvre des

fonds FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), dédié au financement des projets liés à l'agriculture et au développement rural – **17% des fonds.**

- **Le Programme de Coopération Transfrontalier et Transnational AMAZONIE (PCIA)** pour la mise en œuvre des fonds FEDER CTE – **3% des fonds.**

Figure 1 - Répartition des fonds maquettés par fonds UE pour 2014-2020



Le principe de Collectivité unique a été approuvé à 57,48 % en Guyane le 24 janvier 2010. La CTG a ainsi été créée le 18 décembre 2015, regroupant les compétences des conseils régional et départemental. Elle est dotée d'une assemblée délibérante, élue dans le cadre d'une circonscription électorale unique devisée en sections.

Un nouveau pôle de compétences a été créé au sein de la CTG pour assurer le pilotage et la gestion des FESI en Guyane, le « Pôle Affaires européennes » (PAE). Il est divisé en trois directions :

- ▶ Direction « Pilotage » ;
- ▶ Direction « Gestion et contrôles » ;
- ▶ Direction « Instruction ».

Début 2017, ce pôle intégrait 56 agents. Il est organisé selon une logique interfonds pour assurer une transversalité, souhaitée par l'Union européenne.

1.1.3 Une programmation 2021-2027 marquée par de nouvelles priorités stratégiques

La Commission européenne a publié les propositions de règlements en mai 2018 donnant les premières orientations pour la programmation 2021-2027 :

- ▶ Une proposition de règlement portant dispositions communes relatives au FEDER, FSE+, Fonds de cohésion, FEAMP, FSI, FAMI et IGFV (2018/096) ;
- ▶ Une proposition de règlement relatif au FEDER et au Fonds de Cohésion (2018/0197) ;
- ▶ Une proposition de règlement relatif au FSE+ (2018/0206) ;
- ▶ Une proposition de règlement relatif au FEAMP (2018/0210) ;
- ▶ Une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique

agricole commune (les « plans stratégiques relevant de la PAC ») et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) (2018/0216) ;

- ▶ Une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune (2018/0217) ;

Les paragraphes suivants s'appuient sur les informations disponibles dans ces règlements, qui sont susceptibles d'évoluer jusqu'à leur adoption définitive.

FEDER, FEAMP, FSE + 2021-2027

Ces règlements définissent les objectifs stratégiques communs aux fonds pour la programmation 2021-2027, à savoir :

Objectif stratégique n°5 - Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales, côtières au moyen d'initiatives locales

Objectif stratégique n°4 - Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux



Objectif stratégique n°1 - Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante

Objectif stratégique n°2 - Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques

Objectif stratégique n°3 - Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC

En complément, plusieurs objectifs transversaux ont également été identifiés :

- ▶ **Réduire considérablement la charge administrative inutile pour les bénéficiaires et les organismes de gestion** tout en maintenant un niveau élevé d'assurance en matière de légalité et de régularité. Ainsi 80 mesures de simplification de la politique de cohésion ont été prises par la Commission européenne pour la programmation 2021-2027. Ces simplifications passent par exemple un règlement plus court et mieux structuré que le précédent mais aussi par des simplifications administratives. Les exemples suivants peuvent être donnés :

- Une programmation initiale sur 5 ans puis des allocations 2026-2027 programmées après les vérifications à mi-parcours en 2024-2025 (sur la base des besoins émergents et des performances)
- Privilégier les options de coûts simplifiés, Coûts unitaires, taux forfaitaires et forfaits pour limiter le remboursement des coûts éligibles
- Système plus proportionné pour les programmes à faible taux d'erreur : recours aux systèmes nationaux, pas d'audit des systèmes, audit d'un échantillon de maximum 30 opérations sur la base d'une analyse des risques
- Autorités de certification remplacées par une fonction comptable (qui ne répétera pas les contrôles)
- Encouragement du recours aux instruments financiers (IF) en allégeant les règles d'éligibilité et de suivi

Le RPDC indique que ces modifications devraient permettre de faire reculer de plus de 25% les coûts administratifs.

- ▶ **Accroître la flexibilité pour adapter les objectifs et les ressources des programmes** en fonction de l'évolution des circonstances, mais aussi en termes de contributions volontaires aux instruments gérés directement au niveau de l'UE (possibilité de réallouer jusqu'à 5% d'une priorité vers une autre sans nécessité de modification formelle du PO) ;
- ▶ **Aligner plus étroitement les programmes sur les priorités de l'Union et accroître leur efficacité** (concentration thématique, lien avec le Semestre européen, conditions favorisantes plus significatives).

Le FSE+ résulte de la fusion des fonds et programmes suivants :

- ▶ Le Fonds social européen (FSE) et l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) ;
- ▶ Le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) ;
- ▶ Le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) et
- ▶ Le programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé (le programme « Santé »).

Cette fusion a pour but de renforcer les synergies entre les différentes actions soutenues et d'éviter les chevauchements entre les instruments.

Une nouvelle structure pour les programmes 2021-2027

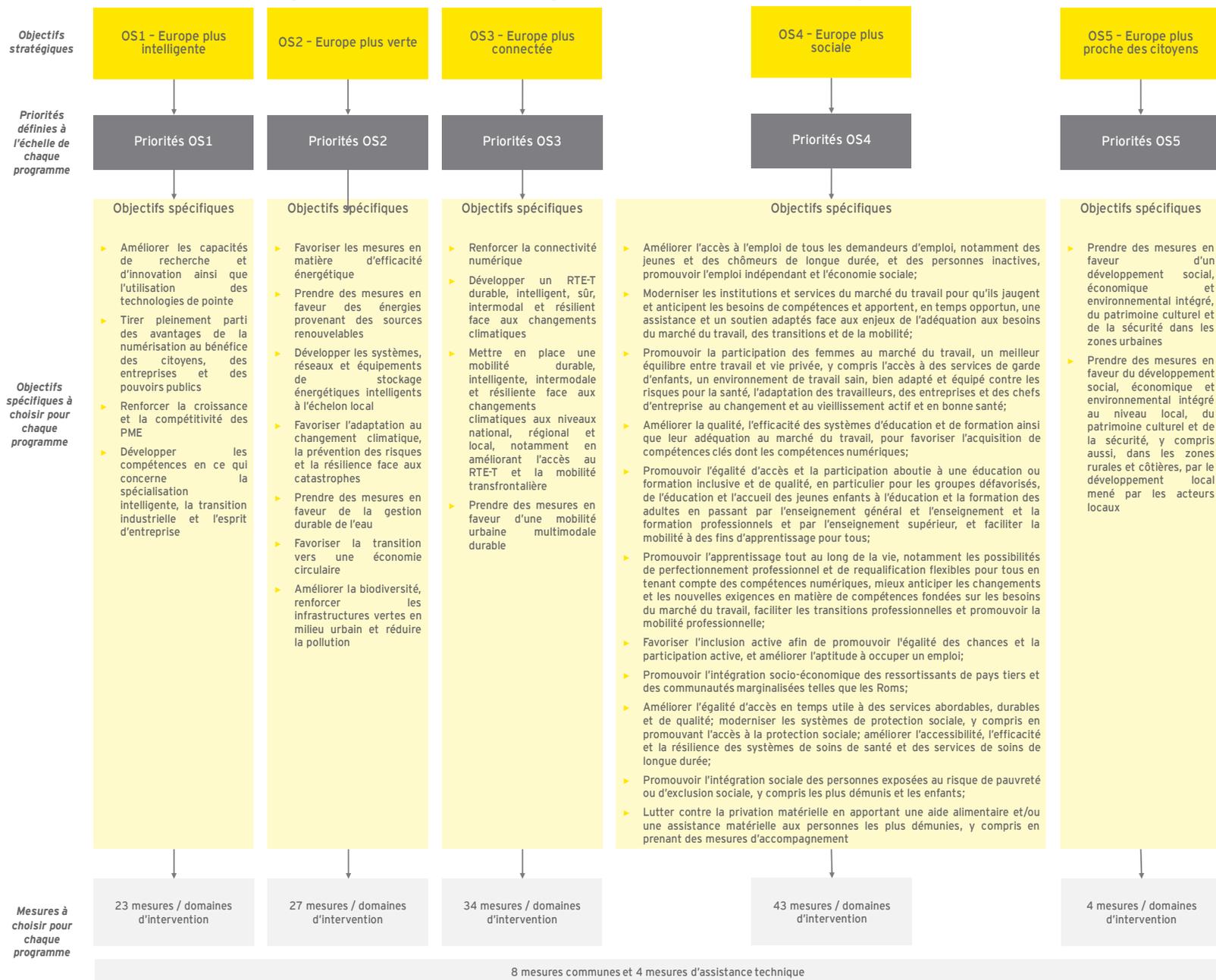
D'après le règlement, l'architecture des futurs programmes FEDER-FSE pour la programmation 2021-2027 s'articule autour des 5 objectifs stratégiques. Ils sont déclinés en priorités définies au niveau de chaque autorité de gestion. Chaque priorité est ensuite déclinée en objectifs spécifiques. Ces objectifs spécifiques sont définis dans le règlement FEDER et les autorités de gestion pourront sélectionner les objectifs pertinents pour leur territoire. Enfin chaque objectif spécifique sélectionné est décliné en mesures ou domaines d'intervention. L'autorité de gestion les sélectionne également dans la liste de mesures proposées par la Commission européenne dans le RDPC.

En complément de cette architecture, plusieurs règles ont été définies par la Commission européenne qui cadrent la structuration des futurs programmes.

Tout d'abord, la concentration thématique impose de consacrer de 65% à 85% (selon le RNB) des ressources FEDER aux OS1 et OS2, qui sont considérés comme ceux apportant le plus de valeur ajoutée et contribuant le mieux aux priorités de l'Union. 25% des ressources doivent de plus être alloués à des mesures contribuant aux objectifs en matière de climat. Enfin, 6% des ressources du FEDER doivent être consacrées au développement urbain durable.

Concernant le FSE+, 25 % des ressources relevant de la gestion partagée seront affectés au soutien à l'inclusion sociale et 2 % à des mesures visant les plus démunis.

Figure 2 – Architecture des programmes FEDER-FSE pour la programmation 2021-2027



FEADER 2021-2027

Le projet de règlement définit trois objectifs généraux communs au FEAGA et FEADER pour la programmation 2021-2027 :

- ▶ Favoriser le développement d'un secteur agricole intelligent, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire ;
- ▶ Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat ;
- ▶ Consolider le tissu socioéconomique des zones rurales

Ces objectifs généraux s'accompagnent d'une série d'objectifs spécifiques :

- ▶ Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience dans toute l'Union pour améliorer la sécurité alimentaire ;
- ▶ Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la numérisation ;
- ▶ Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur ;
- ▶ Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies renouvelables ;
- ▶ Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air ;
- ▶ Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages ;
- ▶ Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales ;
- ▶ Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durable ;
- ▶ Améliorer la façon dont l'agriculture de l'Union fait face aux nouvelles exigences de la société en matière d'alimentation et de santé, y compris une alimentation sûre, nutritive et durable, les déchets alimentaires et le bien-être des animaux.

La principale évolution pour la future programmation 2021-2027 consiste ainsi dans le rapprochement entre le cadre stratégique du FEAGA et du FEADER. La proposition actuelle prévoit en effet que l'ensemble des différents éléments relatifs aux aides de la PAC soient regroupés dans un seul et même cadre cohérent, dans le but de réduire la charge administrative liée à la mise en œuvre de la PAC. Afin de garantir une meilleure articulation entre les actions de la PAC, il est prévu que chaque Etat Membre définisse un plan stratégique commun au FEAGA et FEADER déterminant le cadre national pour la définition des programmes.

L'Annexe D fixe des objectifs pour les programmes français et en particulier pour les RUP

Lors du dernier semestre européen, la Commission européenne a dédié une annexe de ses rapports pays à la préparation des prochains programmes européens, l'Annexe D. Cette dernière fixe de grands objectifs et attendus pour la prochaine programmation en fonction des objectifs stratégiques 2021-2027 et des caractéristiques spécifiques à chaque pays.

Compte tenu de la part des financements européens reçus par la France allouée aux DROM, l'Annexe D porte une attention particulière aux RUP. Le tableau ci-dessous présente quelques-uns des attendus pour la France présentés dans l'Annexe D du Rapport Pays France 2019.

Figure 3 - Eléments de l'Annexe D du Rapport Pays France 2019

1. Une Europe plus intelligente.	<p>La France affiche des résultats inférieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne l'activité entrepreneuriale:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liens entre la recherche et les acteurs privés • Soutenir les entreprises et assurer leur développement
2. Une Europe plus verte	<p>Dans les DROM où la question de l'efficacité énergétique et de la gestion des déchets est essentielle, la Commission souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les actions menées en conformité avec l'initiative en faveur d'une énergie propre pour les RUP. • Soutenir l'énergie non polluante et les transports publics propres • Encourager la mise en place d'économie circulaire.
3. Une Europe plus connectée	<ul style="list-style-type: none"> • Investir dans les transports visant à compenser les surcoûts liés à l'éloignement • Soutenir des actions transnationales visant à mieux connecter les régions ultrapériphériques aux pays ou territoires voisins.
4. Une Europe plus sociale	<p>Pour les RUP, les sujets d'adéquation offre/demande sur le marché de l'emploi ainsi que les sujets d'accès au soin sont ciblés comme prioritaires. Ainsi la Commission propose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les régions ultrapériphériques, contribuer à mettre en place de nouvelles infrastructures d'éducation et à améliorer les infrastructures existantes; • Promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale • Moderniser les institutions et les services du marché du travail.
5. Une Europe plus proche des citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer et protéger la biodiversité et améliorer l'environnement, • Consolider les capacités administratives des régions ultrapériphériques afin de renforcer la mise en œuvre conforme à la législation et régulière des fonds et de soutenir les autorités locales

1.2 L'approche méthodologique de l'étude

Une démarche véritablement participative avec l'implication des acteurs du territoire

Le diagnostic s'inscrit dans une démarche au long cours qui doit permettre de lancer la dynamique de rédaction des prochains programmes européens.

Figure 4 - Etapes de la préparation des programmes 2021-2027



Le diagnostic stratégique territorial est le fruit d'une réflexion partagée et concertée avec les acteurs du territoire. Il doit pouvoir constituer une base solide pour l'élaboration des programmes. Cela est rendu possible par une co-construction du diagnostic avec les différents acteurs du territoire.

Il a été réalisé en deux temps : l'analyse des plans et schémas existants et la mise à jour des AFOM et l'identification des enjeux en co-construction.

Analyse des plans et schémas existants

Sur la base des éléments de diagnostic établis en 2012, les fiches thématiques ont été mises à jour en prenant en compte les derniers éléments de contextes et objectifs indiqués dans les plans et schémas régionaux existants.

Mise à jour des AFOM et identification des enjeux en co-construction

Les ateliers thématiques organisés du 27 septembre au 3 octobre 2019 ont été l'occasion de partager collectivement les constats sur la dynamique spatiale, démographique, économique et environnementale du territoire afin d'identifier les enjeux à relever pour la prochaine décennie.

Ils constituent également une occasion unique de partager les initiatives en cours des différents acteurs afin de construire des programmes en cohérence avec l'existant, et de manière complémentaire pour couvrir les besoins émergents.

Figure 5 - Liste des ateliers réalisés

1	Recherche, développement, innovation	EY	8	Inclusion socio-économique et accès au soin	EY
2	Développement, compétitivité des entreprises et des filières	EY	9	Aménagement du territoire et infrastructures	EY
3	Energie	EY	10	Agriculture, IAA	BRL
4	Environnement, forêts/bois	BRL	11	Développement rural, communes de l'intérieur	BRL
5	Développement numérique	EY	12	Pêche, aquaculture, infrastructures portuaires	BRL
6	Mobilité et désenclavement	EY	13	Instruments financiers	EY
7	Emploi et formation professionnelle	EY	14	Coopération	EY

2 Approche par les grandes dynamiques transversales du territoire

2.1 Les dynamiques socio-démographiques

La présente section fait l'objet d'un rapport complémentaire portant sur les dynamiques socio-démographiques en Guyane.

2.1.1 Structure de la population et croissance démographique

Données de contexte clés

- 269 352 habitants en 2016, soit 0,4% de la population totale de la France
- Un taux de croissance démographique annuelle moyen de 2,5% entre 2011 et 2016
- Une population multipliée par 6 en cinquante ans (entre 1968 et 2016)
- Le solde naturel comme moteur de la croissance de la population : 28 850 naissances de plus que de décès sur la période 2011-2016
- Une fécondité élevée : 3,5 enfants par femme en 2015
- 2ème région la plus jeune de France : 50 % de la population âgée de 25 ans ou moins en 2015
- 7,8% de la population âgée de 60 ans et plus en 2015
- Une espérance de vie de 78 ans pour les hommes et de 83 ans pour les femmes en 2018
- 428 000 habitants estimés en 2050 (soit 158 648 de plus qu'en 2016)
- Un phénomène de vieillissement de la population à anticiper (20 % de 60 ans et plus en 2050)

- ▶ Bien que la région reste faiblement peuplée, elle se distingue par une dynamique démographique particulièrement forte : la population a été multipliée par 6 en l'espace de 50 ans. La Guyane présente avec Mayotte les taux de croissance démographique et de natalité les plus élevés à l'échelle nationale avec une croissance démographique désormais soutenue par le solde naturel et non plus par le solde migratoire comme dans les années 1970-1980.
- ▶ Ce dynamisme démographique fait de la Guyane la deuxième région française la plus jeune après Mayotte. En 2016, les moins de 30 ans représentent 57% de la population, contre 36% en France métropolitaine. En 2015, 50% des Guyanais ont moins de 25 ans, alors que l'âge médian est de 40 ans au niveau national. La Guyane n'est pour l'instant pas confrontée aux problématiques socio-économiques associées au vieillissement de la population dans l'Hexagone : les 60 ans et plus représentent 8% de la population contre environ 25% dans l'Hexagone.
- ▶ Plus grand département français, la Guyane possède les trois communes les plus étendues du pays : Maripasoula (18 360 km²), Régina (12 130 km²) et Camopi (10 030 km²). La densité de population est globalement faible (3,2 hab./km² à comparer à 118 hab./km² en moyenne en métropole) mais les habitants sont très inégalement répartis sur le territoire. La grande majorité des Guyanais se concentre sur le littoral. En 2016, 85% de la population vit sur la bande côtière entre Saint-Georges de l'Oyapock et Saint-Laurent-du-Maroni, dont 52% sur l'île de Cayenne.
- ▶ Selon les dernières projections de l'INSEE, la Guyane compterait 339 000 habitants en 2030 soit 95 000 de plus qu'en 2013. La population s'élèverait à 428 000 habitants en 2050, soit 184 000 habitants

supplémentaires. La Guyane présenterait une croissance démographique annuelle moyenne de 1,5% sur la période 2013-2050 (scénario de référence).

2.1.2 Dynamiques migratoires

Données de contexte clés

- 1 habitant sur 3 de nationalité étrangère en 2015
- Plus de 25 groupes ethniques et socio-culturels et une quarantaine de langues parlées
- Un solde entrées-sorties en équilibre avec les autres régions françaises en 2015
- La tranche 17-23 ans déficitaire en raison des départs de jeunes guyanais pour poursuivre des études ou pour démarrer une vie professionnelle
- 38% des néo-bacheliers partent poursuivre leurs études en métropole en 2014-2015
- Les actifs arrivant sur le territoire occupent en majorité un emploi public
- Faibles échanges avec les autres DOM : 600 arrivées en provenance de Guadeloupe, Martinique et de La Réunion recensées en 2014. Les départs sont deux fois moins nombreux.

- ▶ Dans les années 1960, la Guyane attire une importante main-d'œuvre étrangère en raison d'un marché du travail attractif. Dans les années 1970 et 1980, elle devient une terre d'accueil pour de nombreux immigrés fuyant l'instabilité politique de leurs pays (Haïti, Suriname, Guyana). En 2015, 1 habitant sur 3 est de nationalité étrangère. Les Surinamais constituent aujourd'hui la plus forte communauté étrangère : ils représentent 1 habitant sur 8 vivant en Guyane. Les Brésiliens et les Haïtiens représentent quant à eux respectivement 9% et 10% de la population du territoire.
- ▶ La population étrangère est inégalement répartie sur le territoire : les quatre communes reliées par la route de Guyane regroupent 63% des habitants de nationalité étrangère : près de 23% résident à Cayenne, suivi de Saint-Laurent-du-Maroni (17%), Matoury (12%) et Kourou (11%).
- ▶ À côté de cette immigration légale, la Direction de l'immigration de la Préfecture de Guyane estime à 70 000 le nombre d'étrangers en situation irrégulière en Guyane, ce qui représenterait près de 26% de la population totale du territoire.
- ▶ Globalement, la Guyane accueille autant de nouveaux habitants qu'elle en laisse partir vers une autre région française. En 2015, elle a accueilli 5 033 personnes qui habitaient une autre région en 2014. Dans le même temps, 4 918 personnes qui vivaient en Guyane en 2014 résidaient dans une autre région l'année suivante. Le solde des entrées-sorties est donc en équilibre. Seule la tranche d'âge des 17 à 23 ans est déficitaire : les jeunes quittent le territoire pour poursuivre des études ou démarrer leur vie professionnelle en France métropolitaine. Ce déficit est compensé par un excédent migratoire plus élevé dans la tranche d'âge des 27-36 ans.
- ▶ La Communauté d'agglomération du Centre-Littoral est le point de convergence du territoire, notamment pour les jeunes des communes isolées qui souhaitent poursuivre leurs études après le Brevet ou le Baccalauréat : la CACL concentre en effet 7 des 11 lycées du territoire. L'Université de Guyane est également basée à Cayenne.

2.1.3 Comportements familiaux

Données de contexte clés

- Un nombre élevé de naissances, en hausse de 24% entre 2014 et 2017
- Un âge moyen de la mère à la naissance de 28 ans en 2017
- Une natalité élevée avec 3,82 enfants par femme.
- Un taux de fécondité chez les mères adolescentes de 65 pour mille (contre 9 pour mille en métropole)
- Un taux de mortalité infantile très élevé : 9,15 enfants pour mille contre 3,6 en France métropolitaine
- Les ménages avec familles représentent 70% des ménages en Guyane contre 62% en métropole
- La taille moyenne des ménages est de 3,4 occupants, contre une moyenne de 2,2 en métropole
- 1/3 des familles guyanaises est composé de 3 enfants ou plus
- 27% des ménages sont composés d'une famille monoparentale
- Une part des parents isolés en progression de 3,3 points entre 2011 et 2016
-

- ▶ La Guyane se distingue par un taux de fécondité nettement plus élevé qu'en France métropolitaine et dans les DOM (3,82 enfants par femme), notamment chez les très jeunes femmes. L'âge moyen de la mère à la naissance en Guyane est de 28,1 ans, soit 2 ans de moins que dans l'Hexagone. Cette fécondité très élevée est toutefois impactée par un taux de mortalité infantile particulièrement important. La mortalité infantile y est trois fois plus forte qu'en France métropolitaine.
- ▶ Dans les DOM, les ménages sont davantage composés d'une famille qu'en métropole. La proportion de familles est particulièrement élevée en Guyane et à La Réunion. En 2016, la Guyane compte 77 812 ménages, dont près de 70% avec une famille contre 62% en métropole.
- ▶ La structure familiale guyanaise est par ailleurs marquée par une part importante de familles monoparentales. Les ménages composés d'un parent seul représentent 27% des ménages guyanais contre 9% dans l'Hexagone.

2.1.4 Qualification de la population

Données de contexte clés

- Un taux de croissance du nombre d'élèves de 1,6% par an depuis 2008
- Un niveau scolaire en augmentation : +46,5% d'élèves en classes préparatoires entre 2009 et 2018
- 4 649 jeunes de 6 à 17 ans non-scolarisés en 2016
- Un taux de non-scolarisation variable selon les communes (isolement géographique, pression démographique, population étrangère) : 41% de jeunes de 15 à 17 ans scolarisés à Papaïchton contre 88% à Cayenne en 2016
- 38% des jeunes non-scolarisés en emploi en Guyane « routière », 13% en Guyane « non-routière »
- 55% de la population de 15 ans et plus est peu ou pas diplômée (niveau inférieur ou égal au niveau 3)
- 20% des personnes âgées de 18 à 65 ans ne maîtrisent pas les compétences de base nécessaires en lecture, écriture et calcul
- Près de 29% des jeunes reçus aux Journées Défense Citoyenneté en situation d'illettrisme en 2015
- 120 000 élèves attendus en 2030 (+46 % par rapport à 2018)

- ▶ En 2018, 81 868 élèves sont scolarisés en Guyane, dont 54% dans le premier degré et 46% dans le second degré.
- ▶ Compte tenu de la croissance démographique continue et de la jeunesse de la population, ces effectifs sont en constante augmentation. Le nombre d'élèves progresse en moyenne de 1,6% chaque année depuis 2008. La croissance est nettement plus élevée pour le second degré (2,6%) que pour le premier degré (0,8%).
- ▶ Cependant, les taux de non-scolarisation demeurent plus élevés qu'en métropole et dans les autres DOM. 4 649 jeunes de 6 à 17 ans sont non-scolarisés en Guyane en 2016, soit près de 7% de la tranche d'âge.
- ▶ Le niveau scolaire est en hausse sur le territoire : le nombre d'élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles a augmenté de 46% et les BTS de 118% entre 2009 et 2019. Le nombre de néo-bacheliers inscrits à l'Université de Guyane est également en hausse : ils sont 655 inscrits à la rentrée 2018 contre 619 en 2017. Le nombre total d'inscrits à l'université est en hausse de 20% entre 2017 et 2018. Cependant, il convient de noter que près de 29% des jeunes reçus aux Journées Défense Citoyenneté sont en situation d'illettrisme en 2015, contre 3,6% dans l'Hexagone.
- ▶ De fortes disparités sur l'accès aux qualifications sont à noter entre les territoires, à titre d'exemple, 8% des 15 ans et plus non-scolarisés dans la CCEG et 7% dans la CCOG sont diplômés du supérieur contre 16% en moyenne en Guyane.
- ▶ En suivant le scénario médian qui prend en compte le taux élevé de non-scolarisation en Guyane, près de 120 000 élèves seraient scolarisés en 2030, soit une hausse de 55% par rapport à 2014 (77 650 élèves).

2.1.5 Emploi et chômage

Données de contexte clés

- En 2018, la population active s'établit à 87 000 personnes (+3%/an)
- 83 000 d'inactifs (au sens du BIT) , c'est-à-dire ni en emploi ni au chômage
- Le taux de chômage s'établit à 19% de la population active en 2018
- 32% des jeunes actifs de 15 à 29 ans sont au chômage en 2018
- Un taux de chômage plus élevé chez les femmes (21%) que chez les hommes (17%)
- 37% des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en 2018 sont au chômage depuis plus d'un an
- 41% de la population en âge de travailler occupe un emploi
- 85% des actifs occupent un emploi salarié
- L'administration publique, l'enseignement et les secteurs de la santé et du social représentent 46% des emplois
- 26 000 personnes sont proches d'une situation de chômage mais considérées comme inactives : elles constituent le « halo » autour du chômage

- ▶ Le nombre d'emplois n'a pas augmenté aussi vite que la population, malgré une nette progression de l'emploi salarié (+11,36 % sur la période 2008-2018). Les hommes sont davantage actifs que les femmes. Ce déséquilibre résulte de deux effets observés simultanément : une insertion professionnelle plus difficile pour les femmes, en raison de maternités précoces et l'immigration économique étrangère, historiquement majoritairement masculine. Cette croissance de la population active est toutefois nuancée par la taille non-négligeable de population inactive en Guyane. Aussi, la part des inactifs reste particulièrement élevée dans l'Ouest Guyanais.
- ▶ En Guyane, la population compte 70 000 personnes en emploi et 17 000 au chômage. Le taux de chômage s'élève donc à un peu plus de 19%. Le taux de chômage est par ailleurs fortement lié au niveau de formation : 42,5% des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en 2018 présentaient un niveau de formation équivalent ou inférieur au brevet des collèges.
- ▶ Il convient également de noter une faible adéquation entre l'offre et la demande en emploi. Pour donner suite à la vague 2019 de l'enquête « Besoins en Main-d'œuvre » menée par Pôle Emploi, 6 677 projets de

recrutement ont été recensés en Guyane en 2019, dont plus de 73% dans le bassin d'emploi de Cayenne. Le secteur des services représente 57,8% des intentions d'embauche et le secteur de la construction 23,8%.

2.1.6 Revenus, niveaux de vie et inégalités sociales

Données de contexte clés

- Plus de la moitié des foyers fiscaux déclarent un revenu inférieur à 10 000 euros en 2016
- Le niveau de vie médian s'élève à 12 190 euros contre 19 550 euros dans l'Hexagone
- 30% des Guyanais vivent sous le seuil de pauvreté local en 2011
- Plus d'un enfant sur deux vit dans une famille ne comptant aucun actif occupé contre 11% dans l'Hexagone
- 7 familles sur 10 sont prises en charge par la Caf, dont 58% de familles monoparentales
- En 2017, plus de 23% de la population guyanaise est couverte par le RSA, contre une moyenne nationale de 5,1%
- 20% des individus les plus pauvres cumulent 3,3% des revenus
- 30% des ménages à bas revenus sont des familles monoparentales
- Les prestations sociales constituent 70% du revenu disponible chez les bas salaires

- ▶ En 2016, la Guyane compte 105 095 foyers fiscaux, dont plus de la moitié qui déclarent un revenu net imposable inférieur à 10 000 euros. Cette part est nettement supérieure à la moyenne nationale (23%).
- ▶ La structure des revenus est également différente de celle de l'Hexagone : les traitements et salaires représentent 82% des revenus en Guyane contre 61% en France hors DOM.
- ▶ Les écarts de niveau de vie se sont creusés entre les plus modestes et les plus riches : le niveau de vie des ménages les plus pauvres a augmenté de 14% et celui des plus riches entre 46% et 51% entre 2001 et 2011. La masse des revenus détenue par les 20% les plus aisés est 15 fois plus importante que celle détenue par les 20% les plus modestes. Ce rapport est trois fois plus élevé qu'en France hexagonale. Il a augmenté de 50% en 10 ans en Guyane. Aussi, 30% des Guyanais vivent sous le seuil de pauvreté.
- ▶ La précarité financière qui touche une partie conséquente des guyanais se retrouve dans le profil des allocataires de la Caisse d'allocation familiales (CAF) : près de 70% d'entre eux sont considérés comme des allocataires à bas revenus en 2013.

2.1.7 Conditions de vie

Données de contexte clés

- Un PIB/hab équivalent à 54% de la moyenne européenne en 2016
- Un Indice de développement humain qui s'élève à 0,74 en 2010
- Près de 70% du budget des ménages les plus pauvres alloué à l'alimentation, aux transports, au logement et à l'habillement
- 21% des résidences principales ne disposent pas d'une baignoire ou douche et WC à l'intérieur du logement en 2016
- 50 260 habitants vivent dans près de 9 000 logements insalubres en 2014, soit environ 20% de la population.
- Près de 30% de la population est couverte par la Couverture Médicale Universelle en 2014.
- Près de 10 enfants sur mille décèdent avant leur premier anniversaire contre une moyenne nationale et européenne de 3,6.
- 206 médecins pour 100 000 habitants en 2014, contre 334 dans l'Hexagone
- Près d'un tiers des généralistes ont plus de 60 ans
- Les découvertes de séropositivité sont plus de 10 fois supérieures à la moyenne nationale

- ▶ En 2016, le produit intérieur brut par habitant en Guyane s'élève à 15 813 euros. Il s'établit à 21 005 euros en Guadeloupe, à 23 155 euros en Martinique et à 33 400 euros en moyenne en France.
- ▶ En 2010, la Guyane est la seule région ultrapériphérique européenne avec un IDH sous la barre des 0,75, il s'élève à 0,74. La Guyane présente un niveau de développement en retrait par rapport aux Antilles. Elle devance toutefois ses pays voisins : l'écart de développement avec le Surinam est de 10% et de 3% avec le Brésil.
- ▶ La très forte croissance démographique observée en Guyane a pour corollaire le développement important de l'habitat informel et spontané, un niveau de confort dégradé dans certains quartiers et le surpeuplement des logements. Le niveau de loyers élevé, les faibles revenus de la majorité de la population et l'absence d'offre privée officielle bloquent en effet le parcours résidentiel des guyanais. En Guyane, plus de 40% des ménages sont en situation de surpeuplement, dont 14% en surpeuplement accentué.
- ▶ Une hausse de la demande d'accès aux droits à la santé en Guyane est observée depuis 2010. En 2014, 66 466 bénéficiaires de la Couverture Médicale Universelle (CMU) complémentaire sont dénombrés en Guyane, soit une hausse de 57% par rapport à 2010. Près de 30% de la population est donc couverte par la CMU en 2014. L'installation de nouveaux médecins et de professions médicales constitue une problématique particulière pour le territoire dans la mesure où près d'un tiers des généralistes ont aujourd'hui plus de 60 ans et où leur renouvellement n'est pas intégralement assuré.
- ▶ Aussi, La répartition de l'offre de soins est très inégale : elle est davantage concentrée sur le littoral, aux dépens des communes les plus isolées. Presque 90% du territoire présente un déficit d'offre, à l'exception de Cayenne, Saint-Laurent-du-Maroni et Kourou.

2.2 Les dynamiques spatiales et environnementales

2.2.1 Un territoire caractérisé par un triple enclavement vis-à-vis de la métropole, de ses voisins européens et, en son sein, un enclavement des communes de l'intérieur

Données de contexte clés

- D'une superficie de 83 846 km², la Guyane occupe seulement 0,5% du continent mais représente 16% du territoire de l'Hexagone, la plaçant en tête des régions en superficie.
- Située à 7 074 km de Paris, la Guyane bénéficie du statut de région ultrapériphérique de l'Union européenne soulignant ses difficultés de développement à mettre en lien avec son éloignement du marché commun, son isolement et sa dépendance vis-à-vis de quelques productions.
- La Guyane dispose de 320 km de côtes bordant l'Atlantique, 520 km de frontière commune avec le Surinam dont la délimitation est marquée par le fleuve Maroni et 580 km avec le Brésil au Sud et à l'Est par le fleuve Oyapock.
- La forêt couvre plus de 96% de la surface du territoire guyanais
- La densité de la population est estimée à 3,5 habitants/km² (2018), faisant de la Guyane le département plus faiblement peuplé de France.
- La région est marquée par deux territoires distincts : la bande littorale interconnectée accueillant l'essentiel de la population et l'intérieur très enclavé et faiblement peuplé.
- Le territoire est desservi par un cordon routier le long du littoral mais la desserte de l'intérieur nécessite de passer par le transport fluvial vétuste ou le transport aérien beaucoup plus cher. Pour le fluvial, quelques compagnies privées assurent le transport de marchandise et, plus occasionnellement de voyageurs, sur le Maroni et l'Oyapock. Les temps de trajet sont longs, il faut compter 1 à 2 jours pour se rendre de Saint-Laurent à Maripasoula et de 4 à 6h de Saint-Georges à Camopi. Pour l'aérien, seule la compagnie Air Guyane dessert les aéroports des communes de l'intérieur (Grand Santi, Maripasoula, Saül).
- Seules deux compagnies aériennes assurent la liaison vers Paris (Air France et Air Caraïbes), les liaisons avec les Antilles sont onéreuses du fait de la présence d'un seul opérateur (Air France), et les vols vers le Brésil sont limités à une à deux rotations (Azul). Aucune liaison aérienne vers les autres pays du plateau des Guyanes n'est opérationnelle à ce jour (Guyana, Suriname).

- ▶ L'éloignement et l'enclavement géographique du territoire à plusieurs niveaux constitue un réel handicap pour développer le territoire guyanais, tant par les surcoûts liés à l'éloignement du marché commun, que par les surcoûts endogènes créés par l'importance des besoins en matière d'infrastructures pour désenclaver les communes de l'intérieur.
- ▶ Pour ce qui est des surcoûts sur le marché guyanais engendré par l'éloignement vis-à-vis des sources d'approvisionnement (majoritairement la métropole), le PO FEDER FSE a permis de financer des opérations nombreuses d'aide au fret et de contribuer à l'entretien du port de Dégrad-des-Cannes, porte d'accès du territoire pour les porte-conteneurs, à hauteur de 5,8 M d'euros de FEDER.
- ▶ Unique territoire européen sur le continent sud-américain, l'ouverture de la Guyane sur ses pays frontaliers et plus largement sur l'Amérique du Sud est rendue difficile par les différences de réglementation s'appliquant sur les territoires et le défaut d'infrastructures et d'interconnexions. La création du Pont de l'Oyapock vers le Brésil et l'amélioration de la liaison avec le Surinam (bac) constitue une première réponse au désenclavement. Il convient de noter que le pont est resté longtemps fermé après sa construction et n'est opérationnel que depuis mars 2017, en partie pour cause d'équipement manquant côté brésilien. Le trafic de compagnies de bus interurbaines est cependant toujours impossible par manque de compatibilité entre les législations européennes et brésiliennes sur les assurances requises pour le transport de voyageurs. Un projet d'aménagement concernant le bac entre Saint-Laurent et Albina sur le Maroni est également en cours.

- ▶ L'enclavement vis-à-vis des pays du nord du plateau des Guyanes – Suriname et Guyana – est paradoxalement plus prononcé aujourd'hui que pendant la précédente période de programmation. En effet, la compagnie Surinam Airways qui assurait une ligne Paramaribo, Cayenne, Belém y a mis fin au cours de la programmation 2014/2020.
- ▶ L'insuffisance et le mauvais état général des infrastructures routières ne permettent pas d'assurer une réelle continuité territoriale, et accompagner le développement de la population. L'importance du territoire à couvrir, combinée à la faible densité de la population (3,5hab/km²) et la vulnérabilité des infrastructures au climat tropical rend les projets d'investissements particulièrement coûteux et peu rentables. Les temps de trajets sont particulièrement importants entre les extrémités du littoral : il faut compter 3 à 4h entre Cayenne et Saint-Laurent ou entre Cayenne et Saint-Georges. De plus, la RN2 allant de Cayenne à la frontière brésilienne est peu couverte par le réseau téléphonique rendant cette route peu sécurisante pour les usagers.
- ▶ L'augmentation du prix des carburants sur les dernières années affecte lourdement le prix des transports en Guyane. Le nombre de stations-essence est également réduit à l'Est et à l'Ouest du littoral.
- ▶ L'augmentation constante du trafic portuaire, fluvial et aérien soutenue par la demande du marché intérieur constitue une évolution favorable à l'implantation d'opérateurs dans ces domaines.
- ▶ Les réseaux de transport en commun sont à ce jour insuffisamment développés au regard des besoins du territoire, à l'exception de Cayenne où l'offre est en cours de structuration notamment à travers le grand projet de bus à haut niveau de service (BHNS) qui devrait être financé sur les programmations 2014-2020 et 2020-2021.
- ▶ Le port de Dégrad des Cannes où transite l'essentiel des marchandises importées en Guyane a bénéficié d'aménagements. Des projets de développement d'un port à l'Ouest sont également en cours.
- ▶ En ce qui concerne l'enclavement des territoires de l'intérieur, des actions ont été prises notamment en faveur du renforcement de l'accessibilité numérique sur les communes isolées avec des projets SPLANG de câblage ou de connexion satellitaire soutenu par le FEDER sur la programmation 2014/2020.

Principales problématiques et enjeux d'avenir

- Les efforts conduits sur la période 2014-2020 pour couvrir les besoins en matière de désenclavement du territoire doivent être poursuivis pour accompagner le développement économique guyanais. Trois enjeux majeurs apparaissent prioritaires : le développement des transports en commun, le développement de l'axe transamazonien, et le développement du désenclavement intérieur (à la fois en termes de mobilité physique et de connectivité numérique).
- La bonne dynamique lancée sur la période sur l'aménagement numérique du territoire doit être maintenue car les besoins sont exponentiels dans ce domaine. Deux enjeux majeurs ont été identifiés sur ce champs : l'accompagnement des publics et des entreprises à l'usage du numérique ainsi que le renforcement du réseau et l'augmentation de la bande passante nécessaire à couvrir l'ensemble des besoins.

2.2.2 Logement et infrastructures de base : un effort de rattrapage pour répondre au défi démographique

Données de contexte clés

- La Guyane est confrontée à une intense pression démographique (+19,6% de naissances entre 2010 et 2016) qui réclame une adaptation des équipements existants et une extension de l'offre de logements : le parc social locatif du département comptait 17 497 logements en 2018 selon l'INSEE, alors que la SIMKO estimait en 2015 le nombre de demandes insatisfaites à 13 000.
- La tension à l'œuvre sur le parc locatif est induite par les caractéristiques sociologiques de la région (80% de la population guyanaise est éligible au logement social). Elle a pour corollaire de développement de l'habitat spontané, qui concerne près de 80% des nouvelles constructions sur le territoire de certaines communes selon les données de l'AUDEG.
- Afin de répondre aux l'augmentation attendue de la population guyanaise de 72 000 habitants à horizon 2030 (+29,5% par rapport à 2013), le Schéma d'aménagement régional (SAR) chiffre le besoin de construction du territoire à 63 100 logements avant cette échéance.
- Le département est en outre confronté à des problèmes persistants d'accès de la population aux infrastructures de base et à la nécessaire montée en gamme de ses infrastructures de réseau pour faire face à la pression démographique :
 - Des besoins en électricité estimés par EDF à 1216 GWh en 2015 (+50% par rapport à 2010) ;
 - Un retard structurel qui touche de nombreux domaines (scolaire, santé, sport, culture, etc.) inégal selon les territoires ;
 - Un manque d'infrastructures de base freinant le développement économique (ports de pêche, équipement numérique, voiries, etc.). À titre d'exemple en 2016, 15% de la population n'était relié à aucun système d'adduction d'eau potable.

Une prise en main de la problématique logement par les acteurs publics sous la période de programmation 2014-2020, mais des besoins encore prégnants

- ▶ La dynamique de construction en Guyane est principalement tirée sur la période par la construction publique, grâce à plusieurs facteurs favorables :
 - Un EPFA restructuré depuis la précédente période de programmation et aujourd'hui perçu comme opérationnel.
 - Une hausse significative du FRAFU, déjà engagée sous la programmation 2007-2013 : environ 42,5 millions d'euros hors FEDER depuis 2014.
 - La création en 2016 de la première Opération d'Intérêt National d'Outre-Mer, sur le territoire de 9 communes. Elle doit permettre de pallier l'insuffisance des capacités locales en matière d'ingénierie et les faibles capacités budgétaires des collectivités territoriales. Ce cadre juridique devrait permettre la construction de 3700 logements par an à l'horizon 2040.
 - Les modes d'habitat et savoir-faire locaux en matière d'auto-construction permettent en outre d'envisager une variété d'offres et de réponses pour le logement.
- ▶ Cependant, la croissance constante de la demande de locatif social (+31% en un an pour le SIMKO) induit une forte tension : sur 100 dossiers enregistrés sur le serveur national SNE en 2015, seules 8 demandes étaient honorées.
- ▶ Le parc social récent est confronté à une demande constante et ne répond qu'inégalement aux différents besoins géographiques et qualitatifs :
 - Malgré une très forte croissance démographique sur le territoire de la CCOG, 64,4% du parc social guyanais se situait encore sur le territoire de la CACL en 2016 selon l'AUDEG ;
 - L'offre en grands logements pour les familles très nombreuses demeure faible compte tenu des besoins du territoire. Celles-ci qui ont recours à des logements trop petits (suroccupation) ou à l'habitat informel.

- ▶ Le marché privé de la vente et locatif est également sous tension, pour deux raisons majeures :
 - Le marché dans l'ancien concerne très peu de biens, principalement dans les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury et Kourou ;
 - Les prix demeurent relativement élevés (ancien et terrains constructibles), ce qui exclut une partie de la population de l'accession à la propriété.
- ▶ La régularisation et la résorption de l'habitat illicite et des logements insalubres, constitue une priorité : l'Audeg estimait en 2015 le nombre de logements spontanés en Guyane à plus de 37 000. Cette problématique concerne plus de 80% des nouvelles constructions sur le territoire de certaines communes (Macouria, Montsinéry-Tonnegrande, ...) selon un travail de quantification mené en 2010 par ce même organisme.

D'importants besoins de rattrapage en matière d'accès aux infrastructures de base

- ▶ Bénéficiant d'un réseau hydrographique singulièrement dense (112 000 km de cours d'eau) et d'un niveau de précipitations élevé (3000 mm par an), le département dispose de réserves en eau abondantes.
- ▶ La croissance démographique soutenue entraîne cependant une demande croissante en eau et en équipements de distribution et d'assainissement alors que ces derniers font déjà largement défaut. La population guyanaise ne dispose paradoxalement que d'un accès limité à une ressource particulièrement abondante sur le territoire.
- ▶ En 2016, 15% de la population guyanaise n'était connectée à aucun système d'adduction d'eau potable et 21% de la population ne disposait d'aucun système de traitement des eaux usées ;
- ▶ La même année, 8 des 22 communes du département n'avaient pas élaboré de schéma directeur d'alimentation en eau potable et en assainissement ;
- ▶ La croissance démographique pose la question de la pérennité des infrastructures existantes, particulièrement dans l'ouest (Haut et Bas-Maroni), ces territoires étant à ce jour insuffisamment équipés pour répondre aux besoins de la population.
- ▶ Des efforts ont été menés au cours de la période de programmation 2014-2020 : 23 stations d'épuration communales ou intercommunales équipent la Guyane en 2018 contre 22 en 2011, et 5 ouvrages d'épuration sont en construction.
- ▶ Certains territoires enclavés se heurtent cependant à des difficultés de pérennisation des infrastructures d'approvisionnement. Par ailleurs les collectivités locales, confrontées à la faiblesse de leur assiette fiscale et à l'important coût d'entrée des investissements d'infrastructures sur le territoire, peinent encore à financer leurs projets d'équipement.
- ▶ En matière de consommation électrique, EDF anticipait en 2018 une progression annuelle des besoins en énergie du département de 1,9% par an sur les prochaines années, soit près de 10% sur la période 2018-2023. Ce scénario souligne la nécessité de conduire des investissements importants et de renforcer la production dans les sites isolés.
- ▶ Malgré les dispositifs de financement des infrastructures de base dédiés (FEADER, plans exceptionnels de l'Etat, etc.) et le développement d'opérateurs dans le secteur des ENR permettant de répondre aux besoins émergents sur la période, les enveloppes financières ne permettent pas de couvrir les besoins et le financement de la maintenance est limité.

Principales problématiques et enjeux d'avenir

- La production de foncier aménagé et de logements reste une priorité pour couvrir les besoins de construction de 4000 logements sociaux par an estimé par la DEAL pour la période post-2017.
- La politique de logement doit permettre de répondre à la demande en habitat très social via l'aménagement simplifié et l'auto-construction.
- Ce développement doit passer par l'identification d'opérateurs compétents en quantité et en qualité, notamment pour les communes de l'intérieur, et des solutions pour pallier les fragilités techniques et financières des collectivités (nouveaux outils type SPL ou SEM...). Le déploiement d'une OIN multisites sur le territoire de 9 communes doit également permettre de réorienter la stratégie de développement urbain du territoire.

- Au regard des projections démographiques, les besoins en matière d'équipements de base, notamment sur le champ de la gestion de l'eau, restent importants pour :
 - Assurer la distribution d'eau potable de qualité à l'ensemble de la population sur l'ensemble du territoire ;
 - Traiter efficacement les problèmes sanitaires, ce qui est la vocation première de la fonction d'assainissement ;
 - Contribuer à la protection des milieux par une meilleure maîtrise de la ressource et de sa qualité.

2.2.3 Un territoire qui doit encore concilier préservation d'une biodiversité et d'un environnement fragile et valorisation économique de ce patrimoine unique en Europe

Données de contexte clés

- La surface agricole utile totale atteint en 2018, 32 900 (contre 25 133 ha en 2011, soit une croissance de 31%). Elle représente aujourd'hui 0,39% du territoire guyanais (contre 54% à l'échelle nationale).
- Le territoire guyanais est couvert à plus de 96% de surfaces forestières propriété de l'État (en majorité), couvrant près de 8 000 000 d'hectares soit un tiers de la forêt française, gérées par le Parc Amazonien de Guyane et l'Office National des Forêts (ONF). Une bande côtière de 70 km constitue la zone à vocation de production.
- 2,1 millions d'hectares de cette forêt composent le parc amazonien de Guyane, classé parc national. Il se décompose en deux zones :
 - Une zone cœur de parc strictement protégée, d'une surface de 2,03 millions d'hectares ;
 - Une zone de libre adhésion au sein de laquelle les collectivités territoriales concernées (Communes, département, région) mettent en œuvre en accord avec le Parc national des programmes d'actions déterminés par une charte.
- Le parc national abrite une biodiversité exceptionnelle :
 - 480 espèces de poissons, plus de 180 espèces de mammifères, 300 variétés de reptiles et amphibiens, 720 espèces d'oiseaux ;
 - 5800 espèces de plantes, plus de 1600 espèces d'arbres, 85 variétés de palmiers, plus de 300 espèces de fougères, et plusieurs centaines de variétés d'orchidées.
- 12 zones protégées : cinq réserves, une réserve volontaire, une réserve biologique domaniale, cinq arrêtés préfectoraux de protection de biotope et le parc national.
- Des populations protégées qui bénéficient de Zone de droits d'usages collectifs (ZDUC) sous une réglementation spécifique à la Guyane.
- Le patrimoine littoral et marin dispose également de caractéristiques écologiques exceptionnelles.
- La dérive littorale modifie en permanence le trait de côte guyanais et la nature des fonds sous-marins, car les côtes sont soumises au système de dispersion des courants amazoniens qui entraîne dans les eaux marines littorales plus de 100 millions de tonnes de sédiments par an, créant ainsi des bancs de vase, la formation et la destruction des cordons littoraux.
- Les zones humides littorales comportent :
 - Des mangroves : 250 km de côtes couvertes par les mangroves avec une superficie d'environ 700 km² (80% du littoral), dont 15% sont protégées par deux réserves (Kaw, Amana). La mangrove abrite une biodiversité riche et constitue un site favorable de frayères, nurseries et d'abris pour les juvéniles de crevettes et de poissons.
 - Des marais et marécages en arrière des mangroves abritant une riche flore végétale ;
 - Des cordons sableux d'importance mondiale pour la nidification des tortues marines.
- Ces zones abritent un grand nombre d'animaux protégés (mammifères, oiseaux, caïmans, tortues) avec quelques espèces emblématiques faisant l'objet d'une protection spécifique (lamantin ; caïmans noir et rouge ; tortues luth, olivâtre, verte, imbriquée, Caouanne ; Albatros à nez jaune).

- Plusieurs mammifères marins ont été identifiés dans les eaux guyanaises, notamment des dauphins, baleines et cachalots.
- Le plateau continental de la Guyane est très riche en poissons aussi bien en termes de diversité que de quantité (600 espèces connues).
- La faune benthique guyanaise est convoitée par ses voisins compte tenu de l'abondance de la ressource, notamment pour des espèces présentant un intérêt économique au niveau international : crevettes, vivaneaux, requins ou national : acoupa ; machoïran

Une forêt propriété de l'Etat couvrant la majorité du territoire guyanais

- ▶ Le parc national de Guyane dénommé « Parc amazonien de Guyane » a été créé en 2007. Le parc est un acteur de poids structurant dans la gestion et la valorisation des ressources et milieux naturels.
- ▶ Le couvert forestier étant propriété de l'État, l'accès au foncier en Guyane passe nécessairement par une cession de l'État pour l'extension des zones urbaines ou la transformation des forêts en terres agricoles. Le Plan d'Urgence signé à la suite des mouvements sociaux de mars 2017 prévoit une rétrocession de 400 000 ha aux communautés coutumières.
- ▶ Les procédures d'accès au foncier agricole prévoient qu'en Guyane les agriculteurs peuvent bénéficier de baux et de concessions par l'intermédiaire de l'Etablissement public d'aménagement de la Guyane (créé en 1994). Les règles d'accès à la propriété foncière pour les agriculteurs ont été assouplie en 1997 et un plan de développement durable de l'agriculture guyanaise a été mis en œuvre depuis 2003.
- ▶ Depuis 2000, l'État a attribué 27 119 ha de massif forestier dont 40 % dédié à la petite agriculture. La cession du foncier par l'Etat est le mode privilégié d'acquisition du foncier pour les agriculteurs. 781 baux emphytéotiques entre 2000 et 2017 sur 18 756 ha par l'EPFAG, en forte croissance sur la dernière période de programmation. Toutefois une part importante des surfaces cédées sont ne font pas partie de la SAU car ils sont utilisés pour les opérations d'aménagement liés à l'agriculture (accessibilité, défrichage, drainage, adduction en eau et en électricité).

Un gisement important de ressources naturelles valorisables en partie exploité par des filières en cours de structuration

- ▶ Le gisement de ressources naturelles potentiellement créatrices d'emplois en Guyane est très important et diversifié : bois d'œuvre / bois énergie, or, matériaux de construction, ressources halieutiques, énergies hydrauliques, éoliennes et photovoltaïques, etc.
- ▶ Les filières s'engagent dans des démarches de structuration, favorisant l'émergence de problématiques de gestion durable.
- ▶ La mise en place de l'INTERPRO Bois a permis la structuration de la filière bois en bonne intelligence entre les acteurs privés et l'ONF. La filière s'appuie également sur la création de formations spécifiques à la filière (de nouvelles formations devraient également voir le jour dans la filière bois avec l'ouverture des lycées de Saint-Georges et de Maripasoula programmés sur la programmation 2014-2020 et avec une ouverture prévue sur la programmation 2020-2021). Un des enjeux à venir repose également sur l'intégration de cette filière avec la filière biomasse.
- ▶ La filière or est soumise à de fortes pressions de la part des activités d'orpaillage clandestin. La mise en place du schéma d'orientation minière (SDOM) en 2011 constitue une première étape vers la structuration de la filière et la recherche de solutions innovantes pour maintenir une filière forte et sécurisée en Guyane.
- ▶ Le territoire dispose d'un potentiel halieutique très important avec plusieurs espèces de crevettes (ressource en déclin depuis les années 90) et pas moins de 200 espèces de poissons. Toutefois, ce potentiel demeure globalement sous-exploité. Le secteur de la pêche en Guyane se décompose selon 3 grandes catégories avec une logique économique propre.

Une gestion difficile des ressources : entre protection et valorisation

- ▶ La conservation de la nature est effectuée de manière hétérogène sur le territoire : le littoral est le plus urbanisé mais présente également des réserves de foncier (notamment sous la gestion du Conservatoire du Littoral et du Parc Naturel Régional), l'intérieur du territoire est quant à lui sous la protection du Parc Amazonien de Guyane.

- ▶ L'importance des espaces protégés (réserves naturelles régionale et nationales, zone cœur de parc, conservatoire du littoral, arrêtés de protection des biotopes, Réserve biologique intégrale) assure une protection satisfaisante appuyée par un réseau scientifique solide et présent en Guyane, sur la plupart des thématiques, malgré certaines faiblesses (turn-over, faiblesses des connaissances sur les écosystèmes non-forestiers, fuite des informations scientifiques, etc.).
- ▶ Quatre principales activités ont lieux dans les espaces à forte valeur en termes de biodiversité : l'orpaillage, la pêche, l'exploitation forestière, l'agriculture maraichère.
- ▶ La filière minière aurifère est composée d'un nombre limité d'opérateurs légaux qui sont soumis à des réglementations d'exploitation très strictes dans l'objectif d'une conciliation entre l'exploitation aurifère et la préservation forestière. Cependant, l'intégrité des forêts classées est menacée par des activités illégales d'orpaillages qui sont difficiles à contrôler et à mesurer du fait de la densité forestière et d'accessibilité des sites illégaux.
- ▶ La structuration de la filière bois s'est fortement améliorée depuis le début de la programmation 2014-2020 en partenariat avec l'ONF. Depuis 2012, l'exploitation forestière guyanaise est gérée sous le label PEFC et l'espace forestier. Les opportunités économiques liées à la forêt restent encore à développer notamment pour ce qui est de l'usage des essences endogènes (travaux de recherches, exploitation) et de l'approvisionnement de la filière biomasse.
- ▶ Concernant la pêche, les pays limitrophes n'étant pas soumis aux réglementations européennes en matière de préservation des ressources, les bateaux surinamais et brésiliens concurrencent les bateaux guyanais sur l'exploitation de la ressource halieutique.

Principales problématiques et enjeux d'avenir

- Promouvoir une gestion durable des ressources au travers d'activités économiques qui préservent l'environnement.
 - Favoriser l'utilisation rationnelle des intrants dans les structures maraichères ;
 - Promouvoir l'utilisation de technologies propres pour l'exploitation de l'or ;
 - Favoriser la certification de gestion durable des forêts et la valorisation des produits certifiés ;
 - Structurer la filière pêche et lutter contre la pêche illégale.
- Améliorer la connaissance sur le milieu marin, notamment au niveau des zones de mangrove constituant le cœur de la biodiversité marine.
- Faire de la richesse naturelle de la Guyane un atout pour son développement économique.

2.2.4 Un territoire soumis aux risques climatiques et anthropiques

Données de contexte clés

- En raison des sols pauvres en azote, potassium et phosphore, la forêt guyanaise constitue un territoire particulièrement vulnérable au changement climatique. Jusqu'à présent peu de travaux ont été menés pour mesurer l'incidence du changement climatique mais des travaux sont en cours (menés par l'ADEME). Quelques constats peuvent déjà être établis en 2011 :
 - La température moyenne est passée de 26 degrés en 1955 à 27 degrés en 2009 : la hausse des températures constitue un risque d'aridification des sols laissant place à une savane. Le GIEC prévoit une augmentation des températures de 2,7 à 3,9°C pour la Guyane à l'horizon 2100 avec une accentuation des fortes chaleurs lors de la saison sèche.
 - Le risque d'augmentation du niveau marin est préoccupant pour les basses terres ou l'érosion de la côte. Le GIEC prévoit une élévation comprise entre 0,23 et 0,7 mètre en Guyane.
 - Certains phénomènes liés à la modification des régimes de précipitation attendus sont d'ores et déjà visibles sur le territoire (crues exceptionnelles, allongement des périodes d'étiage, glissements de terrain, etc.).

- La température des eaux de surface a augmenté d'environ un degré Celsius sur les trente dernières années avec une accélération du phénomène depuis 1995.
- Le phénomène El Nino (réchauffement et sécheresse) est plus fréquent et plus marqué tandis que la Nina (refroidissement et humidité) se raréfie.
- Sur les 22 communes, 32 classements à risques ont été recensés en raison des risques naturels et technologiques qui y sont présents. Les risques considérés sont les transports de matière dangereuse (16 communes), risque inondation (7 communes), risques industriels (5 communes), risque glissement de terrain (3 communes) et risque barrage (1 commune)

Une prise de conscience sur les risques liés au changement climatique en Guyane

- ▶ Les effets du changement climatique sont méconnus mais les premiers éléments laissent présager des changements majeurs pour le territoire et plusieurs événements exceptionnels ont déjà eu lieu (crues, allongement de la période d'étiage des fleuves, etc.).
- ▶ La Guyane a établi en 2012 un Schéma régional Climat Air Énergie dont l'un des trois objectifs porte spécifiquement sur l'adaptation au changement climatique. Des objectifs de prise en compte des risques climatiques ont également été inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.
- ▶ Les grands projets d'aménagement du territoire sont désormais pensés pour prendre en compte les risques climatiques. Par exemple, le tracé du BHNS de la presqu'île de Cayenne prendra en compte les risques potentiels d'inondation tels qu'estimés avec la montée des eaux prévues pour les années à venir.

Des risques naturels prégnants mais relativement bien connus des autorités locales

- ▶ Les acteurs présents sur le territoire guyanais et les exigences réglementaires nationales et communautaires sur la gestion des risques naturels permettent à la Guyane de disposer d'une bonne connaissance des risques existants sur le territoire.
- ▶ En revanche, le phénomène de construction de logements illicites ne permet pas une bonne maîtrise des risques (notamment inondations), la population étant relativement mal informée des risques naturels, technologiques et épidémiologiques existants.
- ▶ Enfin, le changement climatique renforce les risques naturels existants pour le territoire guyanais conduisant à une augmentation de la fréquence des événements exceptionnels (crues, incendies, etc.).

Principales problématiques et enjeux d'avenir

- Améliorer la qualité du bâti pour favoriser la maîtrise de l'énergie
- Développer des mobilités douces
- Adapter les infrastructures aux effets prévus du changement climatique

2.3 Les dynamiques économiques de la connaissance et de la recherche

2.3.1 La création de richesse en Guyane

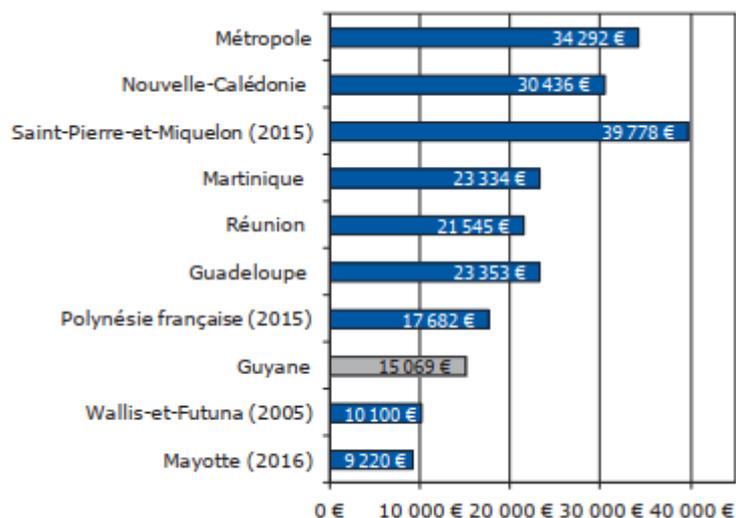
Données de contexte clés

- **Le Produit intérieur brut (PIB) de la Guyane est de 4,262 milliards d'euros en 2017**, en diminution de 1,9% en volume sur un an, contre une croissance de :
 - +3,0% pour la France entière ;
 - +4,3% pour la Guadeloupe ;
 - +0,1% pour la Martinique.
- **Le PIB régional représentait en 2017 :**
 - 0,18 % du PIB national français,
 - 10,02 % du PIB des départements d'outre-mer.
- **Le PIB régional par habitant était de 15.339 euros en 2017**, contre une moyenne de :
 - 34.151 euros par habitant à l'échelle de la France métropolitaine
 - 23.152 euros en Guadeloupe ;²
 - 23.188 euros en Martinique.

Le paradoxe guyanais : un décrochage du PIB par habitant malgré un rythme de croissance économique soutenu sur le long terme

- ▶ Après trois années de croissance consécutives, le produit intérieur brut guyanais a reculé en valeur de près de 2% en 2017. Le territoire a payé l'impact du mouvement social de mars-avril 2017 sur la création de richesse et la balance commerciale du département. Les exportations hors secteur spatial ont chuté de 23,7% au cours de l'année, contribuant à hauteur de 1,4 point à la dégradation du produit intérieur brut.
- ▶ En outre, alors que tous les autres DOM ont entamé un processus de convergence par rapport à la moyenne nationale, la Guyane connaît aujourd'hui un véritable décrochage : le PIB par habitant en Guyane s'établit en 2017 à 44,9% du niveau national, contre 48% en 2011, et 62% en 1993. Le département égalait à l'époque la Martinique et devançait la Guadeloupe et la Réunion.
- ▶ L'économie guyanaise connaît pourtant depuis plusieurs années une expansion remarquable : de 2007 à 2017, le PIB régional a progressé de 45,4%, contre 8% à l'échelle nationale. La part du PIB guyanais dans le PIB généré aux Antilles Guyane est ainsi passée de 15,4% en 1993 à 19,4% en 2017.
- ▶ Ces performances supérieures aux chiffres nationaux restent insuffisantes au regard de la croissance de la population, pour maintenir la richesse individuelle. La croissance du PIB est essentiellement absorbée par la croissance démographique, nettement supérieure à celle enregistrée en France métropolitaine et dans les Antilles (plus de 2,5% entre 2007 et 2017).

Figure 6 - PIB par habitant France/Outre-mer en 2017



Sources : INSEE – Comptes économiques provisoires – Rapport annuel Guyane de l'IEDOM 2019

Un modèle de développement marqué par un poids prégnant du secteur public :

- ▶ Le niveau de l'activité économique guyanaise reste en grande partie déterminé par les transferts publics et l'activité spatiale.
- ▶ La Guyane affiche une part des administrations publiques dans la création de valeur singulièrement élevée : la part des services administrés (administrations publiques d'Etat et collectivités, éducation, santé et action sociale) dans la valeur créée sur le territoire départemental est de 35%, contre environ 30% aux Antilles et 22% en France métropolitaine.
- ▶ L'impact du spatial reste un puissant moteur de développement. Comptabilisé en tant qu'exportations de services de transport, l'accroissement ou le ralentissement (en partie lié au nombre de lancements annuels) de l'activité du Centre spatial guyanais (CSG) déterminent encore en partie la croissance de la valeur ajoutée guyanaise. Selon une étude réalisée par l'INSEE en 2017, la filière a généré 15% de la valeur ajoutée de l'économie régionale en 2014, contre 16% en 2002 et 28% en 1990. En outre, 9,3% des 50 000 emplois salariés du territoire sont en lien direct, indirect ou induit avec l'activité spatiale (salariés du CNES, chaîne de sous-traitance et emplois salariés liés à l'activité des donneurs d'ordre et sous-traitants).
- ▶ Le potentiel doublement de la population à horizon 2050 peut contribuer à augmenter les perspectives économiques des entreprises locales. Il peut permettre de dépasser la dépendance de l'économie guyanaise à l'égard de la sphère publique et du spatial à travers la croissance du marché intérieur et l'atteinte de la taille critique qui lui fait défaut. Ce dynamisme démographique est susceptible de créer nouveaux vecteurs de développement économique pour le département : la croissance de la demande intérieure (également liée au rattrapage des salaires et revenus initié dans les années 1990), et la croissance des investissements privés tirés principalement par le secteur immobilier.

Une économie encore fortement dépendante de ses échanges avec la métropole et les départements français d'Amérique et peu insérée dans son espace régional

- ▶ L'activité spatiale tire également en bonne partie les performances de la Guyane sur les marchés extérieurs. Le secteur représentait en 2017 80% des exportations guyanaises.
- ▶ Les importations de biens, qui avoisinaient 100% du PIB régional dans les années 1990, se sont réduites mais restent élevées (29% en 2015). La balance commerciale guyanaise demeure à cet égard lourdement déficitaire. Le taux de couverture en 2011 est de 13,4%. Si le déficit commercial concerne toutes les familles de biens, les produits pétroliers représentent à eux seuls près de 14% de celui-ci.

- ▶ La France métropolitaine capte encore en 2018 près de 40% des exportations guyanaises (or à hauteur de 50% de ces exportations, biens d'équipement et produits agroalimentaires). Les échanges entre la Guyane et ses voisins d'Amérique du Sud ou de la Caraïbe restent très limités. Ses principaux fournisseurs sont Trinidad-et-Tobago (produits pétroliers), la Martinique et la Guadeloupe. Les Antilles françaises sont également ses principaux clients régionaux (pêche, bois et or).
- ▶ Cette dépendance traduit la compétitivité structurellement faible de l'économie guyanaise : prix et salaires élevés dans le contexte national et régional liés notamment à des surcoûts résultant du caractère « insulaire » de l'économie malgré le caractère continental du département (barrières à l'entrée, situations de monopoles, surcoûts des investissements) ; gains de productivité orientés principalement vers la satisfaction du marché intérieur ; faiblesse des secteurs objet de la concurrence internationale (agroalimentaire, biens d'équipement) ; faible attractivité du territoire.

Les principaux axes d'actions identifiés

- **Renforcer la compétitivité de l'économie guyanaise par le développement de la production locale** (notamment dans l'agroalimentaire) ;
- **Favoriser les échanges commerciaux** en soutenant la recherche de nouveaux marchés à l'international et la diversification des sources d'approvisionnement, notamment avec l'environnement proche : Surinam, Brésil, Antilles ;
- **Inciter les entreprises guyanaises à se projeter sur les marchés extérieurs** en levant les principaux freins à l'internationalisation ;
- **Poursuivre l'appui à la structuration des filières du territoire** pour répondre à la croissance des besoins locaux et trouver de relais de croissance à l'international ;
- **Améliorer l'image de la Guyane et développer l'attractivité du territoire** ;

2.3.2 La structure des activités économiques en Guyane

Données de contexte clés (2015)		
Valeur ajoutée régionale par secteur d'activité	Part dans le PIB régional guyanais	Part dans le PIB métropolitain
Services non-marchands (éducation, santé et administrations)	35,5%	22,4%
Services marchands	43,8%	56,1%
Agriculture, sylviculture et pêche	4,2%	1,7%
Industrie	9,2%	14,3%
Construction	7,3%	5,5%

Source : Insee, Produits intérieurs bruts régionaux et valeurs ajoutées régionales (données 2015 semi-définitives)

Une diversification et une tertiarisation de l'économie guyanaise :

- ▶ L'économie guyanaise est dominée par le secteur tertiaire qui réalise 78,5% de la valeur ajoutée totale, contre environ 20% pour le secteur secondaire et 4% pour le secteur primaire.
- ▶ La dynamique de tertiarisation de l'économie guyanaise est particulièrement mise en évidence par l'évolution des effectifs de l'emploi salarié. Les créations d'emploi sont dans l'ensemble deux fois plus rapides dans le tertiaire que dans le reste de l'économie guyanaise. Pour la seule année 2018, l'emploi salarié dans les services marchands a progressé de 11,9%, contre 5,2% pour l'ensemble des secteurs.
- ▶ La structure de l'économie régionale diffère de celle observée au niveau national. Le secteur des services non-marchands (éducation, santé et administration) occupe une place plus importante en Guyane (35,5%) qu'en France (22,4%). La part des services marchands reste beaucoup plus faible (43,8% contre 56,1% au niveau

national). Les secteurs de la construction et de l'agriculture ont un poids plus important que la moyenne nationale (respectivement 7,3% contre 5,5% et 4,2% contre 1,7%).

Des filières traditionnelles en difficulté

- ▶ Le secteur primaire a généré 4,2% de la richesse créée en 2015, poursuivant son déclin depuis 1993 où il dépassait les 5% de la richesse créée. Le nombre des exploitations est en augmentation constante depuis les années 1990 : on en dénombrait 6500 dans le département (+45% depuis 1989).

Filière agricole – Les principaux axes d'actions identifiés

- **Poursuivre la dynamique de structuration des filières** et accompagner l'agriculture vivrière
- **Développer les équipements structurants** de production mutualisés pour les filières
- **Développer la transformation des produits agricoles**
- **Renforcer la qualité et la sécurité sanitaire** des aliments et développer l'offre alimentaire
- **Produire et diffuser les connaissances adaptées aux contextes locaux** (agronomiques, organisationnelle...) et capitaliser sur les connaissances et les savoir-faire locaux
- Renforcer le suivi et le conseil en matière de conduite d'exploitation et de gestion et permettre une diversification des productions, pour les différentes catégories d'exploitants (exploitation vivrière ou professionnelle)
- **Soutenir l'installation des agriculteurs** et faire progresser leur formation

- ▶ **La filière Pêche peine à se moderniser.** Le secteur générait au début de la période de programmation en 2014 que 800 emplois directs et 2400 emplois indirects. S'il constituait en 2012 le 3ème poste à l'export de l'économie guyanaise, les exportations de poissons et crevettes ont diminué de 21% et 43% sur la seule année 2017. Le tonnage de crevettes exportées a été divisé par 4 sur la période 2009-2017. Les prises sont globalement orientées à la baisse sur le long terme, tant en raison de ces difficultés de la pêche crevette que de l'obsolescence des navires et de la concurrence de plus en plus vive issue du Brésil et du Surinam.

Filière Pêche – Les principaux axes d'actions identifiés

- **Accompagner la modernisation de la filière**
- **Faciliter l'accès au secteur bancaire de la filière** et offrir à ses acteurs de nouveaux outils de financement
- **Renforcer la professionnalisation** et accompagner la pêche vivrière informelle vers la régularisation des activités
- **Développer la valorisation des produits de la pêche** et de l'aquaculture en renforçant l'appareil de transformation et en diversifiant les produits
- **Poursuivre les efforts de réduction de l'impact écologique de la pêche**
- **Améliorer le recensement et la connaissance des stocks, de l'effort de pêche et de l'économie du secteur**

- ▶ Fortement structurée, la filière bois bénéficie de la structuration d'une interprofession dynamique et reconnue et de la présence d'acteurs sur toute la chaîne de valeur (40 entreprises de première transformation en 2017 et 160 de seconde transformation). Elle emploie directement environ 900 personnes. La majeure partie de la production est exploitée localement, dont la moitié pour le seul secteur du BTP (les entreprises de charpenterie

et de fabrication de composants pour la construction représentent 100% des PME recensées dans le secteur de la seconde transformation).

- ▶ Les produits de seconde transformation constituent un débouché à l'export pour la filière, mais demeurent pour l'heure peu compétitifs par rapport aux produits finis (sièges et meubles en bois, menuiserie du bâtiment) importés de la métropole ou du Brésil notamment. Les exportations de produits de première transformation (sciage) ne suffisent pas à combler ces flux. La balance commerciale du secteur reste à cet égard structurellement déficitaire (à hauteur de 15,5 millions d'euros en 2017).

Filière Bois – Les principaux axes d'actions identifiés

- **Poursuivre la gestion durable des forêts tropicales**
- **Faire de la filière bois un modèle d'exploitation durable des forêts tropicales** à travers le développement du transfert de connaissances et le soutien aux projets de recherche
- **Conforter la gestion traditionnelle de la forêt** par les populations amérindiennes et bushinengue
- **Moderniser les équipements forestiers** et poursuivre les efforts d'augmentation des dessertes forestières
- **Améliorer la compétitivité de la filière bois**, en compensant les surcoûts d'exploitation et de transformation
- **Satisfaire les besoins locaux en bois** et améliorer la compétitivité de la seconde transformation
- **Accompagner le développement de la filière bois-énergie**
- **Poursuivre le développement de la filière bois d'œuvre** vers une économie durable et viable
- Poursuivre les efforts de caractérisation et normalisation des essences guyanaises ainsi que leurs produits dérivés

- ▶ **La filière extractive, en déclin depuis le début de la décennie, présente d'importantes opportunités de développement.** L'exploitation aurifère reste une des principales exportations de la région, même si son développement récent est mis en péril par l'afflux massif d'orpailleurs clandestins : sur la période 2008-2017, la production déclarée affiche un repli de 23,5%. En dix ans, les exportations annuelles en volume sont en outre passées de 2 tonnes à 1,2 tonne. L'or représente cependant encore près de 20% des exportations de l'économie guyanaise. Le projet Montagne d'or, encore débattu, prévoit l'exploitation de cependant l'exploitation de 85 tonnes d'or sur 12 ans et l'entretien d'une dynamique de filière avec la création d'une école technique des mines.
- ▶ Hormis l'or, les autres minerais ne sont pas exploités (tantale, diamant, cuivre, zinc, plomb, argent, bauxite), en raison d'un manque de sécurisation de l'activité minière, des coûts des exigences environnementales pour l'exploitation légale et des faibles capacités d'investissements des artisans miniers.

Filière extractive – Les principaux axes d'actions identifiés

- **Renforcer les connaissances sur les ressources minérales** (hors or), et ce jusqu'à une échelle fine (pour en faciliter l'exploitation économique par les opérateurs économiques et les collectivités), et mettre à disposition ces connaissances

Filière extractive – Les principaux axes d’actions identifiés

- **Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de méthodes innovantes d’exploitation durable**
- **Développer les moyens de lutter contre le pillage des ressources**

Des filières jugées d’avenir en développement mais qui peinent à se structurer

- ▶ **La période récente a vu la structuration progressive de certains secteurs** comme en témoignent les processus de mise en réseau engagés par différents filières clés du territoire : interprofession de la filière bois créé en 2009 (Interprobois), démarche similaire dans le secteur de l’énergie (ENERG).
- ▶ **Cette structuration reste néanmoins faible pour la plupart des filières**, en particulier agroalimentaire, pêche artisanale, aquaculture, transport, sanitaire et social. En cause, des difficultés structurelles de l’environnement économique guyanais : infrastructures de base lacunaires (énergie, TIC, immobilier d’entreprises) absence de « locomotives » ayant un effet d’entraînement sur les filières, filières reposant généralement sur un nombre relativement réduit d’opérateurs et pour lesquels toute défaillance peut avoir de forts effets déstabilisateurs.

2.3.3 Le tissu d’entreprises guyanais

Une dynamique forte de création d’entreprises

- ▶ **Après un net recul en 2017** lié à la conjoncture économique et à l’impact des mouvements sociaux, la Guyane a affiché en **2018 un taux de création d’entreprises largement supérieur aux moyennes nationales** (35,6% contre 16,9%), pour l’ensemble des secteurs. Cette dynamique profite aujourd’hui plus particulièrement aux secteurs de la construction et des services.

Taux de création d’entreprises en 2018 (en %)

Secteurs économiques	2018	
	Guyane	France
Industrie	15,8	13,8
Construction	39,1	10,4
Commerces, Transports, Hébergement et Restauration	18,1	23,1
Autres services	50,7	15,1
ENSEMBLE	35,6	16,9

Sources : Note de conjoncture INSEE (avril 2019).

- ▶ Le taux de survie des entreprises guyanaises à 1, 2 ou 3 ans s’avère généralement inférieur au taux observé à l’échelle nationale.

Taux de survie des entreprises créées au premier semestre 2014 (en %)

Génération 2014	Guyane	France
Survie à 1 an	89,4	91,5
Survie à 2 ans	80,7	83,1
Survie à 3 ans	72,9	75,2

Sources : INSEE, enquêtes Sine 2014.

Un tissu économique très atomisé et peu compétitif

- ▶ **14.974 établissements étaient recensés au 31 décembre 2017.** 71,6% exerçaient leur activité dans le tertiaire, dont 32,1% dans le commerce et les services marchands (transport, hébergement, restauration),
- ▶ **Au 31 décembre 2015, 94,5% des entreprises guyanaises avaient moins de 9 salariés.** La part des artisans voire des auto-entrepreneurs est importante puisque 74,4% des entreprises guyanaises n'employaient aucun salarié, principalement dans les activités immobilières, de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et du commerce).
- ▶ **La compétitivité des TPE et PME** demeure limitée par des **facteurs structurels du tissu économique guyanais** : une diffusion des innovations et des TIC à fluidifier, une faible productivité, un accès limité aux modes de financement traditionnels ou peu adapté, des conditions d'installation peu facilitées (structures d'appui à la création, au développement des entreprises).
- ▶ **Les activités informelles pèsent toujours un poids conséquent dans le tissu économique.** Si elles pèsent peu en termes de création de richesse car peu productives et peu rémunérées, elles induisent des distorsions concurrentielles importantes dans certains secteurs, en particulier la construction, l'agriculture, la pêche et les services aux particuliers. À titre d'exemple, les prises de la pêche informelle auraient été en 2015 1,5 à 3 fois supérieures à celles de la pêche formelle, selon l'IEDOM.
- ▶ **Malgré la forte croissance démographique de l'ouest guyanais, l'activité économique demeure concentrée sur le littoral** : le territoire de la CAACL comptait 76,2% des 17 532 établissements actifs du département au 31 décembre 2015, contre près de 12% pour la communauté de communes des Savanes et 10,5% pour la CCOG.

Les principales problématiques identifiées

- **Mieux accompagner le tissu entrepreneurial à chaque étape du cycle de vie d'une entreprise** en renforçant la lisibilité des dispositifs de soutien aux entreprises ou en sécurisant leurs capacités de financement ou d'investissement.
- **Inciter les entreprises guyanaises à se projeter sur les marchés extérieurs** (lever les barrières non tarifaires, assurer l'émergence de chaînes de production et de transformation transfrontalières, ...)
- **Poursuivre l'appui à la structuration des filières du territoire**
- **Assurer les prérequis au développement économique du territoire** (densification des infrastructures de réseau, lutte contre l'économie informelle, ...)

2.3.4 Une offre de recherche et d'enseignement supérieur qui est montée en puissance et s'est davantage ancrée sur le territoire depuis 2014

Données de contexte clés

- Nombre d'étudiants à l'université de Guyane : 4 500 environ
- Présence de nombreux acteurs de la recherche, représentés en Guyane par le réseau IRISTA comprenant la plupart des organismes de recherche présents en Guyane.
- Nombre de chercheurs, ingénieurs et techniciens (ETP) : 275 (enquête DRRT de 2017).

- Nombre de publications : environ 200 par an (Source : Scopus)¹
- Nombre de doctorants : 60 environ inscrits à l'école doctorale de l'Université de Guyane, 10 docteurs diplômés par an.
- Les thématiques de recherche s'appuient principalement sur la biodiversité, la valorisation des ressources naturelles, la pêche, l'agriculture, la forêt et la santé tropicale, les énergies renouvelables. Des recherches également menées sur le champ des sciences sociales.
- Moins d'un quart de la population des 25 - 34 ans disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur
- Difficulté à recruter des profils qualifiés en Guyane.

- ▶ La recherche guyanaise comprend un grand nombre d'acteurs nationaux et européens, principalement publics, mais peine à s'ancrer sur le territoire.
 - La recherche publique est globalement bien implantée en Guyane avec la présence de plus d'une dizaine d'établissements dont des laboratoires nationaux majeurs : CNRS, IRD, ENGREF, BRGM, IFREMER, INRA... Ces organismes bénéficient d'une présence physique en Guyane qui se traduit par la présence d'outils et d'équipements (plateformes). Cependant le nombre de chercheurs reste limité à environ 300, auxquels s'ajoutent de nombreuses missions ponctuelles de chercheurs nationaux, européens et internationaux.
 - La création de l'Université de Guyane en 2016 doit permettre de fédérer les acteurs de la recherche en Guyane autour d'un projet commun (notamment autour d'un projet de site).
 - Sur la programmation 2014-2020, de nombreux projets ont vu le jour dans le domaine de la recherche :
 - Laboratoire d'excellence créé en 2011 et renouvelé en 2019 (CEBA – Centre d'étude de la biodiversité amazonienne) qui fédère des acteurs de la biodiversité et de la santé. Le labex CEBA est renouvelé pour 5 années supplémentaires ainsi que le labex DRIIHM.
 - Construction d'un vectopole financé par le FP7 (Institut Pasteur de Guyane) en 2014 consacré à la recherche des maladies vectorielles amazoniennes de niveau P3 (haut de niveau de confinement).
 - Construction sur des financements FEDER d'un laboratoire de surveillance virologique (dengue, Zika, chikungunya, grippe) de niveau biologique 3.
 - Création d'un centre de ressources biologiques à l'Hôpital (sur des financements FEDER).
 - Création d'une équipe Mer au sein de l'USR Leeisa en 2016 : regroupe les forces présentes en Guyane (CNRS/UG/IFREMER) et porte un GDR de 110 chercheurs.
 - Mise en place du COPAS (dispositif d'observation de la canopée) par le CNRS en 2015 financé par le FEDER au sein de la RNN des Nouragues.
 - Intégration du centre international de recherches des Nouragues dans le réseau national CNRS RENSEE et dans le dispositif INRA CNRS ANAE.
 - Intégration du dispositif de PARACOU dans les réseaux internationaux des observatoires des forêts tropicales rainfor.org et tmfo.org.
 - Mise en place d'un Centre de Ressource Biologique Plantes Pérennes 2015 (labélisation IBISA).
 - Projet H2020 FORWARD pour prendre en compte les spécificités territoriales des RUP dans les appels à projets.

¹ Publications dont au moins un auteur a une affiliation en Guyane, en majorité dans un des 6 laboratoires affiliés à l'Université, à l'Institut Pasteur de Cayenne ou au Centre Hospitalier André Rosemont.

- Evolution de l'Equipe d'accueil "Ecosystèmes Amazoniens et Pathologie Tropicale" (EPaT) en une Equipe mixte "Tropical Biome and Immunopathologie" (TBIP) au sein de l'UMR "Centre d'infection et d'immunité de Lille" (CIIL). Cette équipe sera sous la tutelle de l'Université de Lille, l'Université de Guyane, le CNRS, l'INSERM et l'Institut Pasteur de Lille.
- Le moindre développement de la Guyane s'explique également par une quasi-absence de recherche dans le secteur privé : le tissu économique comporte très peu de bureaux d'études ou de prestations de conseil et les entreprises, en quasi-totalité des TPE, n'ont pas les moyens de développer en interne de véritables services de R&D. Sur ce dernier point, les explications sont multiples : coût d'investissement trop élevé, manque de moyens humains et techniques, manque de compétences du dirigeant.
- ▶ La dernière décennie a été marquée en Guyane par des investissements importants afin de rattraper le retard sur l'offre de formation universitaire
 - Evolution démographique qui annonce une forte augmentation des effectifs étudiants dans les années à venir : des besoins considérables en infrastructures d'accueil (bâtiments supplémentaires, espaces de vie...), une forte demande en matière de logements étudiants (les objectifs actuels de construction du CROUS ne suffisant pas à absorber la demande). La poussée démographique actuelle et à venir implique également la nécessité de développer l'offre de formation. L'enseignement supérieur est en effet de plus en plus attractif avec un taux de croissance des étudiants supérieur à la croissance du nombre de bacheliers.
 - La conjonction d'un taux de chômage fort et de besoins non pourvus en matière d'emploi (notamment en matière d'emplois qualifiés) qui appelle à l'augmentation générale du niveau de formation des Guyanais
- ▶ L'Université de Guyane a été créée en 2016 permettant une meilleure adéquation des formations offertes à la demande locale. Cependant, l'insertion professionnelle des formations de l'Université de Guyane encore faible du fait de la faiblesse des relations entre le monde universitaire et le monde des entreprises.
 - Sur le volet recherche dans le cadre du Plan d'urgence décidé à la suite des grèves de 2017, proposition a été faite d'agrandir le pôle universitaire de Guyane et de créer un nouveau campus universitaire à Saint-Laurent du Maroni.
- ▶ Cependant, les manques dans l'offre associés à de faibles perspectives d'emplois pour les plus diplômés poussent de nombreux jeunes à partir, soit vers les Antilles soit vers la métropole.
 - Des projets sont en cours pour mettre en cohérence les besoins du territoire, la stratégie de spécialisation et l'offre de formation. Ainsi, le CSU (Centre Spatial Universitaire) porté par l'Université devrait voir le jour prochainement. Il s'agit d'un partenariat entre le CSG, l'Université, Supaéro dont l'objectif est de faciliter le transfert de compétences vers les entreprises, notamment sur les nanosatellites à travers la mise en place de formations universitaires sur le spatial.
- ▶ Pour ce qui est de la formation professionnelle, la Guyane a reçu 130 M euros de FSE répartis sur les programmes FSE Etat et le PO FEDER FSE CTG.

Synthèse des enjeux clés

- Augmenter les capacités de recherche du territoire en développant les infrastructures (équipement, datacenter) et en créant des plateformes collaborative (appui au transfert de l'innovation, soutien aux projets universitaires innovants)
- Renforcer les travaux sur la connaissance du territoire
- Développer les projets de coopération notamment à travers les réseaux des chercheurs du plateau des Guyane et de la Grande Caraïbe et le soutien à la mobilité macro-régionale
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les jeunes chercheurs pour lutter contre le turn-over.
- Renforcer le pôle universitaire guyanais (soutien aux doctorants, augmentation du nombre d'enseignants).

2.3.5 Une structuration en cours des réseaux de l'innovation et une volonté de mieux valoriser économiquement la recherche guyanaise et de favoriser les transferts de technologie

Données de contexte clés

- Un organisme de soutien à l'innovation : GDI (1 incubateur et 1 pépinière d'entreprises)
- Des difficultés à mettre en œuvre un transfert de compétences technologiques entre la recherche et l'innovation et à valoriser économiquement les travaux de recherche
- Un tissu économique guyanais composé majoritairement de TPE – TPE pour lesquelles l'innovation est une prise de risques financiers et structurels trop importante.
- Booster Morpho (accélérateur d'entreprises innovantes qui prend en compte le numérique, la biodiversité et les énergies propres) – label obtenu en 2018.
- Une dizaine d'adossements à des pôles de compétitivité (Vitabora, Cosmetic Valley, Lyon Biopole, IAR, Pégase, etc.) et installation d'une antenne de la Cosmetic Valley à la suite de la signature d'une convention de partenariat en 2018.
- Mise en place d'un NumLab (unité de transfert et de valorisation numérique) en 2016 et d'un FabLab.

- ▶ La dynamique de recherche et d'innovation en Guyane, bien que s'étant améliorée au cours de la dernière période de programmation, demeure assez faible au regard des potentiels existants. Une nouvelle stratégie régionale de l'innovation pour la spécialisation intelligente a été validée en 2013 pour guider les projets d'innovation du territoire sur la programmation 2014-2020.
- ▶ Cette stratégie a permis de fixer les axes et les voies de développement en matière d'innovation pour la programmation 2014-2020
- ▶ Recentrer l'action publique sur le soutien à l'innovation pour et par les entreprises en créant un réseau régional d'innovation et de recherche et en le dotant d'outils adaptés
- ▶ Inclure la Guyane dans des réseaux d'innovation à différents niveaux (réseau local, européen, amazonien)
- ▶ Faire évoluer la Gouvernance d'ensemble des politiques de soutien à l'innovation en assurant le principe de concentration des moyens et en dotant le territoire des outils de connaissance, de veille et de pilotage de la démarche
- ▶ Pour répondre à ces trois enjeux, trois axes stratégiques ont ainsi été définis pour la période 2014-2020 :
- ▶ Recentrer l'action publique sur le soutien à l'innovation pour et par les entreprises, en créant le réseau régional d'innovation et de recherche et en le dotant des outils adaptés
- ▶ Inclure la Guyane dans les réseaux d'innovation à différents niveaux (réseau local, européen et amazonien), notamment sur la base d'un marketing territorial offensif
- ▶ Faire évoluer la Gouvernance d'ensemble des politiques de soutien à l'innovation en assurant le principe de concentration des moyens
- ▶ Si les atouts du territoire sont nombreux (appartenance à l'UE, ressources naturelles abondantes et encore mal connues, potentiel de développement partenarial avec les pays du plateau des Guyane), seules 15 entreprises en 2019 sont hébergées par la pépinière d'entreprises innovantes.
- ▶ Ce nombre est très faible au regard du nombre d'entreprises guyanaises. Les entreprises interrogées soulignent plusieurs difficultés qui limitent leurs capacités d'innovation :
- ▶ Un accès difficile aux financements : publics, en raison de la complexité des démarches et des dossiers ; privés, en raison de la frilosité du secteur bancaire, faiblesse déjà soulignée lors du diagnostic de 2006
- ▶ Le manque de personnel qualifié
- ▶ Le manque d'information sur les technologies et les marchés

- ▶ La difficulté à trouver des partenaires et à collaborer avec eux (en local et a fortiori avec la métropole ou les pays voisins)
- ▶ Un accès très difficile aux résultats de la recherche avec un très faible transfert technologique
- ▶ Ainsi, ce sont principalement la difficulté d'accès aux ressources, qu'elles soient techniques, financières ou humaines, et le manque de connaissance mutuelle entre le monde de la recherche et le monde des entreprises qui freinent l'innovation en Guyane.
- ▶ En conclusion, la valorisation de la recherche et de l'innovation est encore balbutiante en Guyane par un manque de connaissance entre les acteurs, des stratégies de valorisation soit absentes soit inadaptées, une coopération transfrontalière qui peine à porter ses fruits (et à passer du niveau politique au niveau économique) et un environnement économique encore trop faible au regard des exigences minimales pour assurer le succès du transfert technologique.
- ▶ Aussi, l'enclavement géographique de la Guyane vis-à-vis de ces voisins du plateau des Guyanes et le différentiel de développement avec le Brésil et le Suriname rendent difficile la coopération dans le secteur de l'innovation.

Synthèse des enjeux clés

- Renforcer le lien entre la RDI et monde économique en créant des espaces de dialogue recherche/innovation et en renforçant la valorisation économique de la recherche
- Mettre en place des mécanismes de types appels à projets pour orienter la recherche sur des besoins du territoire
- Développer des solutions de financement adaptées au territoire et à la fragilité de ses entreprises innovantes
- Structurer la gouvernance et le pilotage de la recherche et de l'innovation pour permettre de mettre en cohérence les projets de recherche avec les besoins des entreprises

3 Analyse par thématique

3.1 Fiches détaillées par thématique (FEDER-FSE)

3.1.1 Recherche, développement et innovation

Indicateurs et chiffres clefs

- ▶ Nombre d'étudiants à l'université de Guyane : 4 500 environ
- ▶ Présence de nombreux acteurs de la recherche, représentés en Guyane par le réseau IRISTA comprenant tous des organismes de recherche présents en Guyane.
- ▶ Un organisme de soutien à l'innovation : GDI (1 incubateur et 1 pépinière d'entreprises)
- ▶ Nombre de chercheurs, ingénieurs et techniciens (ETP) : 275 (enquête DRRT de 2017).
- ▶ Nombre de publications : environ 200 par an (Source : Scopus)²
- ▶ Nombre de doctorants : 60 environ inscrits à l'école doctorale de l'Université de Guyane, 10 docteurs diplômés par an.
- ▶ Les thématiques de recherche s'appuient principalement sur la biodiversité/ la valorisation des ressources naturelles, la pêche, l'agriculture, la forêt et la santé tropicale, les énergies renouvelables.
- ▶ Des recherches également menées sur le champ des sciences sociales.

Synthèse des plans et schémas

- ▶ Le Schéma d'Aménagement Régional de 2016 fixe des objectifs de développement de la recherche :
- ▶ Renforcer le rôle de la Guyane en matière de recherche au niveau national, européen et mondial et renforcer les inventaires de biodiversité, en priorité sur des territoires peu connus et sur des groupes également méconnus.
- ▶ Mettre en place une politique d'inventaires et de protection des savoirs traditionnels en lien avec la biodiversité dans le cadre de l'APA (Accès aux ressources génétiques et Partage des Avantages).
- ▶ La Stratégie Régionale d'Innovation pour la Spécialisation Intelligente fixe une série de grands objectifs visant à positionner la Guyane comme une terre de recherche et d'innovation :
- ▶ Recentrer l'action publique sur le soutien à l'innovation pour et par les entreprises, en créant un réseau régional d'innovation et de recherche et en le dotant des outils adaptés.
- ▶ Inclure la Guyane dans des réseaux d'innovation à différents niveaux, afin de permettre la mise en œuvre de solutions de mises en commun qui sont particulièrement demandées par les TPE/TPE.
- ▶ Faire évoluer la gouvernance d'ensemble des politiques de soutien à l'innovation en assurant le principe de concentration et de mutualisation des moyens et en dotant le territoire des outils de connaissance, de veille et de pilotage de la démarche.
- ▶ Par ailleurs la stratégie retient pour domaine d'action : 1. la valorisation des ressources forestières ; 2. l'agriculture et l'agro-transformation ; 3. la valorisation des ressources marines et des ressources primaires ; 4. les molécules actives 5. Le tourisme (écotourisme), 5. Santé tropicale, 6. Innovation sociale.

² Publications dont au moins un auteur a une affiliation en Guyane, en majorité dans un des 6 laboratoires affiliés à l'Université, à l'Institut Pasteur de Cayenne ou au Centre Hospitalier André Rosemont.

- ▶ Sur le volet recherche dans le cadre du **Plan d'urgence** décidé à la suite des grèves de 2017, proposition a été faite d'étendre l'Universitaire de Guyane et de créer un nouveau campus universitaire à Saint-Laurent du Maroni.
- ▶ La Guyane s'est également va également se doter d'un SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation) en vue de la prochaine programmation. Le SRDEII sera présenté fin octobre en AG de la CTG.

Bilan des réalisations et des difficultés rencontrées

ECOSYSTEME DE RECHERCHE (INFRASTRUCTURE ET PROJETS)

- ▶ Laboratoire d'excellence créé en 2011 et renouvelé en 2019 (CEBA – Centre d'étude de la biodiversité amazonienne) qui fédère des acteurs de la biodiversité et de la santé. Le labex CEBA est renouvelé pour 5 années supplémentaires ainsi que le labex DRIIHM, dispositif interdisciplinaire interactions Hommes-Milieus, labellisé en 2012 par le PIA.
- ▶ Des activités relatives à l'imagerie satellitaire numérique à travers le projet SEAS sont également déployées depuis la programmation 2007-2013. Il n'existe que deux portails de ce type en France (GéoSud et Guyane). Le développement de ce projet permettrait d'être reconnu au niveau mondial sur ce type de sujet. Essayer d'en tirer des rentrées financières dans les 5 années à venir.
 - Ce projet a pour objectif de faire de la Guyane le spécialiste sur l'image satellitaire dans la zone Caraïbes (coopération CTG/IRD)
 - Il vise notamment à une utilisation des images satellites pour permettre, entre autres, le suivi de l'orpaillage clandestin, de la déforestation illégale en Amazonie et plus récemment des bancs de sargasses.
 - Cette spécialisation sur l'imagerie satellitaire devrait permettre à la Guyane de ne pas avoir à acheter les données ailleurs mais au contraire de couvrir les pays avoisinants, et de pouvoir assurer l'historisation des données satellitaires.
- ▶ Construction d'un vectopole financé par le FP7 (Institut Pasteur de Guyane) en 2014 consacré à la recherche des maladies vectorielles amazoniennes de niveau P3 (haut de niveau de confinement).
- ▶ L'équipe d'accueil EPat étudie différentes pathologies tropicales amazoniennes (Leishmaniose, Maladie de Chagas, Toxoplasmose Amazonienne, Histoplasmosse disséminée, Paludisme, Mycobacterium ulcerans...) dont le point commun est d'être liées aux écosystèmes Amazoniens. L'équipe fait partie du LABEX CEBA. Elle a été très favorablement évaluée par l'AERES en 2014.
- ▶ Mise en place du COPAS (dispositif d'observation de la canopée) par le CNRS en 2015 financé par le FEDER au sein de la RNN des Nouragues.
- ▶ Construction sur des financements FEDER d'un laboratoire de surveillance virologique (dengue, zika, chikungunya, grippe) de niveau biologique 3.
- ▶ Création d'un centre de ressources biologiques à l'Hôpital (sur des financements FEDER et CPER).
- ▶ Création de l'Université de Guyane en 2016
 - Mise en place de 6 laboratoires de recherche, dont 5 unités mixtes et une équipe en sciences humaines propre au territoire, création d'une école doctorale.
 - Volonté de fédérer les acteurs de la recherche en Guyane autour d'un projet commun (projet de site).
- ▶ Création d'une équipe Mer au sein de l'USR Leeisa en 2016 : regroupe les forces présentes en Guyane (CNRS/UG/IFREMER) et porte un GDR de 110 chercheurs (GDR LIGA).
- ▶ Intégration du centre international de recherches des Nouragues dans le réseau national CNRS RENSEE et dans le dispositif INRA CNRS AnaEE.
- ▶ Intégration du dispositif de PARACOU dans les réseaux internationaux des observatoires des forêts tropicales rainfor.org et tmfo.org.
- ▶ Mise en place d'un Centre de Ressource Biologique Plantes Pérennes 2015 (labélisation IBISA).

- ▶ Projet H2020 FORWARD pour prendre en compte les spécificités territoriales des RUP dans les appels à projets.
- ▶ Evolution de l'Equipe d'accueil "Ecosystèmes Amazoniens et Pathologie Tropicale" (EPaT) en une Equipe mixte "Tropical Biome and Immunophysio-pathologie" (TBIP) au sein de l'UMR "Centre d'infection et d'immunité de Lille" (CIIL). Cette équipe sera sous la tutelle de l'Université de Lille, l'Université de Guyane, le CNRS, l'INSERM et l'Institut Pasteur de Lille.
- ▶ L'unité mixte de recherche (UMR) EcoFoG, portée par AgroParisTech, l'INRA, le Cirad, le CNRS, l'Université des Antilles et l'Université de Guyane, a pris de l'ampleur ces dernières années. Elle vient compléter un écosystème déjà riche avec l'UA EPat, l'EA MINEA, l'UMR Espace Dev, l'UMR QUALISUD et l'USR mixte LEEISA.
- ▶ Accréditée en janvier 2017, l'unité de recherche 7485 MINEA décline ses travaux dans le cadre des thématiques prioritaires de l'Université de Guyane, telles qu'elles ont été formulées par l'École Doctorale (ED 587) de l'établissement :
 - Dynamique de la biodiversité en Amazonie : du gène aux écosystèmes, notamment la biodiversité des écosystèmes forestiers agronomiques, marins, littoraux et fluviaux ;
 - Dynamique des écosystèmes spontanée ou influencée par l'action de l'Homme (interactions Hommes-milieux) ;
 - Technologies en environnement amazonien et technologies bio-inspirées ; Santé et écologie de la santé en milieu tropical ;
 - Dynamique et gestion durable des territoires amazoniens ;
 - Dynamique des sociétés amazoniennes dans leurs environnements.
- ▶ L'UMR Espace-Dev. Développe des recherches sur les dynamiques spatiales et temporelles qui caractérisent les relations entre écosystèmes et sociétés pour la coviabilité des territoires aux échelles locales, régionales et globales. ESPACE-DEV se place dans une perspective de coviabilité des territoires en général et plus particulièrement en milieu tropical. Ses recherches sur la spatialisation des dynamiques environnementales sont menées dans le contexte de l'adaptation des sociétés du Sud aux changements globaux. Depuis une vingtaine d'année l'UMR ESPACE-DEV appuie ses recherches sur un réseau en partenariat de plateformes de réception et de traitement d'images satellitaires en Guyane (SEAS-Guyane), à la Réunion (SEAS-OI), au Gabon (SEAS-Gabon), à Montpellier (GEOSUD) et actuellement en Haïti (SEAS-Haïti).
- ▶ Les travaux menés au sein l'UMR QUALISUD sont articulés autour d'un programme « Polyphénols » transversal à trois programmes finalisés : « Fruits et légumes cultivés », « Fruits et légumes non cultivés » et « Plantes à actifs biologiques ». Le programme transversal vise, quel que soit le modèle végétal étudié, à développer la connaissance sur les polyphénols des produits végétaux tropicaux avec une ligne directrice allant du gène au produit transformé : « Polyphénols des végétaux tropicaux en cours de développement de la plante, en post-récolte et/ou en cours de transformation : identification, propriétés, compréhension des mécanismes du métabolisme et de leurs activités ». Les trois programmes finalisés permettent d'apporter des réponses aux besoins de développement économique de notre région. En effet, par l'importance de la ressource végétale présente sur le territoire, la Guyane fait partie des phares de la biodiversité végétale à l'échelle mondiale. Les travaux du laboratoire consistent donc à apporter les éléments indispensable et nécessaire à l'exploitation de ce potentiel afin d'aider au développement de nouvelles filières de production en accord avec les politiques régionales de valorisation de la biodiversité et des savoirs traditionnels. L'unité mixte de recherche (UMR) Qualisud se spécialise dans la valorisation des ressources naturelles, particulièrement des palmiers amazoniens, à des fins cosmétiques et aliments santé. ; en menant un partenariat étroit avec GDI et les socioprofessionnels du monde agricole en local ; et au niveau national avec les pôles de compétitivité (VITAGORA) et l'université de Corse (expertise sur les miels)
- ▶ Le laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes amazoniens est une unité mixte de service et de recherche créée en Guyane en janvier 2016 par le regroupement de chercheurs et personnels techniques et administratifs présents au CNRS Guyane, à l'Université de Guyane et à Ifremer. Le LEEISA s'organise fonctionnellement autour de : trois plateformes de recherche et services, inscrites dans des réseaux nationaux :
 - La station de recherche des Nouragues
 - L'OHM Oyapock (Observatoire Hommes-Milieux)

- La Pépinière Interdisciplinaire de Guyane sur les écosystèmes littoraux et les tortues marines
- Trois équipes de recherche :
 - Evolution et écologie de la biodiversité en Amazonie ;
 - Ethnoécologie et dynamiques culturelles ;
 - Ecosystèmes et dynamiques des espaces littoraux et côtiers,
- Deux axes transversaux d'animation :
 - « Services Ecosystémiques »
 - « Interactions Hommes-→Milieux »

ECOSYSTEME DE L'INNOVATION (INFRASTRUCTURE ET PROJETS)

- ▶ Création d'une pépinière en 2015 par GDI (15 entreprises hébergées à l'heure actuelle)
- ▶ Mise en place d'un NumLab (unité de transfert et de valorisation numérique) et d'un Fablab en 2016.
- ▶ Booster Morpho (accélérateur d'entreprises innovantes qui prend en compte le numérique, la biodiversité et les énergies propres) – label obtenu en 2018.
- ▶ Une dizaine d'adossements à des pôles de compétitivité (Vitabora, Cosmetic Valley, Lyon Biopole, IAR, Pégase, etc.) et installation d'une antenne de la Cosmetic Valley à la suite de la signature d'une convention de partenariat en 2018.
- ▶ Dépôt de deux brevets par UG/UA/Pasteur/CNRS/GDI sur les bio insecticides (larvicides et fongicides) avec la mise en place d'une naturothèque pour échantillonner du vivant et le numériser.
- ▶ Le projet de Ferme Équatoriale (ou Expérimentale) Guyanaise « FEG » conduit par GDI a fait l'objet d'un financement GO-PEI en partenariat avec Lara-Spirale et le pôle de compétitivité Vitabora (AMO) et de nombreux acteurs du continuum recherche-innovation (transition agroécologique, agro transformation, bioéconomie) impliqués en Guyane.
- ▶ CSU (Centre Spatial Universitaire) porté par l'Université en cours : partenariat entre le CSG, l'Université, Supaéro dont l'objectif est de faciliter le transfert vers les entreprises, notamment sur les nanosatellites (mise en place de formations universitaires sur le spatial).

Analyse AFOM

ATOUTS

UNE DENSIFICATION DE L'ECOSYSTEME DE L'ESR UN ECOSYSTEME DE L'INNOVATION FRAGILE CES DERNIERES ANNEES

- ▶ La présence d'une université de plein droit avec son école doctorale.
- ▶ Projet de site Riesta (UG, GDI et IRISTA) qui doit renforcer la mutualisation et les liens entre les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur (objectifs de développement de la recherche, de la formation adossée à la recherche et l'innovation).
- ▶ Des équipements et structures de recherche performants et intégrés dans des réseaux nationaux facilitant l'accès à certains financements et augmentant la visibilité de la recherche : Guyaflux, Paracou, Campus agronomique de Kourou, Nouragues, RNN, Petit Saut, Herbière, SEAS, laboratoire de chimie de l'institut Pasteur, laboratoire de Sciences du bois et de l'arbre du Cirad, MEB microscope électronique à balayage environnemental, etc.
- ▶ Des partenariats entre équipes de recherche présentes en Guyane et celles de l'Hexagone : UMR Ecofog, UMR Qualisud, UMR AMAP Herbière de Guyane (avec Montpellier), USR LEEISA, UMR Espace Dev, l'UR Minea, GDR LiGA, EA EPaT.
- ▶ Un développement de programmes de recherche liés à la connaissance des milieux s'appuyant sur des équipes pluridisciplinaires.
- ▶ L'existence du GIS IRISTA permettant plus de cohérence dans les activités de recherche en Guyane
- ▶ La présence d'un Labex : le labex CEBA. Le rattachement de certaines équipes au LABEX DRHIIM qui pilote l'OHM Oyapock avec un accent particulier sur les sciences participatives
- ▶ Une disponibilité des financements en Guyane, pour les projets de recherche.
- ▶ De fortes attentes locales sur la diffusion des connaissances, moteur de la dynamique de la recherche en Guyane.
- ▶ Intégration dans le Labex PARAFRAP, via le CIIL, suite à l'Umérisation de l'EA EPaT
- ▶ Un développement de la coopération avec les RUP à travers la participation de la Guyane au projet H2020 FORWARD dont objectif est de renforcer les capacités des RUP à répondre aux appels à projet européens relatifs à la recherche et à l'innovation

FAIBLESSES

- ▶ Une absence de certains éléments et fonctions remplies par le dispositif français de l'innovation.
- ▶ Une faiblesse de la dynamique entrepreneuriale d'innovation (faible mobilisation des entreprises en matière de R&D).
- ▶ Un manque de structuration sur le dispositif recherche/innovation en agriculture : défaut de vision stratégique, faiblesse des effectifs, nécessité d'une plus grande cohérence entre les acteurs impliqués
- ▶ Mis à part le RITA, un manque de travail en réseau des structures d'accompagnement et une chaîne de l'accompagnement en Guyane quasi inexistante (faible connaissance mutuelle / manque de coordination des actions).
- ▶ Des secteurs potentiellement porteurs de croissance ont du mal à se structurer.
- ▶ Un faible nombre de projets innovants.
- ▶ L'existence d'un fort déséquilibre entre l'écosystème de recherche et d'enseignement supérieur, et le tissu économique local.
- ▶ Un manque d'investisseurs privés notamment pour le financement de thèses CIFRE.
- ▶ Le nombre de bourses doctorales est très réduit : 3 en moyenne par an depuis 2016, soit 0.5 bourse par laboratoire et par an (financement proposé insuffisant)
- ▶ Difficulté d'insertion professionnelle des docteurs guyanais
- ▶ Une insertion professionnelle des formations de l'Université de Guyane encore faible : faiblesse des relations entre le monde universitaire et le monde des entreprises
- ▶ Stratégie nationale des organismes de recherche en décalage avec les réalités locales (problème de gouvernance).

DES SPECIFICITES TERRITORIALES PORTEUSES D'INNOVATIONS

- ▶ L'existence de savoirs et de savoir-faire traditionnels.
- ▶ Une maîtrise technologique et des opportunités commerciales sur certains marchés de niche (ex. télétechnologies, Télémédecine, surveillance maritime...)
- ▶ Un avantage technologique en matière de télésurveillance (localisation de la Guyane en pied d'antenne) : récupération des données quasi en temps réel.
- ▶ La mise en place des RITA (Réseaux d'innovation) dans le secteur agricole.
- ▶ Un processus de structuration de grappes d'entreprises avec un volet innovation (TIC, bois...).
- ▶ La participation du CNES dans des projets d'innovation importants pour le territoire (projet SEAS, projet PSMA – Poste de secours médical avancé...).
- ▶ L'engagement du CNES auprès de structures d'accompagnement des entreprises (ex. ADIE, plateformes d'initiative locale...) sur des problématiques d'ingénierie financière par exemple.
- ▶ Une forte croissance démographique se traduisant par des opportunités de réalisation d'infrastructures de production et de stockage d'énergie innovantes (hydrogène, systèmes hybrides...).

UNE BIODIVERSITE QUI CONSTITUE UN ATOUT FORT POUR L'UNION EUROPEENNE SUR LE CHAMP DE LA RECHERCHE

- ▶ La présence de la forêt amazonienne permet à des projets de recherche uniques au sein de l'Union européenne de voir le jour en Guyane, notamment sur la médecine tropicale, chimie des molécules, diversité négligée
- ▶ La filière forêt-bois peut s'appuyer sur les travaux de recherche et développement menés par ECOFOG et l'ONF. Une proximité des terrains de recherche dans nombre de disciplines
- ▶ Une région présentant une diversité de populations et de pathogènes permettant l'étude de pathologies d'origine infectieuses et non infectieuses (maladies émergentes, modélisation systèmes hôtes-pathogènes, santé publique...)
- ▶ La loi sur la Transition énergétique et la croissance verte qui impose une proportion de 50% d'énergies renouvelables en 2020 et 100% en 2030 dans les départements d'outre-mer

- ▶ La lutte contre le changement climatique qui plaide pour la réduction des carburants fossiles et le déploiement de solutions de mobilité 100% renouvelable (ENR)
- ▶ Des cultures nombreuses du fait du brassage culturel guyanais, sur lesquelles peuvent s'appuyer la recherche

UNE MONTEE EN GAMME DES INFRASTRUCTURES UN ECOSYSTEME ENCORE TROP PEU STRUCTURE DE RECHERCHE ET UNE STRUCTURATION EN COURS DE L'ECOSYSTEME D'ESR

- ▶ De nouveaux bâtiments et infrastructures en cours de construction sur le champ de la recherche médicale.
- ▶ De nouveaux financements disponibles en recherche / développement dans le cadre des réseaux RITA par exemple.
- ▶ Une appartenance aux réseaux nationaux qui permet de sécuriser le fonctionnement des outils et thèmes de recherche.
- ▶ Des financements européens (Horizon Europe) qui peuvent constituer un vecteur d'insertion dans les programmes internationaux de recherche.
- ▶ Des opportunités de liens à densifier avec les Antilles et l'Amérique du Sud, et plus largement les réseaux internationaux de recherche. Un développement plus poussé de la relation entre le monde de la recherche et le tissu entrepreneurial dans le domaine médical.
- ▶ Une forte croissance démographique se traduisant par un accroissement du nombre d'étudiants.
- ▶ Une meilleure communication sur les compétences des structures d'accompagnement, leur rôle et leur plus-value potentielle pour les entreprises.

DES SPECIFICITES TERRITORIALES ET GEOGRAPHIQUES PORTEUSES D'INNOVATION

- ▶ Une valorisation économique plus importante de la recherche sur les bioressources (aux standards européens).
- ▶ Une connaissance de plus en plus précise des milieux spécifiques comme la mangrove, qui crée de nouvelles opportunités de recherche.
- ▶ Les prémices d'une structuration dans le domaine des géosciences (BRGM, IRD, UG), la gestion des ressources du sous-sol (eaux et minérales) et le suivi des éléments traces métalliques
- ▶ La construction de partenariats durables avec des pôles de compétitivité métropolitains autour des spécificités guyanaises (ressources naturelles, tropicalité...).
- ▶ Des liens en cours de consolidation avec les Antilles dans le cadre du pôle Synergîle
- ▶ Des possibilités de partenariat avec les pays du Plateau du Guyane (ex. télétechnologies, gestion des ressources forestières, gestion des ressources en eau - BIOPLATEAU).
- ▶ Le développement d'activités économiques en lien avec les compétences en matière de

- ▶ Les contraintes très spécifiques sur la communauté scientifique (isolement, éloignement, décalage entre la vision de la recherche et son utilité économique réelle...)
- ▶ Manque de culture projet dans les entreprises qui s'explique par un maillage composé à 98% de TPE
- ▶ Contraintes réglementaires imposées par l'appartenance à l'Union européenne
- ▶ Manque d'organisation des filières par des structures collectives en capacité de développer l'innovation (recensement des besoins, appui au transfert technologique...)
- ▶ La faible capacité des porteurs de projet en matière d'ingénierie financière et technique : difficultés d'accès des chercheurs à une expertise en montage de projets (notamment auprès des grands acteurs de l'État et de consultants privés)
- ▶ Un manque de stabilité dans les institutions créant une perte d'information sur la gouvernance de la recherche guyanaise.

UNE CONCURRENCE ACCRUE SUR PLUSIEURS DOMAINES

- ▶ Une concurrence des acteurs brésiliens et des grandes métropoles du Nord Brésil (en particulier sur les bioressources, l'Amazonie) mais qui devrait rester limité du fait des questions réglementaires.

télétechnologies, bioressources, santé (épidémiologie)...

- ▶ Le développement d'activités et de projets de recherche en lien avec des problématiques propres à l'espace amazonien (compétences en gestion des ressources, zootechnie, agronomie, ingénierie de projets agro...)
- ▶ Des opportunités d'innovations en matière de valorisation économique des ressources de la mer (connaissance et évolution du trait de côte, stock carbone marin, surveillance du milieu maritime, connaissances océanographiques... pouvant permettre le développement d'activités économiques comme de l'aquaculture)
- ▶ Commercialisation à l'international d'un savoir-faire en matière de réhabilitation de sites miniers
- ▶ Ingénierie de projets agro-forestiers en milieu tropical
- ▶ Création d'une station de recherche à Saint-Laurent (ressources de la mer, biodiversité, sciences sociales)

Identification des besoins et des projets de développement

RENFORCER LES CAPACITES DE RECHERCHE DU TERRITOIRE

- ▶ Augmenter les capacités de calcul et de modélisation du territoire (épidémiologie, changement climatique, inondations, etc.) via un datacenter et un centre de calcul
- ▶ Mettre en place une cellule d'innovation universitaire pour accompagner les projets innovants des étudiants et des enseignants-chercheurs
- ▶ Développer une plateforme d'appui au transfert et à l'innovation sur les champs de l'agroécologie et la bioéconomie (incluant l'agro-alimentaire)
- ▶ Equiper le bâtiment recherche de l'UG (plateforme biochimie, centre d'immuno-infectiologie, plateforme d'immunomonitorage)
- ▶ Sécuriser les moyens d'analyses en biologie et géochimie dans les divers compartiments (eau, sols, plantes)

RENFORCER LES TRAVAUX SUR LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

- ▶ Renforcer la mutualisation et les liens entre les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur (objectifs de développement de la recherche, de la formation adossée à la recherche et l'innovation).
- ▶ Mesurer les impacts des activités illégales sur la biodiversité
- ▶ Recenser et cartographier les acteurs de l'agriculture de petite échelle sur l'ensemble du territoire (les plus représentés : 90%)

RENFORCER L'INTEGRATION DE LA RDI GUYANAISE AU NIVEAU REGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL

- ▶ Développer les projets de coopération :
 - Renforcer les réseaux avec les chercheurs du plateau des Guyane et de la Grande Caraïbe
 - Renforcer la mobilité macro-régionale
- ▶ Clarifier la stratégie de recherche locale via un portage politique solide (VP CTG), et la création d'une instance de décision

- ▶ Porter les intérêts de la recherche et de l'innovation guyanais dans les appels à projets nationaux et internationaux (intégration au sein des plateformes technologiques européennes)

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR LES JEUNES CHERCHEURS

- ▶ Lutter contre le turn-over et développer des enveloppes conséquentes et intégrées pour financer des projets de recherche (à l'instar du programme G5 de l'Institut Pasteur : salaire, logement, ingénieurs de recherche et techniciens)
- ▶ Financer des thèses et des post-docs
- ▶ Mettre en place un dispositif d'avance de financements des thèses CIFRE
- ▶ Augmenter le nombre d'enseignant-chercheurs et d'ingénieurs de recherche à l'université de Guyane

RENFORCER LE LIEN ENTRE LA RDI ET MONDE ECONOMIQUE

- ▶ Créer des espaces de dialogue entre les professionnels et les académiques via des rencontres, des échanges de personnel, des observations, etc.
- ▶ Mettre en place des mécanismes de types appels à projets pour orienter la recherche sur des besoins du territoire
- ▶ Mettre en place une plateforme de transfert (p.ex. Halle de techno)
- ▶ Développer une cellule de valorisation scientifique et économique (exploitation des brevets)
- ▶ Développer une task force de valorisation sur chaque champ de recherche (juristes, chercheurs, technico-commerciaux...)
- ▶ Développer des solutions de financement adaptées au territoire

STRUCTURER LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

- ▶ Mettre en cohérence les projets de recherche : vers une conférence régionale de la recherche.
- ▶ Structurer l'écosystème de l'innovation
- ▶ Identifier une structure pilote en matière de recherche

Enjeux par fonds

- ▶ **FEDER** : Soutien aux infrastructures de recherche, à l'innovation et aux entreprises
- ▶ **FSE+** : NON APPLICABLE
- ▶ **FEAMP** : Notamment soutien à la recherche sur la durabilité des activités de pêche et d'aquaculture
- ▶ **FEADER** : Soutien aux innovations dans la filière bois et en agriculture et agro-transformation

Enjeux par territoires

- ▶ **Bassin de vie de Cayenne** :
 - Prendre en compte le nombre croissants d'étudiants, à la fois en développant et rénovant les infrastructures mais aussi en proposant des formations adaptées aux besoins RH des entreprises innovantes.
- ▶ **Bassin de vie de Saint-Laurent-du-Maroni** :
 - Face à la croissance démographique de la zone de Saint-Laurent, des réflexions sont en cours sur la création d'antennes universitaires et de recherche mieux dotées.
- ▶ **Bassin de vie de Kourou** :
 - Avec les risques d'une baisse de l'activité spatiale, le développement de nouvelles industries de pointe devrait permettre de consolider l'économie de la zone.
- ▶ **Bassin de vie de Saint-Georges-de-l'Oyapock** : **non concerné**
- **Communes de l'intérieur** : non concerné

CONCLUSIONS

Compte tenu de ses spécificités environnementales et sociodémographiques, le territoire Guyanais constitue un champ d'expérimentations pour la recherche et l'innovation. La présence de la plupart des organismes nationaux de recherche assure une recherche de qualité et attractive, le centre spatial de renommée internationale est également très porteur pour l'écosystème et pour l'Université de Guyane. Cependant, les liens entre recherche et monde de l'entreprise peinent à se développer par manque d'un réseau structuré, d'information et d'accompagnement.

Annexes : documents et organismes consultés

- ▶ Plan d'urgence
- ▶ Stratégie régionale d'innovation pour la spécialisation intelligente

3.1.2 Développement, compétitivité des entreprises et des filières

Indicateurs et informations clefs

- ▶ Une dynamique de création d'entreprises nettement plus importante que la moyenne nationale : +35,6% en 2018, contre +16,9% pour la France entière.
- ▶ Un recul du PIB guyanais de 1,9% en 2017, après trois années consécutives de croissance.
- ▶ Un PIB/habitant d'environ 17 000 euros, le deuxième de la zone Amérique du Sud.
- ▶ Une économie dominée par le secteur tertiaire (79% de la VA en 2015).
- ▶ Un impact positif des mesures du plan d'urgence sur le climat des affaires (+13% d'indice d'ICA au cours de l'année 2017).
- ▶ Une balance commerciale encore largement déficitaire, à hauteur de 1 310 MILLIONS D'EUROS en 2018 (+5,9 % par rapport à l'année précédente).

Synthèse des plans et schémas

- ▶ **Le SRDEII 2019-2021 identifie deux priorités en matière de développement du tissu entrepreneurial guyanais et de compétitivité à l'export :**
 - Le déploiement d'une nouvelle stratégie d'ouverture au monde fondée sur la compétitivité hors prix, à travers :
 - La levée des freins réglementaires à l'export,
 - La refonte des modèles d'affaires,
 - L'élaboration de stratégies d'export par filière et l'organisation des filières (grappes d'entreprises, pôles de compétitivité,)
 - Le déploiement d'une stratégie de développement, basée sur la montée en puissance de deux secteurs industriels : l'économie numérique et l'économie verte.
- ▶ **La Stratégie Régionale d'innovation pour la spécialisation intelligente identifie trois axes stratégiques devant contribuer à positionner le tissu entrepreneurial guyanais comme un vecteur d'innovation pour le territoire :**
 - Recentrer l'action publique sur le soutien à l'innovation pour et par les entreprises, en créant un réseau régional d'innovation et de recherche et en le dotant des outils adaptés.
 - Inclure la Guyane dans des réseaux d'innovation à différents niveaux, afin de permettre la mise en œuvre de solutions de mises en commun qui sont particulièrement demandées par les TPE/TPE.
 - Faire évoluer la gouvernance d'ensemble des politiques de soutien à l'innovation en assurant le principe de concentration des moyens et en dotant le territoire des outils de connaissance, de veille et de pilotage de la démarche.

Bilan des réalisations et des difficultés rencontrées

- ▶ 34,4 millions d'euros de FEDER programmés sur le champ de l'accompagnement au développement d'entreprises dans des secteurs priorités par les stratégies régionales et la SRI-SI (143 millions d'euros en coût total), avec pour objectif d'augmenter la taille et d'accroître la pérennisation des entités du tissu entrepreneurial local.
- ▶ L'accent a été principalement mis sur la filière bois (création d'une unité de biomasse bois à Saint-Georges, construction d'une centrale de production d'électricité à partir de biomasse à Cacao,).
- ▶ Un processus de structuration et d'animation des filières historiques du territoire a été initié (Interprobois, GENERG) et devrait se poursuivre après l'adoption du SRDEII 2019-2021 sur d'autres filières.

- ▶ L'aide au fret intrants s'est poursuivie, avec la programmation de 42 dossiers de 2014 à 2018 (5,4 millions d'euros de FEDER).

Analyse AFOM

ATOUTS

DES SIGNES DE DYNAMISME ECONOMIQUE

- ▶ Le taux de création d'entreprises le plus élevé des régions françaises en 2018 : 35,6%, contre 16,9% pour la France entière ; un taux de survie à 5 ans des entreprises légèrement supérieures à la moyenne nationale en 2014 (37% contre 36,1%).
- ▶ Une progression de l'emploi salarié à un rythme plus soutenu qu'en 2017 (+5,2%).
- ▶ Le 2ème rang de la zone Amérique du Sud en termes de PIB par habitant.
- ▶ Un indice du climat des affaires en hausse de 13% en 2018, tiré par les perspectives économiques du plan d'urgence.

DES ATOUTS STRUCTURELS LIES AUX SINGULARITES GEOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE

- ▶ Des richesses naturelles importantes sur le territoire, bénéficiant notamment au secteur des industries extractives (mines et carrières) et à la filière bois.
- ▶ Un positionnement propice pour le commerce avec l'Amérique du Sud, avec des pays frontaliers qui peuvent potentiellement être des débouchés à l'exportation pour rentabiliser plus efficacement certains investissements.

QUELQUES FILIERES DEJA STRUCTUREES ET EXPORTATRICES

- ▶ Des filières historiques du territoire qui ont engagé des processus de structuration sous plusieurs formes : interprofession de la filière bois créé en 2009 (Interbois), démarche similaire dans le secteur de l'énergie (ENERG).
- ▶ Des exportations centrées sur une gamme de produits spécifique : des matières premières comme l'or (à hauteur de 40 millions d'euros), les produits

FAIBLESSES

UN TERRITOIRE CONTINENTAL, MAIS QUI PRESENTE LES CARACTERISTIQUES D'UNE ECONOMIE INSULAIRE

- ▶ Forte dépendance extérieure.
- ▶ Surcoût global des investissements fonciers, immobiliers, matériels, stockage et intrants.
- ▶ Un manque d'insertion dans un environnement régional peu solvable (territoires limitrophes pauvres) et aux normes sanitaires et de sécurité différente.
- ▶ Une étroitesse du marché local, peu attractif pour les investisseurs.

DES INFRASTRUCTURES LIMITEES DANS LES COMMUNES DE L'INTERIEUR

- ▶ Un fort enclavement des communes de l'intérieur bridant le développement du tissu entrepreneurial endogène.
- ▶ Des infrastructures numériques insuffisantes, qui limitent les possibilités de développement de nouvelles activités dans ces territoires.

UN TISSU ENTREPRENEURIAL ENCORE FRAGILE...

- ▶ Une faible capacité administrative pour consolider la gestion des entreprises et assurer leur pérennité ; à cet égard, un manque de temps et de moyens humains des entrepreneurs guyanais pour mobiliser des subventions publiques.
- ▶ Une surreprésentation des établissements sans salarié (75% des établissements) qui induit une atomisation du tissu économique guyanais.
- ▶ Un poids encore important de l'activité informelle (20% du tissu entrepreneurial), qui constitue une concurrence déloyale pour les entrepreneurs de l'économie formelle.

issus de la pêche (environ 10 millions d'euros/an jusqu'en 2013) mais également des biens d'investissement (+59 millions d'euros d'exportations en 2018 sur le champ des Instruments et appareils d'optique et de photographie).

DES DISPOSITIFS EXISTANTS POUR ACCOMPAGNER LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

- ▶ Un écosystème de structures accompagnatrices déjà dense : le réseau entreprendre pour les créateurs d'entreprises, GDI, les plateformes d'initiatives locales (Initiative Est Guyane, Initiative Ouest Guyane), la Boutique de gestion sur le champ de l'accompagnement à la création ou à la reprise, « *Les premières* » pour les femmes entrepreneuses, ...
- ▶ Un maillage du territoire par des Groupes d'action locale (GAL) qui garantissent un accompagnement renforcé des porteurs de projets dans le cadre du programme LEADER.
- ▶ Le déploiement sur le territoire guyanais de nouveaux observatoires comme l'OBSOCO (suivi des pratiques de consommation) ou l'Observatoire économique du CERC (cellule économique régionale de la construction) qui assure une veille sur les marchés publics et les indices de prix en Guyane.

- ▶ Des indicateurs de formation des entrepreneurs et des salariés très en retrait de la moyenne nationale.
- ▶ Des projets entrepreneuriaux qui ne sont pas toujours pensés pour répondre à une demande, mais pour pallier l'impossibilité de trouver un poste salarié.

... ET DONT LE POTENTIEL DE CROISSANCE EST CONFRONTE A PLUSIEURS FREINS

- ▶ Des conditions d'installation des entreprises peu favorables et un faible recours aux dispositifs d'accompagnement existant.
- ▶ Des entreprises sous capitalisées et une faiblesse des investisseurs industriels.
- ▶ Des capacités techniques, administratives et financières des acteurs économiques locaux limitées
- ▶ Des points d'entrée en matière de gestion des aides trop nombreux.
- ▶ Des processus de structuration des filières historiques de l'économie guyanaise (activités minières, secteur agricole, secteur de la pêche) qui ont pu échouer par le passé.
- ▶ Un manque d'organisation collective des entreprises pour défendre les intérêts de leurs secteurs.
- ▶ Une inadéquation de l'offre de formation locale aux besoins des entreprises et des carences en matière de formation initiale susceptibles de brider le potentiel de développement économique guyanais.
- ▶ Un manque de culture de la capitalisation au sein du tissu entrepreneurial local □ : des entreprises confrontées à un manque de gestion de leur trésorerie, ce qui bride leur durée de vie et leur capacité d'autofinancement.
- ▶ Des difficultés récurrentes d'accès au crédit : une frilosité des acteurs bancaires face au « risque Guyane » et des produits financiers de Bpifrance pensés pour des levées de fonds relativement importantes et parfois inadaptés aux spécificités du territoire.
- ▶ Des régimes d'aides d'Etat inadaptés au territoire : seuils des taux de subventionnement encore trop bas.
- ▶ Des structures souvent non euro-compatibles : les fonds européens demeurent difficilement

accessibles pour les petits porteurs de projet (nécessité d'avancer la trésorerie, lourdeur administrative des projets)

- ▶ Un manque de lisibilité dans les dispositifs d'accompagnement pour les petits porteurs

UNE CAPACITE D'EXPORTATION LIMITEE

- ▶ Un faible développement des entreprises à l'export.
- ▶ Une moindre compétitivité prix de la production guyanaise, compte tenu de la forte monnaie et du coût du travail.

OPPORTUNITES

L'EXISTENCE DE SECTEURS A FORT POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT

- ▶ Plusieurs secteurs à fort potentiel de développement pour le territoire : économie verte, filière bleue, filière bois, filière agroalimentaire et valorisation des produits de la pêche, BTP, filière extractive (bauxite, tungstène, diamant, pétrole), enseignement, santé et social, ...
- ▶ D'importantes perspectives de développement de la filière tourisme et loisirs, qui représente déjà le 2ème secteur économique d'exportation (150 millions d'euros de recettes en 2013) mais un travail à mener sur la promotion de la destination Guyane.

UNE CROISSANCE A VENIR DU MARCHÉ INTERIEUR

- ▶ Une multiplication de la population par 2 tous les 20 ans depuis 1974.
- ▶ Des projections de doublement de la population à horizon 2050, augmentant les perspectives économiques des entreprises locales.
- ▶ Ce rythme de croissance soutenu est susceptible de permettre au marché intérieur d'atteindre la taille critique qui lui fait défaut.

DES ATOUTS STRUCTURELS (RESSOURCES NATURELLES, POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE) SUSCEPTIBLES D'ETRE DAVANTAGE VALORISES

- ▶ Des opportunités de déploiement de nouvelles filières vertes dont les principaux enjeux concernent le développement de technologies compétitives :

MENACES

DES MENACES PESANT SUR LE DEVELOPPEMENT DE FILIERES STRATEGIQUES

- ▶ Des filières d'entreprises reposant sur un nombre relativement réduit d'opérateurs, et pour lesquels toute défaillance peut avoir de forts effets déstabilisateurs.
- ▶ La faible attractivité pour la population locale de certains métiers dans des secteurs pourtant porteurs (agriculture, pêche, industries extractives, tourisme, hôtellerie et restauration, exploitation forestière, BTP), qui bride leur développement.
- ▶ Des aides structurantes pour la filière bois (aide aux surcoûts) non sécurisées qui doivent être renégociées chaque année pour assurer la pérennité du secteur.

DES MENACES PESANT SUR L'EMERGENCE D'ACTIVITES A FORTE VALEUR AJOUTEE

- ▶ La faible capacité du tissu économique à soutenir le développement du capital humain empêche la Guyane de prendre le tournant de l'économie de la connaissance.
- ▶ Un enclavement numérique interne et externe du territoire.

UN IMPERATIF DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PLUS EQUILIBRE DU TERRITOIRE

- ▶ Une concentration des structures d'accompagnement des entreprises sur l'île de

biomasse, énergie, biocarburants, éolien, solaire, géothermie, ...

- ▶ D'autres filières industrielles en transition vers l'économie verte : chimie verte, matériaux biosourcés, ...
- ▶ Des filières responsables et durables à valoriser sur les marchés internationaux (bois, or, tourisme durable).
- ▶ Un positionnement propice un commerce avec l'Amérique du Sud et des pays frontaliers susceptibles de devenir des débouchés à l'exportation.

DES MARGES DE PROGRESSION EN MATIERE DE STRUCTURATION ET D'ANIMATION DES FILIERES

- ▶ Peu de filières ont à ce jour élaboré une stratégie de développement ou une stratégie export à même de leur permettre de renforcer leur compétitivité hors-prix.
- ▶ La filière bois est la seule à avoir structuré un plan de développement esquissant l'analyse des différents segments de la chaîne de valeur. Ses volumes de production devraient à nouveau dépasser ceux des années 80.
- ▶ Une douzaine de domaines d'activités stratégiques ont en outre été identifiés dans le cadre de la Stratégie Régionale d'Innovation pour la Spécialisation Intelligente.
- ▶ Un SRDEII en cours de validation qui devrait insister sur l'accompagnement des filières : définition de stratégies de développement pour chaque filière, incitation et accompagnement de l'organisation des acteurs en clusters, ...
- ▶

LE DEPLOIEMENT DE NOUVEAUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

- ▶ Déploiement du Dispositif d'appui au développement du territoire (DADT) de la CTG et du réseau des maisons de service public, qui offrent de nouvelles opportunités d'accompagnement des acteurs de l'économie informelle.
- ▶ Montée en puissance des outils de préfinancement de subventions FESI et des instruments financiers (PTZ, ...) susceptibles de pallier les carences du financement des entreprises par subventionnement.

Cayenne alors que l'Ouest guyanais présente un taux de croissance supérieur

Identification des besoins et des projets de développement

MIEUX ACCOMPAGNER LE TISSU ENTREPRENEURIAL A CHAQUE ETAPE DU CYCLE DE VIE D'UNE ENTREPRISE

- ▶ Simplifier les procédures administratives pour faciliter l'accès aux subventions, l'insertion dans l'économie formelle, la création d'entreprises, etc.
- ▶ Développer le préfinancement de subventions et faire appel à des structures intermédiaires (coopératives, parc amazonien, ...) susceptibles de capter des fonds (FESI notamment) avant de les reverser aux porteurs de projets du territoire.
- ▶ Sécuriser les capacités de financement et d'investissement des entreprises et des associations (interprofessions) via des dispositifs d'ingénierie financière.
- ▶ Renforcer la lisibilité des dispositifs de soutien aux entreprises (communication sur les calendriers, clarté des critères de sélection et des publics cibles, ...).
- ▶ Développer des structures de portage d'emploi couplées à des fonctions de mutualisation.
- ▶ Mieux organiser et coordonner les acteurs de l'accompagnement et densifier les services d'accompagnement dans les territoires les plus enclavés.
- ▶ Développer de nouveaux dispositifs d'accompagnement à la reprise et à la transmission d'entreprises vieillissantes.

INCITER LES ENTREPRISES GUYANAISES A SE PROJETER SUR LES MARCHES EXTERIEURS

- ▶ Lever les principaux freins à l'internationalisation des entreprises : barrières non-tarifaires, coûts de transports non-concurrentiels par rapport aux pays voisins, ...
- ▶ Développer une appétence pour les marchés extérieurs, à travers une sensibilisation dès l'accompagnement à la création.
- ▶ Favoriser les zonages : zones d'activité transfrontalières, ...
- ▶ Développer de chaînes de production et de transformation transfrontalières.
- ▶ Poursuivre les mesures en faveur de la protection de l'économie locale et du développement économique endogène (aide au fret, aide aux surcoûts, octroi de mer).
- ▶ Promouvoir l'image des productions guyanaises et leur caractère durable auprès des marchés européens.
- ▶ Encourager la coopération régionale pour homogénéiser les pratiques commerciales et réglementaires.
- ▶ Positionner la Guyane sur les segments de marché sur lesquels elle pourrait être compétitive.

POURSUIVRE L'APPUI A LA STRUCTURATION DES FILIERES DU TERRITOIRE

- ▶ Poursuivre les efforts en faveur de la structuration et de pérennisation des filières en mettant en place les outils et les infrastructures nécessaires à l'enclenchement de dynamiques de filières (centres de transfert, intelligence économique, outils de connaissance du territoire, ...)
- ▶ Inciter et accompagner les entreprises à se regrouper pour collaborer au sein de structures dédiées : grappes d'entreprises, clusters...
- ▶ Mettre davantage en adéquation l'offre de formation et les besoins des filières guyanaises.
- ▶ Soutenir l'émergence et la structuration d'une filière des Industries culturelles et créatives sur le territoire.

ASSURER LES PREREQUIS AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

- ▶ Densifier les infrastructures de réseau sur le territoire (électrification, haut débit, ...) et désenclaver les territoires isolés.
- ▶ Lutter contre les écarts de développement territorial et limiter les coûts du transport.
- ▶ Répondre aux besoins de formation du territoire : s'appuyer sur les compétences présentes en Guyane, cibler les besoins locaux en matière d'apprentissage, ...
- ▶ Renforcer les efforts en matière de lutte contre l'économie informelle.

Enjeux par fonds

- ▶ **FEDER** : Assurer le développement et la pérennisation du tissu entrepreneurial guyanais, lever les contraintes liées à l'ultra périphérie.
- ▶ **FSE+** : Construire des parcours de formation inclusifs, afin d'assurer la montée en compétence de la main d'œuvre locale.
- ▶ **FEAMP** : Appui à la structuration de la filière et la compétitivité des entreprises de pêche. Renforcement des moyens de lutte contre la pêche illégale.
- ▶ **FEADER** : Appui à la structuration des filières et la compétitivité des entreprises agricoles et agroalimentaires.

Enjeux par territoires

- ▶ **Bassins de vie de Cayenne et Kourou** : Maximiser les retombées de la filière spatiale pour l'ensemble du tissu économique local (innovation et transfert technologique), notamment autour du dispositif Territoire d'industrie.
- ▶ **Bassin de vie de Saint-Laurent-du-Maroni** : Enjeux de maîtrise des mutations de l'ouest guyanais au regard de sa très forte croissance démographique et de ses conséquences sur l'activité économique et l'emploi. En outre, un impératif de rééquilibrage territorial des politiques d'accompagnement (une concentration des structures d'accompagnement des entreprises sur l'île de Cayenne alors que l'Ouest guyanais présente un taux de croissance supérieur).
- ▶ **Bassin de vie de Saint-Georges-de-l'Oyapock** : Développement de l'accès au haut débit et extension des aides individuelles et collectives, afin de structurer et pérenniser le tissu productif.

CONCLUSIONS

Un tissu entrepreneurial qui bénéficiera pleinement du dynamisme démographique guyanais pour dépasser le cadre étroit d'un marché intérieur aujourd'hui contraint. En outre, un enjeu majeur de structuration et d'animation des principales filières économiques du territoire.

Annexes : documents et organismes consultés

- ▶ SRDEII
- ▶ Stratégie Régionale d'Innovation pour la Spécialisation Intelligente
- ▶ Schéma de développement économique de l'est guyanais

3.1.3 Energie

Indicateurs et chiffres clefs

- ▶ Consommation totale de carburant en 2015, dont 25 % approvisionné hors Guyane : 298 kTEp (en hausse de 7% entre 2010 et 2015)
- ▶ Part du carburant dédiés à la production d'électricité en 2015 : 24%
- ▶ Part du carburant dédié aux transports routiers en 2015 : 32%
- ▶ Production totale d'électricité en 2015 : 900 GWh (en hausse de 6% depuis 2010)
- ▶ Part d'électricité renouvelable dans la production totale en 2015 : 62%
- ▶ Part de la production d'électricité issue du barrage de Petit Saut : 52%
- ▶ Part de la production issue du photovoltaïque : 6%
- ▶ Part des énergies renouvelables dans l'énergie finale en 2015 : 20%
- ▶ Consommation d'énergie primaire par habitant : 1,17 Tep/hab.

Synthèse des plans et schémas

- ▶ **La Programmation Pluriannuelle de l'Energie de la Collectivité Territoriale de Guyane 2017** met en lumière quatre objectifs principaux en Guyane :
 - Renforcer l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'énergie fossile : l'objectif en matière de maîtrise de l'énergie (MDE) sur la période 2015-2023 est de réduire la consommation totale d'électricité de -7 % en 2018 et de -16% en 2023 par rapport à 2015 pour atteindre le scénario MDE volontariste.
 - Développer la production d'énergie renouvelable raccordée au réseau électrique du littoral (notamment biomasse et photovoltaïque)
 - Sécuriser l'approvisionnement : augmentation du seuil de déconnection (limite de dépendance autorisée à une seule source d'énergie) pour passer à 35% en 2018, amélioration des conditions de transport de carburant sur les fleuves
 - Développer l'offre d'énergie (avec de nouveaux moyens de production)
- ▶ La Programmation Pluriannuelle de l'Energie est en cours de révision. La PPE actuelle est consacrée prioritairement au système électrique. Le secteur du transport aura une place plus importante dans la prochaine PPE.
- ▶ Le **Schéma d'Aménagement Régional** de 2016 identifie trois défis pour les années à venir
 - La production énergétique : il s'agit de répondre à la hausse de la demande liée à la croissance démographique et aux besoins des entreprises pour le développement de l'activité socio-économique. La Guyane devra répondre aux besoins par le mix énergétique, en promouvant le développement d'énergies renouvelables (photovoltaïque, biomasse, hydroélectricité) tout en réduisant la dépendance énergétique du territoire en limitant les importations d'énergies fossiles ou autres.
 - La distribution : Le littoral est partiellement interconnecté par les réseaux. En particulier, l'Est demeure non raccordé au réseau électrique. En outre, la Guyane est confrontée à la difficulté d'approvisionnement d'une grande partie de son territoire (nombreux sites isolés) pour laquelle des approches spécifiques doivent être conduites.
 - La maîtrise de l'énergie : passer d'une consommation importante d'énergies fossiles à une société plus sobre et plus écologique consciente de la « transition énergétique » en mettant en œuvre des actions concrètes permettant de réduire la consommation d'énergie
- ▶ A la suite des grèves de 2017, le Plan d'urgence a fixé pour objectif d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, notamment en encourageant les projets Voltalia et Albioma (centrales biomasse) ainsi que des projets hydroélectriques.

Bilan des réalisations et des difficultés rencontrées

- ▶ L'Axe 3 du PO FEDER FSE 2014-2020, 4 opérations ont été programmées sur l'OS dédiée à l'Energie, portant à la fois sur des actions en faveur du développement de l'autoconsommation de l'écoconception sur le territoire du parc amazonien, le financement de médiateurs PRIME et l'électrification photovoltaïque participative en site isolée (Programme MAPOCK 2) pour un montant total d'un peu plus d'un million d'euros.
- ▶ Les moyens de production se sont diversifiés et multipliés (financés principalement par des opérateurs privés et soutenus par des opérateurs publics) :
 - Mise en service d'une centrale biomasse de Kourou (1,7 MW) depuis 2010, opérée par Voltalia.
 - Mise en service d'une centrale biomasse à Cacao d'une puissance de 5 MW (58,5 millions d'euros), d'ici à 2020. 100 emplois directs et indirects devraient être créés par cette usine.
 - Dans la région de Cayenne, afin de répondre aux besoins de consommation et de renouvellement du parc, EDF lancera en 2019 les appels d'offres pour construire une nouvelle centrale hybride d'une capacité de 120 MW couplant utilisation d'hydrocarbure et centrale photovoltaïque (10 MW) d'un montant d'environ 500 millions d'euros. EDF estime à 100 millions d'euros les retombées économiques locales (dont 80 millions d'euros d'investissement attribuable aux entreprises locales – fournitures industrielles, études diverses). La phase de construction devrait permettre l'emploi de 250 personnes puis de maintenir l'emploi 100 personnes pour l'exploitation.
- ▶ Des efforts en matière d'efficacité énergétique :
 - Promotion de la RTAA (ventilation naturelle et isolation des toitures) sur les logements neufs
 - La PPE met également en avant l'existence d'une série d'accords bilatéraux signés entre EDF et les plus gros consommateurs guyanais (CNES, Carrefour, Super U, ArianeEspace, Regulus, Ciments guyanais, Hôpital de Cayenne, Air Liquide) pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs activités.
 - Rénovation du système d'éclairage public des communes du littoral (3,6 millions d'euros)
 - Mise en place du cadre de compensation de la MDE
 - Financement de projets d'autoconsommation scolaires sur le FEDER pour un montant de 3 millions d'euros d'investissement
 - Financement de la modernisation de l'éclairage public (9,5 millions d'euros de travaux)

Analyse AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
<p>UN CONTEXTE POLITIQUE ET ENTREPRENEURIAL FAVORABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des formations universitaires (Master Energies Renouvelables de l'université) et de formations professionnelles (IUT de Kourou) sur cette thématique. ▶ Adoption de documents de cadrage ambitieux pour le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie en Guyane (PPE, SAR, CTE Biomasse, SRCAE) qui permettent d'éviter la dispersion et d'accélérer les efforts dans des domaines stratégiques ▶ Approche territorialisée : une volonté de déployer des moyens de production au plus proche des poches de consommation, notamment dans le PPE <p>DES MOYENS DE PRODUCTION ORIENTES VERS LES ENERGIES RENOUVELABLES</p>	<p>DES PROJETS DE CENTRALE NECESSITANT DE DEPLOYER DES TECHNIQUES INNOVANTES ET UNE FORTE CAPACITE EN INGENIERIE DE PROJETS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Niveau de professionnalisation et de formation des personnels encore faible dans les collectivités territoriales ▶ Manque de moyens des collectivités pour élaborer et mettre en œuvre des projets territoriaux de développement durable sur le volet énergie-climat ▶ Absence d'une structure spécifique à l'électrification en sites isolés (type syndicat d'électrification) ▶ Manque de renforcement et d'extension des équipements dont le réseau électrique sur certaines parties du territoire

- ▶ Un mix électrique d'ores et déjà orienté vers les énergies renouvelables : 52% de la production est hydraulique (Centrale Petit-Saut), 6% de la production est issue du photovoltaïque soit un total de 62% d'énergies renouvelables en 2015.
- ▶ Importance des ressources pour le développement des énergies renouvelables (solaire, biomasse, hydroélectrique et éolien terrestre dans une moindre mesure)
- ▶ Réseau hydrographique favorable, trois types d'installation possibles (au fil de l'eau, barrage, hydroliennes)
- ▶ Ensoleillement important en faveur de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque
- ▶ Importance des gisements organiques valorisables (agriculture, déchets forestiers, déchets de scierie)
- ▶ Plusieurs projets en cours pour renforcer l'offre issue des ENR (Projets hydroélectriques de Maripasoula et de Belle Etoile, projets de centrales biomasse)

- ▶ Manque d'appropriation des ENR sur le territoire par les particuliers et de compétences sur l'ensemble des champs ENR. **DES MOYENS DE PRODUCTION SOUS PRESSION**
- ▶ Des potentialités à affiner en matière de mobilisation des gisements (hydraulique, éolien)
- ▶ Forte dépendance aux énergies fossiles par rapport à la métropole (22% de l'énergie finale en 2015)
 - **Pour le solaire** : atteinte du plafond des 35% d'ENR intermittente dans le mix énergétique, tarif de rachat peu attractif.
 - **Pour l'éolien** : plafond des 35% de production. Vent stable exploitable sur le littoral, mais les localisations font que le potentiel ne peut pas être exploité pour des raisons de conflits de servitudes.
 - **Pour l'hydraulique** : éloignement des sites de production par rapport au réseau principal, capacité maximale de Petit-Saut atteinte (pas en capacité d'absorber une demande supplémentaire) ;
- ▶ A noter que chaque commune de l'intérieur est dotée de son propre système de production (centrale diesel de 2MW)
- ▶ Coûts de production thermique très élevés dans les ZNI (zones non interconnectées).
- ▶ Augmentation des besoins énergétiques (avec une croissance linéaire) liées à la pression démographique. Sur l'intérieur, des outils de production électrique trop faibles actuellement, limitant le développement économique
- ▶ Un foncier difficilement disponible qui met en difficulté l'implantation de nouveaux projets énergétiques – limité par des documents d'urbanisme et contraintes réglementaires de protection des espaces (loi littoral, SAR)

UN ACCES A L'ENERGIE DIFFICILE

- ▶ Densité de population faible et dispersée ce qui rend difficile la création de projets structurants (réseaux)
- ▶ Précarité énergétique (avec notamment la gestion de bidonville à la situation énergétique précaire ainsi que qu'un manque de logements sociaux).
- ▶ Importance de l'habitat informel, encore très présent en Guyane, illégalement connecté au réseau (manque de sécurité et consommation peu maîtrisée).
- ▶ Il reste 2 communes peu électrifiées : Grand Santi et Camopi. Cependant dans le même temps le taux d'électrification diminue sur le littoral, sachant qu'en plus les personnes en situation de vol ou rétrocession sont considérées comme électrifiées. Le taux réel d'un service électrique normal est bien plus faible.
- ▶ Même si des pays producteurs de pétrole sont frontaliers à la Guyane, les réglementations européennes liée à la

sécurité des hydrocarbures imposent une importation depuis la raffinerie SARA en Martinique de la plupart du pétrole consommé.

- ▶ Absence de syndicat d'électrification en Guyane

UNE CONSOMMATION IMPORTANTE ISSUE DES TRANSPORTS

- ▶ Une très faible offre en transport en commun qui pousse à la l'utilisation de la voiture individuelle
- ▶ Difficulté des collectivités pour consommer les crédits FACE induit la diminution des enveloppes FACE réseaux et FACE production

OPPORTUNITES

DES IMPULSIONS POLITIQUES NATIONALES ET REGIONALES QUI POUSSENT LA GUYANE VERS DES ENERGIES DURABLES

- ▶ Potentiel de filières vertes (EnR, matériaux, construction) créatrices d'emplois locaux
- ▶ Une structuration de la filière biomasse et une sécurisation de l'approvisionnement des centrales : Rédaction de la SRB (Schéma Régional Biomasse
- ▶ Existence d'un schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR)
- ▶ Des coûts de production thermiques dans les ZNI incitant à la production en énergie renouvelable

DEPLOIEMENT DE NOUVEAUX MOYENS DE PRODUCTION

- ▶ Augmentation de la demande en énergie liée à la pression démographique renforce la nécessité de développer les énergies renouvelables

DES MARGES DE PROGRES VERS PLUS D'EFFICACITE ENERGETIQUE

- ▶ Le développement d'un réseau numérique de qualité devrait permettre le déploiement de services publics numériques et de la télémédecine, réduisant ainsi les déplacements, et par conséquent, la consommation d'énergie fossiles liées aux transports.
- ▶ Mobilisation plus forte du potentiel de construction de bâtiments et d'équipements collectifs exemplaires (Qualité Environnementale Amazonienne QEA...) pour favoriser la diffusion des technologies : collèges, logements sociaux...
- ▶ Utilisation plus forte de matériaux de construction locaux (soutenant la structuration des filières)

MENACES

DES SURCOUTS REGIONAUX INSUFFISAMMENT PRIS EN COMPTE DANS LES POLITIQUES NATIONALES

- ▶ Variabilité des politiques incitatives en fonction des enjeux budgétaires et donc difficulté pour certaines filières à maintenir une taille critique
- ▶ Difficulté de la filière ENR à répondre aux besoins croissants importants
- ▶ Tarifs d'achat non adaptés à la réalité guyanaise
- ▶ Difficulté des collectivités pour consommer les crédits FACE induit la diminution des enveloppes FACE réseaux et FACE production
- ▶ Coût élevé des solutions technologiques de stockage d'énergie par rapport à la production d'énergie thermique en continu.

Les collectivités n'ont pas la technicité pour mener à bien les opérations d'électrification et aucun syndicat d'électrification n'a été mis en place en Guyane.

UNE CROISSANCE DES BESOINS ENERGETIQUES EN LIEN AVEC L'AUGMENTATION DE LA POPULATION

- ▶ Principal secteur consommateur : le transport (62% de la consommation totale). La croissance démographique va générer une hausse du flux de voyageurs sur la bande littorale en 2025. Les besoins en pétrole importés vont par conséquent augmenter tout comme ceux en transports en commun propre, essentiels pour réduire les émissions de CO2.
- ▶ Une demande croissante (mais limitée) en logements climatisés, fortement consommateur d'énergie

UN ACCES A L'ENERGIE DIFFICILEMENT ADAPTABLE DU FAIT DE L'ISOLEMENT

- ▶ Croissance des besoins rapides dans les zones sous-équipées
- ▶ La Guyane est considérée depuis 2016 comme faisant partir d'un territoire logistique unique avec la Martinique et la Guadeloupe, c'est-à-dire que le calcul des

obligations tout comme les stocks de produits disponibles seront mutualisés. Ils sont fixés à 47 jours pour l'essence / 40 pour le gazole / 26 pour le carburacteur / 38 pour le fioul lourd et 48 pour le butane avec un minimum de 25 jours de produits finis pour chaque département. L'augmentation des besoins risque également d'augmenter les besoins en stocks stratégiques.

UN IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE A PREVOIR SUR LA PRODUCTION ELECTRIQUE

- ▶ Sensibilité de l'usine hydroélectrique de Petit-Saut au changement climatique (niveau dans la retenue plus difficile à tenir avec des saisons plus sèches)

Identification des besoins et des projets de développement

ADAPTER LA GOUVERNANCE POUR REpondre AU DEFi DU DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ENERGETIQUE EN GUYANE

- ▶ Faire évoluer la gouvernance en définissant mieux le rôle de chacun (définition des moyens pour les investissements futurs, moyens et rôle de l'ingénierie d'appui aux collectivités, etc.)
- ▶ Mettre en cohérence entre le SAR et le futur SRDEII en ce qui concerne les énergies peu émettrices de CO₂, mais consommatrices d'espace (règle des 100 ha pour la préservation des surfaces agricoles)
- ▶ Assouplir les contraintes liées à la loi littoral pour faciliter l'installation de projets énergétiques
- ▶ Intégrer dans les documents de planification des territoires des seuils d'efficacité énergétique minimaux
- ▶ Transcrire dans les documents de planification territoriaux les enjeux de la planification énergétique du territoire (PLU, SCOT, PADD, Plan Climat Air énergie territoriaux) : sensibilisation, animation, accompagnement à la prise en compte des enjeux énergétiques (mise en place d'un réseau des référents Energie en appui aux collectivités sur le territoire)
- ▶ Sécuriser le financement des projets identifiés par le CTE

ACCOMPAGNER LA MONTEE EN COMPETENCES DES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LES THEMATIQUES DE L'ENERGIE

- ▶ Collectivités : Accompagner les collectivités dans l'appropriation des enjeux de la politique énergétique du territoire et la montée en compétences des équipes
- ▶ Mettre en adéquation les avec les offres de formations initiale et professionnelle (GPEC) avec les ambitions de la PPE (production, ENR, MDE, mobilité bas carbone)
- ▶ Accompagner le développement des contrats de performance énergétique : encourager l'émergence d'acteurs sur le thème de la performance énergétique et de la transition énergétique
- ▶ Définir une RTTA Guyane pour le tertiaire

DEVELOPPER LES MOYENS DE PRODUCTION

- ▶ Renforcer le niveau de connaissance en matière de mobilisation des ENR
- ▶ Renforcer la coopération interrégionale pour assurer une veille sur les projets énergétiques (déploiement de projets d'ENR, projets sur l'Oyapock, Projet Camopi-Villar Real)
- ▶ Poursuivre le soutien au développement des filières ENR et à l'émergence des projets
- ▶ Développer l'autoproduction / autoconsommation
- ▶ Sécuriser l'approvisionnement biomasse (fixation des tarifs d'achat, mise en place de sites de stockage mutualisés, question de la mise en place éventuelle d'une filière de biomasse cultivée, étude de la possibilité de fabrication locale de biomasse liquide, etc.)

RENFORCER LA SECURISATION DES APPROVISIONNEMENTS

- ▶ Evaluer la résilience du système énergétique au changement climatique ou autre événement majeur perturbant les marchés et la renforcer si nécessaire
- ▶ Définir des services système cohérent avec un mix énergétique tendant à 100% EnR
- ▶ Planifier l'évolution des besoins énergétiques au niveau des territoires

DEVELOPPER LES RESEAUX

- ▶ Rattraper le retard structurel en matière de développement des réseaux et de distribution

RENFORCER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES AMENAGEMENTS URBAINS

- ▶ Valoriser les savoirs faire traditionnels en matière de construction auprès des aménageurs et des bailleurs sociaux.
- ▶ Accompagner la MDE notamment auprès des aménageurs et des particuliers
- ▶ Mettre en place une RTAA tertiaire / rénovation adaptée à la Guyane

METTRE EN PLACE UNE OFFRE ADAPTEE DANS LES COMMUNES DE L'INTERIEUR

- ▶ Viser le 100% de production ENR et l'autonomie énergétique dans les communes de l'intérieur

LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

- ▶ Lutter contre l'habitat informel.

LIMITER LA CONSOMMATION ISSUE DES TRANSPORTS PAR UNE EVOLUTION DES MODES DE DEPLACEMENT (GOUVERNANCE, QUANTITE, MODALITES)

- ▶ Accompagner les collectivités dans la transition vers des mobilités douces (infrastructures, études, planification, dimensionnement des besoins électriques et planification)

Enjeux par fonds

- ▶ **FEDER :**
 - Compenser le surcoût de l'approvisionnement énergétique
 - Développer les infrastructures de production d'énergie renouvelable
 - Encourager le développement de mode de transport propre et économe en énergie
- ▶ **FSE+ :** non concerné
- ▶ **FEAMP :**
 - Efficacité énergétique des engins de pêche et du stockage
- ▶ **FEADER :**
 - Développer les solutions de production locales dans les communes rurales de l'intérieur

Enjeux par territoires

En Guyane des enjeux de répartition de la production et de transport de production électrique sur le territoire sont forts en conséquence des difficultés d'accès pour une partie du territoire. Il est à noter que dans un système isolé, les coupures peuvent résulter de causes diverses, parfois multiples, au niveau de la production, du transport ou de la distribution. Plus précisément, les enjeux territoriaux sont les suivants :

- ▶ **Bassin de vie de Cayenne :**
 - Développer les transports à la consommation énergétique faible (TCSP)
- ▶ **Bassin de vie de Saint-Laurent-du-Maroni :**

- Moderniser et sécuriser un système électrique encore fragile, notamment lié aux usages informels
- Accompagner le développement démographique en assurant une production suffisante, une distribution sécurisée et des infrastructures économes en énergie
- ▶ **Bassin de vie de Kourou :**
 - Assurer la stabilité de l’approvisionnement énergétique pour les sites stratégiques (CSG) et les besoins pour l’utilisation domestique croissante
- ▶ **Bassin de vie de Saint-Georges-de-l’Oyapock :**
 - Modalités à adapter de sécurisation et d’extension de l’approvisionnement dans l’Est et les communes isolées, ainsi que sur les futurs sites d’extraction minière
- ▶ **Communes de l’intérieur (cf. volet de la PPE dédiée aux communes de l’intérieur)**
 - Garantir un approvisionnement électrique basé sur des EnR
 - Développer les réseaux de distribution

CONCLUSIONS

Le mix électrique guyanais s’appuie principalement sur une production renouvelable sur le littoral mais pas pour les communes de l’intérieur. Le territoire reste très dépendant des importations pétrolières à la fois pour les transports et pour la production électrique des communes de l’intérieur qui manque d’une interconnexion au réseau.

La croissance démographique va engendrer une demande supplémentaire en énergie, de même que le déploiement et l’usage d’infrastructure et d’outils numériques. Ainsi, il est prioritaire de déployer de nouveaux outils de production et de maîtrise de la consommation énergétique.

Annexes : documents et organismes consultés

- ▶ Programmation pluriannuelle de l’énergie
- ▶ Plan d’Urgence Guyane
- ▶ Schéma d’Aménagement Régional

3.1.4 Environnement, forêts/bois

Indicateurs et chiffres clefs

- ▶ 3,4 millions d'hectares de cette forêt composent le parc amazonien de Guyane, classé parc national. Il se décompose en deux zones :
- ▶ une zone cœur de parc strictement protégée, d'une surface de 2 millions d'hectares ;
- ▶ une zone d'adhésion, d'une surface de 1,4 millions d'hectares où la priorité est le développement local durable
- ▶ 480 espèces de poissons, plus de 180 espèces de mammifères, 300 variétés de reptiles et amphibiens, 720 espèces d'oiseaux ;
- ▶ 5800 espèces de plantes, plus de 1600 espèces d'arbres, 85 variétés de palmiers, plus de 300 espèces de fougères, et plusieurs centaines de variétés d'orchidées.
- ▶ 12 zones protégées : six réserves naturelles nationales (l'Amana, La Trinité, Les Nouragues, les marais de Kaw-Roura et le Grand connétable et le Mon Grand Matoury), une réserve volontaire naturelle régionale (La réserve Trésor), une deux réserves biologiques domaniales intégrales (Réserve Biologique Intégrale de Lucifer Dékou-Dékou, Réserve Biologique Intégrale des Petites Montagnes Tortues) cinq deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APB de la forêt des Sables Blancs de Mana et APB de la Montagne de Kaw) et le parc national amazonien.
- ▶ 18 sites du Conservatoire du Littoral
- ▶ 250 km de côtes couvertes par les mangroves avec une superficie d'environ 700 km² (80% du littoral), dont 15% sont protégées par deux réserves (Kaw, Amana)
- ▶ Selon le SRCAE, à l'échelle de la Guyane, la montée de la masse océanique liée aux effets du changement climatique devrait être comprise entre 0,23 à 0,47 mètre d'ici 2050. Un réseau hydrographique très dense et ramifié avec plus de 110 000 km de cours d'eau.
- ▶ Des communautés dites « autochtones » (amérindiennes et bushinengue) ou « locales » dépositaires d'un savoir-faire traditionnel encore très imprégné de l'utilisation et la transformation de ressources issues du milieu naturel
- ▶ En Guyane l'ensemble des masses d'eaux souterraines est en bon état qualitatif et quantitatif. Les cours d'eau sont en bon état à plus de 80%. Les pollutions sont principalement d'origine domestique ou agricole. Les activités aurifères, légales et en particulier illégales, ont de lourdes conséquences sur la qualité des eaux, en raison des matières en suspension qu'elles génèrent et du mercure rejeté par l'orpaillage illégal. (SDAGE 2016-2021).

Synthèse des plans et schémas

- ▶ **Le Schéma d'Aménagement Régional 2016** fixe une série d'objectifs pour protéger l'environnement tout en assurant le développement territorial :
 - Améliorer le partage et l'utilisation des données, le porté à connaissance, et proposer des outils d'aide à la décision et de suivi, pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et anticiper les éventuels conflits d'usage.
 - Soutenir les porteurs de projets de valorisation durable de la biodiversité en privilégiant l'innovation
 - Renforcer les actions d'éducation, de formation et de sensibilisation à l'environnement.
 - Mettre en place un espace de concertation afin de coconstruire sur la durée les politiques publiques impliquant les questions environnementales avec l'ensemble des acteurs guyanais (décideurs, ONG, scientifiques, etc.)
- ▶ **Le plan « Harpie 2 »** contre l'orpaillage illégal en Guyane source de pollution au mercure se traduit notamment par l'apport de 140 militaires supplémentaires, le renforcement des actions sera soutenu par une ligne budgétaire alimentée par les saisies d'or dont 100% seront ainsi restituées à la Guyane.
- ▶ **Le Programme Régional Forêt Bois (2019 – en attente de validation ministérielle)** prend en compte les spécificités territoriales pour la gestion de projet :
 - Mobiliser plus de volume de bois et faire évoluer le modèle d'exploitation actuelle de la forêt guyanaise
 - Mieux valoriser les bois
 - Développer les compétences et l'emploi local
 - Garantir et organiser la multifonctionnalité de la forêt

- ▶ Faire de la Guyane un territoire d'innovation et d'exemplarité en misant sur la relation entre recherche et développement Le **Schéma Directeur de l'Aménagement et de la Gestion des Eaux (SDAGE) 2016 -2021** réalisé par l'Office de l'Eau et la DEAL a pour objectif en Guyane de :
 - Garantir une eau potable à tous en qualité et en quantité suffisantes
 - Assurer une gestion pérenne des eaux usées et des déchets
 - Accompagner le développement des activités industrielles et minières pour limiter les impacts sur la ressource en eau et les milieux
 - Accompagner le développement des autres activités économiques dans le respect de la ressource en eau et des milieux aquatiques
 - Améliorer la connaissance et la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques guyanais

Bilan des réalisations et des difficultés rencontrées

- ▶ Le PO FEAMP est construit avec pour objectif la préservation de la ressource halieutique dans un objectif de réduire l'impact de la pêche sur l'écosystème marin, voire de créer un impact positif sur ce milieu. Depuis 2014, le PO a soutenu des projets visant à encourager les pêcheurs à adopter des pratiques de pêche durables, à diversifier leurs activités économiques et des projets destinés à créer des emplois et à améliorer la qualité de vie le long du littoral européen.
- ▶ Des actions de recherches ont été engagées dans le cadre de l'OS1 du PO FEDER FSE tirant profit de l'environnement unique de la Guyane notamment pour des projets liés à la médecine tropicale.
- ▶ Lors de la programmation actuelle, l'OS 11 du PO FEDER FSE a soutenu la réalisation de logements HQE pour réduire l'impact environnemental de la construction de logements nécessaires pour répondre à la croissance démographique. L'OS 10 du PO FEDER a soutenu des projets portant sur la connaissance, à la restauration et à la valorisation économique de la biodiversité.
- ▶ Le PDRG soutient le maintien et le développement de pratiques favorables à l'environnement (agriculture biologique et mesures agroenvironnementale et climatiques), et la mise en place d'investissements non productifs ayant un impact positif sur la faune et la flore (mesure 4), dans la continuité du précédent programme. Le pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à préserver la biodiversité, améliorer la gestion de l'eau et des sols (respectivement 3% 3% et 4%) apparaît faible et ses surfaces sont disséminés sur le territoire (absence de ciblage sur des zones à enjeux) ce qui limite leur effet.
- ▶ Le PDRG soutient également le développement de la filière bois à travers notamment les mesures 4, 6, 7, 8 et 16 : réfection de 4 pistes forestières par l'ONF (programmée pour un montant de plus de 750 000 euros, appui jugé essentiel au regard de la nécessité de ces pistes pour l'exploitation et de leur coût très important), plans de gestion forestière, retard dans la mise en œuvre des projets de centrales électriques qui devaient être soutenus, projet de R&D appliquée (inventaires), absence de sollicitation de la mesure 16 pour l'animation des filières Bois et Biomasse-Énergie (retard engagé sur la mise en production des usines biomasse et manque d'ingénierie pour le montage de dossier).
- ▶ Le PDRG contribue également à la protection de l'environnement à travers le soutien aux projets AEP et assainissement en zone rurale via la mesure 7 (24 projets programmés depuis 2014 : schémas directeurs AEP et assainissements et réalisation de projets AEP et assainissement)
- ▶ Le Projet de BHNS de Cayenne doit également permettre de réduire l'impact environnemental du transport.
- ▶ La filière bois s'est structurée sur le littoral ce qui permet désormais une meilleure collaboration entre les professionnels et l'ONF : cette bonne gestion forestière permet de concilier la protection de l'environnement et le désenclavement nécessaire sur le DFP.

Analyse AFOM

ATOUTS

UN GISEMENT IMPORTANT DE RESSOURCES NATURELLES VALORISABLES

- ▶ Gisement de ressources potentiellement créatrices d'emplois (bois, espèces animales et végétales, or, ressources halieutiques, énergies hydrauliques, éoliennes et photovoltaïques)
- ▶ Des savoir et des savoir-faire traditionnels liés à la biodiversité (cosmétique, agroalimentaire, chimie verte, plantes médicinales, artisanat, construction)

UN TISSU D'ACTEURS INSTITUTIONNELS, ACADEMIQUES ET ASSOCIATIFS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA FORET

- ▶ De nombreux acteurs bien coordonnées dans le domaine de la recherche et de la conservation : Parc Amazonien, IRISTA, IRD, CNRS, CIRAD, Université de Guyane ...
- ▶ Des associations internationales et nationales reconnues présentes en Guyane (relais du WWF, GNE (Guyane Nature Environnement, CEPOG etc.)
- ▶ Un réseau d'acteurs institutionnels intervenant sur les problématiques environnementales (DEAL, DAAF, ADEME, ONF, AFB, Parc Amazonien de Guyen)

UNE BIODIVERSITE EXTRAORDINAIRE DANS UN ENVIRONNEMENT BIEN PRESERVE

Zone littorale

- ▶ Le littoral guyanais présente une grande biodiversité en raison de la diversité des milieux naturels existants : mangroves, marais, savanes, etc. **Zone littorale**
- ▶ Le patrimoine naturel du littoral est protégé par de nombreux programmes et par la réglementation, même si des difficultés de mise en application subsistent.
- ▶ Le Conservatoire du Littoral assure la protection foncière de 14 espaces, couvrant au total 1 773 ha sur la Presqu'île de Cayenne (Pointe Buzaré, Montabo, Mont Mahury Mont Bourda, etc.), l'estuaire du Sinnamary, l'Estuaire du Maroni et de la Mana et l'estuaire de l'Oyapock.
- ▶ La zone des mangroves constitue une formidable réserve de biodiversité, et participe à la préservation du

FAIBLESSES

UN LITTORAL MENACE PAR LA MONTEE DES EAUX ET LA PRESSION DEMOGRAPHIQUE

- ▶ Le littoral guyanais est soumis au phénomène de mouvement du trait de côté en raison de l'influence des sédiments de l'Amazone. Ce phénomène entraîne par endroit des retraits importants avec risque d'effondrement des constructions et des infrastructures.
- ▶ L'anthropisation rapide sur la bande de 50 km longeant le littoral, avec une expansion des zones urbaines, agricoles et des infrastructures associées, réduit la part des zones naturelles et menace particulièrement les savanes et les milieux humides
- ▶ L'accès à la mer est difficile compte tenu du phénomène des « bancs de vase » et sa végétation spécifique et se fait majoritairement par les estuaires (Mahury notamment pour le FRET maritime), mais il est limité en gabarit du fait des phénomènes d'envasement et génère un coût important.

UNE FORÊT TROPICALE FRAGILE

- ▶ 100 espèces animales de Guyane sont inscrites sur la liste rouge de l'UICN, parmi lesquelles les reptiles, les caïmans et les tortues (5 espèces de tortues marines - Luth, Olivâtre, Verte, Imbriquée et Caouanne - sont présentes en Guyane sur les 7 existantes au niveau mondial). Toutefois, malgré des efforts considérables de suivis et d'inventaires réalisés, une large partie du potentiel faunistique de la Guyane reste encore méconnue, tout comme certains paramètres biologiques, écologiques et les statuts de certaines espèces.
- ▶ Les cours d'eau sont de plus en plus pollués, à la fois par les rejets liés à l'orpaillage (pollution au mercure pour l'exploitation illégale et matières en suspension) et par les rejets liés à la gestion des eaux usées et des déchets.

UN MODELE ECONOMIQUE FRAGILE

- ▶ Modèle économique global fragile lié :
 - Aux coûts élevés et à la complexité de la mobilisation en forêt naturelle ;
 - À la création/entretien des dessertes forestières ;

littoral face aux activités anthropiques en rendant l'accès depuis la terre vers la mer difficile à l'homme.

ZONE FORESTIERE

- ▶ Le Parc national de Guyane ou Parc Amazonien de Guyane couvre 34000km², soit environ 40 % de la surface totale guyanaise avec une zone cœur de parc représentant les 2/3 de cette superficie
- ▶ □2 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) : Montagne de Kaw (17 110 ha) et la forêt des sables blancs de Mana (25 700 ha) ;
- ▶ Une forêt tropicale humide : grande richesse écologique avec une grande diversité d'espèces et d'usages (construction, artisanat)
- ▶ Un rôle important en termes de stockage de carbone

UNE FILIERE BOIS DYNAMIQUE ET STRUCTUREE, PLEINEMENT ENGAGEE DANS UNE GESTION DURABLE

- ▶ Propriétaire foncier quasi-unique : l'État
- ▶ Une interprofession constituée, dynamique, reconnue, intégrant le gestionnaire (ONF)
- ▶ Une gestion durable de la forêt que ce soit pour les forêts intégrées dans un cadre de gestion durable « réglementé » (DFP) ou pour les forêts gérées par les communautés ou d'autres gestionnaires publics (cœur de PAG, ZDUC)
- ▶ Des savoir-faire en cours d'identification liés à la gestion forestière, aux techniques de production de bois, aux savoirs traditionnels liés à la construction et à la fabrication d'objets artisanaux
- ▶ Une certification « gestion durable des forêts » (la quasi-totalité de l'exploitation certifiée PEFC)
- ▶ Des exemples réussis de gestion partagée de la ressource naturelle entre l'ONF et les communautés locales
- ▶ Un appui technique sur les spécifications techniques engagées sur un certain nombre d'essences de bois, Des unités et des programmes de recherche engagés, un bon transfert des connaissances
- ▶ Diversification des produits transformés issus de la forêt forte mobilisation politique

- À la faible valorisation (mono produit de sciages premium de quelques espèces) ;
- Au retard de développement des infrastructures guyanaises (routes, ponts, port...) et de leur coût d'exploitation élevé ;
- Faible rendement matière sur les essences exploitées ;
- Sur le sud : à l'enclavement des zones d'exploitation

- ▶ Manque d'investisseurs surtout sur l'aval de la filière.
- ▶ Étroitesse du marché local.
- ▶ Une surveillance insuffisante qui nuit au développement des activités légales, notamment via la lutte efficace contre les activités illégales
- ▶ Un déficit de connaissance dans le domaine des essences à planter (rythme de croissance, itinéraire technique, résistance aux maladies, etc.).
- ▶ Un manque de structuration de la filière bois pour les communes de l'intérieur et un manque d'opérateurs économiques
- ▶ Une saisonnalité très forte de l'exploitation des bois

UNE CAPACITE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE INSUFFISANTE POUR METTRE EN ŒUVRE LES PROJETS

- ▶ Manque de financements pour les projets, en particulier pour le financement du fonctionnement
- ▶ Capacités insuffisantes en ingénierie de projet
- ▶ Manque d'attractivité de la filière auprès des jeunes et méconnaissance des opportunités existantes

UNE FAIBLE APPROPRIATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX AU SEIN DE LA POPULATION

- ▶ Une faible connaissance de la richesse environnementale guyanaise, des savoirs traditionnels, notamment chez les jeunes
- ▶ Une faible prise de conscience de la fragilité des écosystèmes

UNE GOUVERNANCE DISPERSEE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

- ▶ CTG, DEAL, AFB, ODEG posant la question de la coordination entre les acteurs

OPPORTUNITES

VALORISATION DE LA CÔTE

- ▶ Les rejets des eaux usées mal traitées rendent impossible la baignade et donc l'utilisation des plages comme ressources touristiques. Les nouveaux projets de traitement des eaux usées devraient permettre de développer cette ressource.

FORET

- ▶ Volonté politique de développer les énergies renouvelables, notamment par la valorisation de la biomasse (objectifs PPE).
- ▶ Projets d'unités de production d'électricité à partir de bois énergie sur le point d'émerger : contribution à une meilleure rentabilité de l'exploitation forestière et de la première transformation pour les entreprises.
- ▶ Essais sur les plantations arrivés à un stade de transfert des premiers résultats sur les itinéraires techniques.
- ▶ Transfert de foncier de l'État aux collectivités et communautés : possibilité d'impulsion de projets par celles-ci.
- ▶ Développement de projet innovants permettant de penser de nouveau modèle de gestion forestière dans les communes de l'intérieure
- ▶ Mobilisation politique en faveur de la filière bois qui est prise en compte dans les différents documents et schémas stratégiques locaux
- ▶ Croissance démographique forte de la Guyane génitrice de besoins en logements et en énergie, moteur pour le bois construction et la biomasse.
- ▶ Marché porteur de l'écotourisme comme promoteur de la forêt guyanaise.
- ▶ Engagement de maîtrise du bilan et du stock carbone : possibilité d'amélioration par une meilleure valorisation matière dans des produits qui restent en Guyane, construction bois notamment.
- ▶ Chômage important en Guyane et filière forêt-bois à forts besoins en personnel.
- ▶ Mise en place du grand conseil coutumier comme cadre favorable à la réactivation d'une réflexion sur la gouvernance des Ducs par les communautés

MENACES

DES PRESSIONS CLIMATIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

- ▶ Les prévisions du GIEC mettent en garde contre la montée des eaux et la mise en danger d'une partie des espèces endémiques.
- ▶ Influence du changement climatique sur la biodiversité (espèces menacées), la productivité agricole, la modification du trait de côte et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes (risques d'inondation et de sécheresse)

DES PRESSIONS ANTHROPIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

- ▶ Une bande littorale soumise à une forte pression foncière et un risque de fragmentation des milieux ;
- ▶ Un secteur de l'intérieur forestier soumis aux activités illégales (orpaillage) et ses conséquences, ainsi que des prélèvements illégaux
- ▶ Durcissement des contraintes réglementaires françaises et européennes notamment environnementales : adapter les réglementations pour une meilleure mise en œuvre des projets dans le contexte spécifique de la Guyane, notamment dans un contexte de lutte contre les feux de forêt en Amazonie.
- ▶ Baisse du niveau des financements publics sur la protection de l'environnement.
- ▶ Risque de spéculation foncière, comme sur les terrains à vocation agricole.
- ▶ Difficulté de maîtrise de l'accès en forêt et des activités associées via l'ouverture des dessertes forestières (occupation et activités illégales, chasse, coupe de bois...).
- ▶ Image de la forêt tropicale dans la société idéalisant une forêt « sanctuaire »
- ▶ Perméabilité des frontières
- ▶ Coût élevé des infrastructures portuaires

FORET

- ▶ Des infrastructures non entretenues (exemple : pistes communales) qui rendent difficiles voire empêchent les activités des exploitants forestiers (ex : Maripasoula)

- ▶ Exploitation des massifs forestiers difficiles dans le cas de tests et de mise en œuvre d'innovation technologique comme le transport de grumes par dirigeable
- ▶ Innovations techniques dans l'exploitation du bois pour renforcer l'attractivité économique de la filière
- ▶ Essais de plantation et de revégétalisations possibles et déjà effectués sur les sites miniers
- ▶ Etude de création de nouvelles infrastructures électriques (Ligne HT dans l'Est notamment) qui permettraient de développer des centrales valorisant la biomasse sur les zones de récoltes
- ▶ Des opportunités de développement économique s'appuyant sur les ressources naturelles (Chimie verte, écotourisme)
- ▶ Finalisation de la directive régionale d'aménagement pour le Sud de la Guyane en cours, offrant un cadre de gestion forestière durable.
- ▶ Une médiatisation de la Guyane en lien avec les feux de forêts en Amazonie favorable à la promotion des pratiques durables mises en œuvre en Guyane

- ▶ Une porosité des frontières qui favorise un marché parallèle de bois illégal entraînant une concurrence déloyale très importante des produits bois sur les communes du fleuve
- ▶ Manque d'accompagnement des entreprises des communes de l'intérieur face à l'adaptation obligatoire au modèle appliqué par le gestionnaire ONF

GOVERNANCE

- ▶ Préfiguration de l'agence régionale pour la biodiversité en cours, qui pourrait permettre d'améliorer le dialogue entre les acteurs
- ▶ Entrée en vigueur du protocole de Nagoya permettant un meilleur encadrement des pratiques d'utilisation des ressources génétiques

Identification des besoins et des projets de développement

DEVELOPPER LA CONNAISSANCE SUR LA BIODIVERSITE GUYANAISE ET LA DIFFUSER

- ▶ Mieux caractériser les effets du changement climatique en Guyane
- ▶ Soutenir la poursuite des inventaires
- ▶ Encourager la coopération scientifique et technique sur les sujets liés à la préservation de l'environnement
- ▶ Renforcer la protection de la propriété intellectuelle
- ▶ Répertorier et diffuser les bonnes pratiques en matière d'aménagement intégré et durable, de pratiques agricoles durables, et d'exploitation des ressources durables
- ▶ Développer l'effort de vulgarisation des résultats de la recherche et de sensibilisation auprès du grand public

STRUCTURER L'OFFRE DE FORMATION SUR LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- ▶ Mettre en place un enseignement pour tous sur le développement durable à l'école
- ▶ Proposer une offre de formation initiale sur les métiers liés à l'environnement

- ▶ Développer les partenariats avec les pays frontaliers pour la formation en lien avec l'environnement (échanges universitaires)

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE VALORISATION DE LA BIODIVERSITE

- ▶ Faire un état des lieux des filières durables et identifier les opportunités de développement économique (études de filière : état des lieux, potentiels économiques, besoins associés, freins au développement)
- ▶ Accompagner le développement des microentreprises dans le domaine de la valorisation durable de l'environnement et de la biodiversité : mise en place d'une pépinière d'entreprises pour appuyer au montage de projets, financement, ingénierie, etc.
- ▶ Lever les obstacles autour des projets de valorisation de la biodiversité favorables au développement endogène du territoire (écotourisme, chimie verte, artisanat, etc.), notamment en lien avec la réglementation et les critères de sélection des projets
- ▶ Développer les activités de pleine nature, notamment le sport
- ▶ Faire valoir les intérêts guyanais dans les négociations internationales sur l'environnement, notamment auprès de la Commission européenne

RENFORCER LA QUALITE DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

- ▶ Favoriser le dialogue entre les acteurs de l'environnement, dans le cadre de la préfiguration de l'ARB
- ▶ Renforcer les moyens en faveur de la lutte contre les activités portant atteinte à l'environnement, via des solutions innovantes et de l'identification de bonnes pratiques
- ▶ Renforcer les capacités administratives et techniques des gestionnaires et des porteurs de projet

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE DANS LES ZONES ISOLEES TOUT EN PRESERVANT L'ENVIRONNEMENT :

- ▶ Soutenir le développement des moyens de production propre (notamment énergie)
- ▶ Construire des infrastructures aux normes tropicales et dans des zones délimitées
- ▶ Poursuivre la lutte contre les activités illégales portant atteinte à l'environnement (déforestation, orpaillage)

FAIRE DE LA FILIERE BOIS UN MODELE D'EXPLOITATION DURABLE DES FORETS TROPICALES

- ▶ Mieux connaître la forêt, ses valorisations (bois mais aussi produits non ligneux), son exploitation à faible impact, son adaptation au changement climatique. Transférer ces connaissances pour développer la filière forêt-bois tout en maîtrisant les impacts.
- ▶ Faire de la Guyane un laboratoire d'idées, d'innovations, d'expertise et de savoir-faire sur la forêt et un territoire exemplaire (gestion durable, populations autochtones, traçabilité...).

CONFORTER LA GESTION TRADITIONNELLE DE LA FORET PAR LES POPULATIONS AMERINDIENNES ET BUSHINENGUE

- ▶ Accompagner les populations dans la gestion / surveillance de leurs forêts (faciliter la participation des membres de communautés aux formations forestières, développer les projets visant la co-construction de mesures de gestion, favoriser les expérimentations avec des communautés volontaires pour coconstruire des outils d'expression des besoins et de planification de la mise en œuvre pour les communautés, appuyer des missions d'animation, de formation, d'accompagnement pour la mise en place de mesures de gestion dans les ZDUC)
- ▶ Identifier les ressources de produits forestiers sous tension utilisés par les habitants.
- ▶ Faire de la Guyane un territoire d'innovation sociale par la gestion concertée de la forêt avec les communautés d'habitants et les gestionnaires des forêts publiques et des espaces naturels (mobiliser des moyens de recherche-action sur les thématiques développées ci-dessus).

Enjeux par fonds

- ▶ **FEDER** : soutien aux projets de recherche sur la biodiversité, soutien aux projets de MDE et d'économie durable
- ▶ **FSE+** : Formations dans les secteurs de l'environnement et de la forêt
- ▶ **FEAMP** : projet d'accompagnement à la structuration de la filière pêche

- ▶ **FEADER** : Infrastructure eau potable et assainissement en zones rurales, innovations en matière d'exploitation du bois à faible impact, limitation de l'impact de l'agriculture sur l'environnement

Enjeux par territoires

- ▶ **Zone littorale**
Contrôler les effets de la pression démographique en matière d'aménagement sur les espaces naturels en particulier les savanes et les zones humides
Prévoir les effets d'une modification du trait de côte sur les infrastructures littorales (notamment île de Cayenne)
- ▶ **Communes de l'intérieur :**
Garantir une gestion durable de la forêt permettant de concilier :
 - Préservation de la biodiversité et la qualité des milieux naturels ;
 - L'expression des modes de vie des communautés
 - Pérennisation des ressources, en particulier la ressource en bois mais aussi produits ligneux et non ligneux issus de la forêt
 - Pérennisation des savoirs et savoir-faire traditionnels et culturels ;
 - Maintien / développement des activités économiques, de subsistance et récréatives en forêt.Protéger l'environnement tout en ouvrant de nouvelles perspectives économiques, notamment à travers le développement d'un écotourisme responsable.

CONCLUSIONS

Le territoire guyanais dispose d'une richesse environnementale très forte et d'ores et déjà très protégée, notamment avec la mise en place zones de protection et du Parc Amazonien. Cependant, les contraintes liées au changement climatique, la pression démographique et les activités illégales mettent en péril l'intégrité d'une des dernières forêts vierges du monde. La qualité des eaux a également été altérée par les pollutions anthropiques. Il conviendra lors du prochain programme de prendre de mesures qui équilibrent le besoin d'un développement économique notamment pour les populations les plus isolées et le besoin de préserver l'environnement.

Annexes : documents et organismes consultés

- ▶ Schéma d'Aménagement Régional
- ▶ Programme régional forêt-bois de Guyane 2019-2029
- ▶ Plan Harpie
- ▶ SDAGE
- ▶ PO FEDER -FSE / FEAMP / FEADER

3.1.5 Développement numérique

Indicateurs et chiffres clefs

- ▶ En prenant pour hypothèses des prévisions de consommations en débits de l'UIT25, les besoins en débits actualisés sur le territoire représentent de l'ordre de l'ordre de 20 Gbit/s à horizon 2022 contre 9 Gbit/s en 2017 (prévisions 2014)
- ▶ En 2014 :
 - ☐ Seuls 3 centres-bourgs de l'intérieur sur 17 étaient couverts en 2G (Maripasoula, Papaïchton, et Grand Santi)
 - Haut et très haut débit : Près de 23 % des foyers n'étaient pas desservis par les réseaux ADSL (ces foyers disposaient néanmoins de niveaux de services compris entre 0,5 et 6 Mbit/s via la technologie satellite).
- ▶ Deux câbles sous-marins pour relier la Guyane : America II mis en place par un consortium de 14 opérateurs dont Orange et Kanawha financé à 100% par Orange.

Synthèse des plans et schémas

- ▶ La **Stratégie régionale d'innovation pour la spécialisation intelligente** de 2013 identifiait plusieurs faiblesses du territoire susceptibles de brider le déploiement d'usages innovants du numérique :
 - Une dépendance du déploiement de ces usages à l'égard de l'avancement des stratégies d'aménagement numérique du territoire.
 - Un aménagement numérique du territoire coûteux et complexe (techniquement et politiquement) susceptible de retarder sa couverture intégrale.
 - L'absence de réelle culture du numérique et des TIC dans le tissu entrepreneurial, et plus généralement au sein de population guyanaise.
- ▶ Le **Schéma d'Aménagement Régional** de 2016 identifie à cet égard deux grands besoins pour le territoire guyanais sur le champ du numérique :
 - Le développement des infrastructures d'une part en permettant un accès internet et téléphonie de qualité au plus grand nombre, d'autre part en sécurisant le réseau guyanais par le doublement du câble sous-marin ;
 - Le développement des usages et des contenus (télé-enseignement ; télémédecine ; e-culture ; e-administration ; édition multimédia...).
- ▶ Le **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique** de 2015 fixe à une série de grands objectifs à réaliser d'ici 2022 :
 - Haut Débit d'au moins 10 Mbit/s. Le Conseil régional souhaite proposer un niveau de services d'au moins 10 Mbit/s pour 45% des foyers/entreprises selon le mix technologique suivant :
 - Réseau cuivre ADSL : de l'ordre 20 % des foyers/entreprises,
 - Technologie radio – Satellite et 4G de l'ordre de 25 % des foyers/entreprises.
 - Très Haut Débit (au moins 30 Mbit/s). Le SDTAN prévoit une desserte THD de 55% des foyers/entreprises du territoire guyanais :
 - FT th : 47 % des foyers/entreprises,
 - Ftp avec VDSL : 8 % des foyers/entreprises

- ▶ Le **Schéma Développement Economique CCOG 2016** prévoit en outre de renforcer les formations axées sur le numérique
 - Objectif de 1 000 jeunes formés en 5 ans, pour faire de l'ouest le pivot numérique du Plateau des Guyanes.
 - Objectif de 3500 emplois créés d'ici 2025 dans le secteur numérique (de la programmation au service après-vente).

Bilan des réalisations et des difficultés rencontrées

- ▶ Les PO 2014/2020 ont pour objectifs d'assurer la couverture numérique de la Guyane pour prendre en compte les besoins des entreprises et des populations ainsi que de contribuer au développement de nouveaux services tels que la télémédecine ou la numérisation des services publics.
- ▶ Création d'une Société Publique Locale pour l'Aménagement Numérique de la Guyane (SPLANG) avec la Communauté d'agglomération Centre Littoral (CACL), afin de gérer le patrimoine public des infrastructures numériques sur le territoire guyanais. La SPLANG est une structure ouverte à toutes les collectivités territoriales désireuses d'y adhérer.
 - Couverture de l'ensemble de Saint Laurent désormais effective. Cependant, cette couverture s'est faite sur le Plan THD via la SPLANG (avec des financements prévus sur fonds UE via l'ITI).
 - Objectif sur la prochaine programmation de couvrir le reste du territoire
- ▶ Définition d'un processus de mise en œuvre de la téléphonie sur les centres-bourgs de l'intérieur en valorisant le patrimoine public (Permissions d'Accès au Réseau Régional d'Information : PARRI)
- ▶ Reprise des infrastructures de la DSP afin d'assurer un service de continuité wifi sur les centres-bourgs de l'intérieur.
- ▶ Mise en service en octobre 2014 de GUYANIX, infrastructure permettant principalement aux différents fournisseurs d'accès Internet d'échanger du trafic Internet entre leurs réseaux de systèmes autonomes grâce à des accords mutuels. Ceci permet d'optimiser la bande passante sur les câbles sous-marins mais également d'améliorer de façon significative les échanges Internet locaux.
- ▶ Guyane Numérique a déployé plusieurs stations relais satellite servant de points d'appui pour assurer une desserte numérique locale en technologie Wifi. Ces équipements permettent d'assurer une connectivité internet sur les centres-bourgs de l'intérieur.

Analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS PRÊTS POUR DEVELOPPER LA COUVERTURE ET LES USAGES DU NUMERIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une société publique locale, la SPLANG, d'ores et déjà dotée des moyens techniques pour réaliser les opérations de déploiement numérique. ▶ De nombreux opérateurs sur le territoire ayant commencé à déployer la fibre et à renforcer la connectivité du territoire avec les câbles sous-marins. ▶ Le programme SEAS, qui vise à l'utilisation des images numériques des satellites avec un volet public (surveillance du territoire et des traits de côte). 	<p>DES FACTEURS EXOGENES ET ENDOGENES QUI RETARDENT LE DEPLOIEMENT DE GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des opérateurs privés qui retardent le développement de nouvelles infrastructures en se positionnant tardivement en réaction à des projets publics. ▶ Un manque de vision globale et un fractionnement des politiques publiques sur le champ du numérique qui n'a pas permis de désigner clairement un pilote par objectif. ▶ En conséquence, un manque de coordination des acteurs publics et privés sur les grands projets numériques.

- ▶ Des actions du Numa (financement PIA 1 et FEDER) contribuent à développer les usages du numérique sur le territoire : usages universitaires, accompagnement des porteurs de projets, ...
- ▶ Une présence des principaux opérateurs nationaux sur le territoire.
- ▶ Des formations supérieures sur le champ des TIC portées par l'Université de Guyane, l'IUT Kourou (CSU – Centre Spatial Universitaire) et le CNAM.

UN LITTORAL RELATIVEMENT BIEN COUVERT

- ▶ Existence des zones d'activités regroupant les acteurs ayant des besoins comparables.
- ▶ Fibre déployée ou en cours de déploiement dans les principales villes : à Cayenne-Rémire (FTTH/FTTO) et St Laurent et Kourou (FTTO, avec une consultation en cours pour une DSP FTTH).
- ▶ Qualité des infrastructures électriques à Cayenne et Kourou qui pourraient permettre la mise en place de datacenters.
- ▶ Mise en service en octobre 2014 par Guyane numérique de Guyana, GIX bicéphale permettant d'optimiser la bande passante et limitant les risques de saturation d'America II.

UNE PARTIE DE LA POPULATION DEJA SENSIBILISEE AUX USAGES NUMERIQUES

- ▶ Sur le littoral, un taux d'équipement des ménages élevé avec une forte diffusion des usages numériques.
- ▶ Une population jeune, plus encline à l'adoption des dernières technologies.
- ▶ Quelques dossiers déjà programmés autour des services numériques (notamment sur la télémédecine).

UN ACCES AU RESEAU À STABILISER ET RENFORCER

- ▶ Une stratégie des acteurs privés de l'offre numérique qui induit, en raison d'une faible concurrence, une concentration des efforts sur les territoires les plus denses démographiquement.
- ▶ Un enclavement de certaines populations de l'intérieur n'ayant pas encore accès aux infrastructures et services numériques.
- ▶ Des faiblesses en matière d'infrastructures limitant le développement du numérique.
- ▶ Une absence de datacenters locaux entraînant une saturation du trafic local, induite par le stockage des données en métropole.
- ▶ Des contraintes physiques (distance, caractéristiques du milieu, sécurisation des infrastructures...) qui freinent le développement numérique de certains territoires (intérieur) et augmentent les coûts d'exploitation.

DES COMPETENCES ENCORE LIMITEES SUR LE CHAMP NUMERIQUE

- ▶ Un manque de personnel local qualifié pour assurer le déploiement, la maintenance et l'exploitation des réseaux et services.
- ▶ Des usagers qui n'ont pas une culture numérique suffisamment développée pour mobiliser les outils déployés par les administrations.
- ▶ Des usages numériques encore trop faiblement répandus dans les entreprises (e-commerce, relations sous-traitants/donneurs d'ordre...).
- ▶ Une absence de structuration d'une filière métier sur le champ de la médiation numérique, qui pourrait contribuer à guider les usagers.

OPPORTUNITES

UN TERRITOIRE QUI PEUT PROFITER DE SES ATOUS STRUCTURELS ET DE SA SITUATION GEOGRAPHIQUE

- ▶ Une situation géographique et une connectivité assurée qui justifieraient la création de datacenters à la fois pour sécuriser l'accès aux données pour la Guyane et pour les territoires adjacents.
- ▶ Une convergence des besoins en bande passante entre les états du plateau des Guyanes et une volonté de penser les projets numériques à l'échelle macro-régionale.
- ▶ Un rôle à jouer pour la Guyane en tant que base avancée des services numériques vers les marchés sud-américain et européen.

MENACES

DES BESOINS CROISSANTS QUI METTENT EN TENSION LES RESEAUX

- ▶ Des besoins importants de modernisation des infrastructures numériques : installation de la fibre et délestage du réseau cuivre.
- ▶ Des besoins croissants en débit en raison du développement de la 3G et des nouveaux usages numériques (smartphones, applications mobiles...).
- ▶ Des besoins en investissement très lourds et des ressources financières publiques limitées (dans un contexte territorial et mercatique impliquant une intervention publique plus forte, en raison de la taille réduite du marché).

UNE BANDE PASSANTE QUI DEVRAIT AUGMENTER PROCHAINEMENT

- ▶ Le raccordement à un 2^{ème} câble sous-marin en Guyane en cours de déploiement par Orange (Kanawa).
- ▶ L'intégralité des communications de l'Etat d'Amapa sont satellitaires, mais des négociations sont en cours pour capter une partie des communications en se rattachant aux projets de câbles du Brésil (notamment potentiel rattachement à Fortaleza).
- ▶ La réalisation d'une dorsale en fibre optique terrestre entre la Guyane et l'Amapa sous financement du PO Amazonie.

LA STRUCTURATION D'UNE DYNAMIQUE DE FILIERE AUTOUR DE QUELQUES PROJETS EMBLEMATIQUES

- ▶ Des travaux du Centre Spatial Guyanais en matière de technologies et d'observation (développement d'usages numériques).
- ▶ Le projet Territoire d'industrie à Kourou, incluant la création d'une Cité des sciences et de la biodiversité amazonienne ou d'un incubateur développé par Ariane Group.
- ▶ Le développement du booster MORPHO (partenariat entre CTG, le CNES, Airbus et Ariane Group) permettant l'utilisation des données Copernicus en libre accès.

DES INITIATIVES DIVERSES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DES USAGES

- ▶ Un développement de coopérations avec les Antilles pour partager des logiciels santé.
- ▶ Des opportunités de développement de nouveaux vecteurs de diffusion des usages numériques (transformation des MSP en Maison France Service d'ici 2020).

- ▶ Une forte croissance démographique, en particulier sur l'Ouest (70% de la demande de logements neufs) sans réponse appropriée aux besoins le long du fleuve.
- ▶ Un taux d'équipement scolaire inférieur au taux de la métropole associé à un élargissement de la base de la pyramide des âges.
- ▶ Une obsolescence d'Americas II, déployé il y a près de 20 ans : le doublement de ce câble ne sera que temporaire.

UNE COUVERTURE INSUFFISANTE ET UN RETARD SUR LE CHAMP DES USAGES SUSCEPTIBLES DE BRIDER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

- ▶ La non-atteinte de la taille critique de certains marchés (ex. télédétection) a conduit à la faillite de certaines entreprises.
- ▶ Un risque d'accroissement de la fracture numérique vis-à-vis de la métropole si le retard d'appropriation des outils numériques n'est pas rattrapé.

Identification des besoins et des projets de développement

CREER UNE GOUVERNANCE TRANSVERSALE DU NUMERIQUE

- ▶ Favoriser l'émergence d'une structure pilote ayant une visibilité sur des enjeux tant stratégiques que techniques ou opérationnels, afin de désiloter la gouvernance du numérique.
- ▶ Mettre en place une politique numérique à un niveau géostratégique, associant les partenaires caribéens ou du plateau des Guyanes
- ▶ Créer un observatoire du numérique (impliquant acteurs publics et privés) afin d'assurer une visibilité des acteurs du territoire sur la couverture réseau.

ENVISAGER EN PREMIER LIEU LE NUMERIQUE COMME UN VECTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- ▶ Tirer parti des atouts du territoire et de son positionnement géographique pour inciter au développement économique en matière numérique et via le numérique : implantation de data centers, ...

- ▶ Développer les moyens et outils permettant l'accompagnement des entreprises vers la transition numérique : Numlab, SIT, ...

POURSUIVRE LE DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES

- ▶ Mutualiser les besoins pour atteindre des seuils de rentabilité nécessaires au déploiement de nouvelles solutions numériques
- ▶ Renforcer la couverture des zones isolées via le câblage ou la connexion satellitaire
- ▶ Mobiliser davantage les opportunités du cloud computing en s'appuyant sur les datacenters hébergeant les données en local. Les acteurs de l'enseignement et de la recherche, de la santé et de l'administration présentent des besoins importants.
- ▶ Sécuriser la connexion en Guyane pour faire face aux enjeux géopolitiques (connexion unique via les Etats-Unis pour l'instant)

FAVORISER L'E-INCLUSION DE LA POPULATION GUYANAISE ET DEVELOPPER DE NOUVEAUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES

- ▶ Mettre en place des services intégrés pour l'optimisation des usages (bâtiments, outils, raccordement et personnes ressources)
- ▶ Consolider la formation initiale aux usages numériques (scolaire ou périscolaire) en investissant des champs d'éducation au numérique adaptés à un jeune public (cyberharcèlement, protection de la vie privée, ...)
- ▶ Développer les métiers et réseaux de la médiation numérique, afin de proposer aux usagers un accompagnement personnalisé en fonction de leurs âges et niveaux de maturité
- ▶ Développer la culture numérique sur le territoire à la fois pour les usagers et pour les administrations

Enjeux par fonds

- ▶ **FEDER** : Soutien aux infrastructures numériques
- ▶ **FSE+** : Financement de formations spécifiques au numérique pour développer une expertise locale en la matière
- ▶ **FEAMP** : **non concerné**
- ▶ **FEADER** : continuation et renforcement de la mesure 7 (LEADER)

Enjeux par territoires

- ▶ **Bassin de vie de Cayenne** :
La démographie croissante de l'île de Cayenne met en tension les réseaux numériques, qu'il convient de renforcer.
- ▶ **Bassin de vie de Saint-Laurent-du-Maroni** :
Le bassin de vie de Saint-Laurent du Maroni est actuellement couvert par la SPLANG. Cependant, la croissance démographique accrue de cette ville va nécessiter un câblage de bonne qualité dans les dix prochaines années.
- ▶ **Bassin de vie de Kourou** :
La zone économique de Macouria ne dispose pas actuellement d'une couverture suffisante, ce qui peut empêcher le développement de certaines entreprises. Aussi, le Centre Spatial Guyanais a besoin d'une connexion sécurisée et stable avec la métropole et soutien à ce titre le déploiement d'un second câble sous-marin.
- ▶ **Bassin de vie de Saint-Georges-de-l'Oyapock** :
Développer un centre d'expertise sur les nouvelles technologies.
- ▶ **Communes de l'intérieur** :
Développer le bornage wifi et stabiliser la connexion grâce à des aménagements de la SPLANG. Un réseau plus pérenne permettrait notamment de sécuriser l'accès aux téléservices.

CONCLUSIONS

Depuis 2014, de nombreuses actions ont été entreprises pour densifier le réseau numérique guyanais et pour réduire le nombre de zones blanches. Le second raccordement Orange va également dans le sens d'une pérennisation de la connexion du territoire avec le reste du monde.

Les besoins numériques du territoire ne cessent de croître. Ce constat vaut tant pour les particuliers (notamment en matière d'accès aux services publics à distance) que pour les entreprises (développement de nouveaux services et de nouvelles activités). Les actions menées par la SPLANG et par les opérateurs privés sont donc particulièrement attendues sur la prochaine programmation.

Annexes : documents et organismes consultés

- ▶ Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
- ▶ Schéma de développement économique de la CCOG

3.1.6 Mobilité et désenclavement

Indicateurs et informations clefs

- ▶ Le Territoire guyanais représente 83 856 km², soit le plus grand département français. Ses contraintes en termes de mobilités sont à la fois dues à la taille de ce territoire et à sa praticabilité.
- ▶ 370 km de voirie départementale, notamment autour de l'île de Cayenne et de Saint-Laurent du Maroni (Préfecture).
- ▶ 530 km de voiries communales (Préfecture).
- ▶ Un réseau TIG (Transport Interurbain Guyanais) qui dispose de 9 lignes en DSP, dont 8 actives.
- ▶ Un déploiement en cours d'un réseau de BHNS sur le territoire de la CACL et un réseau urbain structuré sur la presqu'île de Cayenne.
- ▶ Un transport carboné qui représente 62% de la consommation régionale d'énergie finale en 2015.
- ▶ Une consommation d'énergie finale liée aux transports en constante augmentation, en lien avec la croissance démographique et le développement économique du territoire.
- ▶ Un poids encore prégnant des déplacements en pirogue le long des axes fluviaux : le sans-plomb fluvial représentait en 2015 10% de la consommation de carburant pour le secteur des transports à l'échelle régionale.
- ▶ Un trafic portuaire, fluvial et aérien avec l'extérieur en hausse constante.

Synthèse des plans et schémas

- ▶ La **Programmation pluriannuelle de l'Énergie** de 2015 inscrit le développement des modes de mobilité doux et des transports en commun comme une priorité pour réduire la consommation énergétique et fixe les priorités suivantes en matière de transport :
 - Elaborer des plans de déplacements urbains comme celui initié par la CACL ;
 - Améliorer l'offre de transports en commun existante sur les trois grands bassins de vie : agglomération de Cayenne, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni ;
 - Améliorer l'offre de transport interurbain ;
 - Aménager des voies protégées pour les deux roues permettant de faire la promotion des modes doux (marche à pied, vélos) et proposer un transport multimodal associant modes doux et transport en commun ;
 - Réalisation par la DEAL d'une étude relative au déploiement des infrastructures de recharge pour la mobilité électrique.
- ▶ Le **Plan Global de transports et de déplacements de la Guyane**, de 2013 identifie les principaux défis du territoire :
 - La très forte pression démographique, et la perspective d'un quasi doublement de la population entre 2008 et 2025 ; En conséquence, selon une modélisation effectuée en 2012 dans le cadre de la rédaction du PGTD, une hausse soutenue des flux de personnes et de marchandises est attendue à l'horizon 2025 (+70% à +100% de flux de voyageurs sur la bande littorale en 2025).
 - Un impératif de développement et de modernisation de l'offre de transports (mise à niveau du réseau routier secondaire, modernisation des infrastructures portuaires, inadaptation du réseau viaire aux circulations douces, ...)
- ▶ Le **Schéma d'Aménagement Régional** de 2016 identifie les grandes contraintes du territoire sur le champ de la mobilité :
 - Les infrastructures majeures n'ont pas un niveau de qualité aux normes internationales.

- La faible densité de peuplement et, plus encore, l'extrême hétérogénéité entre la forêt amazonienne profonde et les quelques concentrations urbaines qui vont absorber l'essentiel de la croissance constitue un défi majeur, surtout dans le cadre d'une uniformité des normes routières pour la Guyane et la métropole.
- L'urbanisation informelle génère des voiries publiques sans statut qui constituent une part importante des dessertes à assurer (voirie informelle à Cacao, route de Petit Saut, route de Papaïchton à Maripasoula, ...).

- ▶ Un **Plan de déplacements urbains** de la CACL en cours de rédaction.

Bilan des réalisations et des difficultés rencontrées

- ▶ Projet de bus à haut niveau de service de la CACL : les échanges avec Jaspers ont permis le montage d'un dossier complet et techniquement viable qui devrait donc permettre d'obtenir les autorisations nécessaires à la mise en œuvre du projet d'ici la fin de l'année 2019. Le projet est désormais phasé en trois étapes et fera l'objet d'une extension sur la programmation 2021-2027.
- ▶ Une modernisation en cours des infrastructures portuaires menée dans le cadre du PO FEDER-FSE 2014-2020 et des actions menées sur le champ de la réhabilitation des aéroports.
- ▶ Des actions déployées sur le champ de l'aide au fret, notamment dans le cadre du PO FEDER-FSE.
- ▶ Un projet d'aménagement des sauts du Maroni porté par la DEAL, également financé sur fonds FEDER.

Analyse AFOM

ATOUTS

UNE OFFRE DE TRANSPORTS URBAINS STRUCTUREE SUR LE LITTORAL

- ▶ Des modes de déplacement collectifs (TC) adaptés aux populations peu motorisées et aux faibles revenus, principalement sur le littoral (TIG : 9 lignes interurbaines et une offre CACL déjà structurée)
- ▶ L'existence de modes doux sur certains itinéraires à Cayenne, Roura ou St Laurent.
- ▶ Une pratique des modes doux déjà ancrée dans les usages de la population... mais essentiellement en raison d'une faible motorisation et des carences des réseaux de TC qui sont vécus comme des contraintes.
- ▶ Un EPCI, la CACL, déjà bien structuré et mûr pour gérer des projets d'envergure sur la mobilité (à l'instar du TCSP de Cayenne).

FAIBLESSES

UN RESEAU LITTORAL A RENFORCER

- ▶ Des capacités limitées sur certaines infrastructures routières, en particulier une congestion de plus en plus importante du réseau viaire de Cayenne (axes reliant Rémire, Matoury et Macouria à Cayenne)
- ▶ Une fragilité des axes routiers littoraux (pont de Kourou, pont du Larivot) induisant un enjeu de continuité sur certains tronçons ainsi qu'un enjeu de développement (impossibilité d'acheminer des marchandises lourdes).
- ▶ Hormis Cayenne, un réseau viaire peu maillé, des réseaux de transports urbains peu structurés et des bassins de vie étendus et peu denses.

DES COMMUNES QUI RESTENT ISOLEES MALGRE LES MOYENS DEGAGES

- ▶ Des distances importantes à couvrir, un réseau routier primaire et secondaire peu dense et dégradé et une exposition à un environnement tropical.

- ▶ Un nombre réduit d'AOM qui fluidifie les relations entre acteurs publics dans la perspective de la mise en œuvre de schémas multimodaux.

UN MONTEE EN GAMME DE PLUSIEURS INFRASTRUCTURES EMBLEMATIQUES AU COURS DE LA PRECEDENTE PROGRAMMATION

- ▶ L'ouverture du pont de l'Oyapock, qui a vocation à faciliter les liaisons Guyane/Brésil.
- ▶ Des infrastructures du port de commerce de Dégrad-des-Cannes qui s'améliorent et un rattrapage effectué grâce à la programmation actuelle
- ▶ Le développement des infrastructures du port de Saint-Laurent-du-Maroni.
- ▶ La densification et la réhabilitation du réseau d'aérodromes garantissant la desserte des communes de l'intérieur.

UNE OFFRE AERIENNE DEJA STRUCTUREE A L'ECHELLE REGIONALE

- ▶ Un réseau intérieur d'aérodromes déjà structuré (Saint-Georges, Saul, Maripasoula, Grand-Santi, Saint-Laurent, ...)

- ▶ Le développement des écarts villageois et le rythme rapide de croissance démographique qui nécessite une adaptation constante de l'offre de transports.
- ▶ De faibles niveaux de revenus à comparer au coût élevé des transports privés par pirogue notamment.
- ▶ Un transport aérien intérieur coûteux et encore largement subventionné.
- ▶ Des zones blanches sans couverture téléphonique/3G/4G le long des RN 1 et 2 qui doivent être couvertes pour plus de sécurité.

DES CARENCES DU TERRITOIRE SUSCEPTIBLES DE BRIDER LE RECOURS AUX TC ET AUX MOBILITES DOUCES

- ▶ Un manque de développement des infrastructures dédiées aux modes doux qui induit une forte mortalité des usagers de ces modes de transport (manque de pistes dédiées, manque de solutions de franchissement des routes nationales, ...).
- ▶ Un déficit important de multimodalité qui constitue une contrainte pour la population.
- ▶ Un enjeu de montée en gamme des gares routières.
- ▶ Une part importante de l'informel parmi les entreprises de transports du département (sur les champs de l'urbain comme de l'interurbain), en raison du manque de développement de transports en commun réguliers dans certains territoires. Sa résorption réclame des mesures spécifiques.
- ▶ Un seul point de contrôle technique des bus et poids lourds sur le territoire guyanais.

DES FAIBLESSES EN MATIERE DE GOUVERNANCE DE LA COMPETENCE MOBILITE

- ▶ Un manque de structuration des AOM (notamment à l'échelle communale) et de prise en charge de la compétence mobilité hors du territoire de la CACL.
- ▶ Des difficultés de financement des infrastructures structurantes par les acteurs publics, qui accroissent la nécessité de positionner les programmes FESI sur ce champ.

DES LIMITES DE CERTAINS POINTS D'ENTREE CLES SUSCEPTIBLES DE BRIDER LE DESENCLAVEMENT DU TERRITOIRE

- ▶ Des impossibilités ponctuelles d'atterrissages et décollages de nuit sur Felix Eboué liés à des problèmes de ressources humaines.
- ▶ En matière de fret maritime, le port de Dégrad des Cannes constitue un point d'entrée unique

relativement cher pour les marchandises et n'est pas adaptée à toutes les tailles de bâtiments de transports.

- ▶ Une dépendance du territoire à l'égard de certaines infrastructures clés (Felix Eboué, axe routier est-ouest, ...).

OPPORTUNITES

DES RESEAUX DE TRANSPORT URBAIN ET DES RESEAUX PRIMAIRES EN COURS DE DENSIFICATION

- ▶ Des exigences liées à la limitation des émissions de GES appelant des investissements en faveur du report modal par le développement de TC efficaces et compétitifs.
- ▶ Un projet de BHNS de Cayenne qui doit permettre de réduire le trafic sur l'île de Cayenne. Le projet sera amené à être étendu sur la prochaine programmation.
- ▶ Le renforcement des initiatives en faveur du développement des transports interurbains fluviaux à travers, notamment des propositions du Plan Global de Transports (par exemple, mise en place d'une navette fluviomaritime sur le territoire de la CACL, en correspondance avec le BHNS).
- ▶ Un réseau routier structurant en cours de renforcement autour de l'axe panaméricain atlantique (Suriname / Brésil / Guyana).

DES OPPORTUNITES DE RENFORCEMENT DES LIAISONS AVEC LES PAYS VOISINS

- ▶ Le renforcement de la vocation internationale et commerciale de l'axe transamazonien, en lien avec un programme de coopération régionale viabilisé avec le Surinam.
- ▶ Un développement économique très dynamique de l'Ouest.
- ▶ Des perspectives d'augmentation du trafic aéroportuaire et portuaire.
- ▶ Une liaison routière (Paramaribo / Albina) qui développera et améliorera le trafic autour de St Laurent (transamazonien / import européen).
- ▶ Lancement d'un AMI par le grand port relatif au développement nouvelles modalités de cabotage maritime entre les pays du plateau des Guyanes.

MENACES

UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE FORTE QUI MET LES RESEAUX URBAINS EN TENSION

- ▶ Une mauvaise maîtrise de l'urbanisation rendant peu efficace le déploiement des modes doux et des transports en commun
- ▶ Une croissance démographique forte, en particulier à Saint-Laurent-du-Maroni nécessitant le développement du système de transport en commun et d'autres infrastructures (aérodromes).
- ▶ Une saturation des réseaux sur les pôles urbains les plus densément peuplés.

UN DESENCLAVEMENT DU TERRITOIRE LIMITE PAR DES CONTRAINTES ENDOGENES OU EXOGENES

- ▶ Un cadre réglementaire restant embryonnaire pour le transport fluvial, à faire évoluer pour permettre l'intensification du trafic.
- ▶ Des risques de concurrence avec les pays voisins, notamment en matière portuaire, et une liaison routière Paramaribo-Albina qui pourrait menacer l'activité du port de Cayenne.
- ▶ Un manque de voyageurs pour le transport aérien régional entravant pour partie le désenclavement externe (avec les pays transfrontaliers et les Caraïbes) de la Guyane.
- ▶ Une situation de monopole en matière de transport aérien qui induit une pression sur les prix, susceptible de constituer un frein au développement du territoire.
- ▶ Une grande sensibilité au climat et à la saisonnalité de certains axes de communication (voies fluviales, pistes dans les communes de l'intérieur, ...).

UN IMPERATIF DE SECURISATION DU RESEAU ROUTIER

- ▶ Une mortalité élevée impliquant tous les modes de transport, mais particulièrement pour les usagers des modes doux.

- ▶ La mise en place de nouveaux outils permettant de fluidifier les échanges avec les partenaires commerciaux extra-communautaires est envisagée par le Grand-port (aménagement du poste d'inspection frontalier).

DE NOUVELLES OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT AERIEN

- ▶ La perspective de l'ouverture de nouvelles lignes de transport aérien intérieur vers l'est, à destination de Camopi et Saint-Georges.
- ▶ Des opportunités de nouvelles synergies entre Felix Eboué et les aérodromes de l'intérieur (la CCI est associée à des réflexions de la CTG sur ce sujet).
- ▶ Sur le champ du fret, opportunités de développement de modes de transport aérien innovants (dirigeable) notamment dans les zones d'exploitation forestière les plus difficiles d'accès.

DES MODALITES DE FINANCEMENT DES PROJETS DE MOBILITE AVANTAGEUSES

- ▶ Accord sur une intervention pluriannuelle de l'Etat qui offre davantage de visibilité et de souplesse aux acteurs de la mobilité dans la programmation de leurs dépenses.
- ▶ Existence de dispositifs de défiscalisation sur l'achat d'équipements de mobilité.

DES OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ALTERNATIVES AU VEHICULE INDIVIDUEL

- ▶ Opportunités de développement du co-voiturage à l'échelle du territoire.
- ▶ Opportunités d'adaptation de la réglementation en matière de transport fluvial aux enjeux spécifiques des territoires infrarégionaux.
- ▶ Opportunité d'utilisation des NTIC susceptibles de diminuer les flux pendulaires (télétravail, télémédecine, ...).

Identification des besoins et des projets de développement

FAIRE FACE A LA CROISSANCE DES FLUX PASSAGERS ET MARCHANDISES INDUITE PAR LE DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

- ▶ Assurer la réalisation de la phase 2 du BHNS sur le nouveau programme.
- ▶ Initier des réflexions sur le déploiement de nouvelles lignes de transports sur le littoral.

- ▶ Créer de nouvelles voies de bus réservées sur des tronçons ciblés du réseau routier (infrastructures moins lourdes qu'une solution de type TCSP).
- ▶ Assurer l'émergence de nouvelles solutions de transport ferré en milieu urbain, potentiellement après l'achèvement du TCSP.
- ▶ Mieux dimensionner des infrastructures clés comme les ponts (capacités, tonnage) pour répondre à l'intensification des flux.
- ▶ Mettre aux normes les aérodromes pour répondre aux exigences de la réglementation liées à l'accroissement du nombre de passagers (ex. de Maripasoula, en amont de l'ouverture du nouveau lycée).
- ▶ Augmenter la capacité des infrastructures portuaires, celle du port de Dégrad-des-Cannes étant aujourd'hui contrainte.

DEVELOPPER LA MULTIMODALITE SUR LE TERRITOIRE GUYANAIS

- ▶ Structurer de nouveaux pôles d'échange multimodaux.
- ▶ Envisager la rédaction d'un schéma multimodal à l'échelle régionale.

ASSURER LA MONTEE EN GAMME ET L'ATTRACTIVITE DES TRANSPORTS EN COMMUN

- ▶ Déployer de nouvelles solutions numériques (information voyageur, accès wifi...) afin d'assurer une montée en gamme de l'offre de services dans les transports en commun.
- ▶ Encourager le transport à la demande, par exemple via une plateforme d'appel dédiée.
- ▶ Endiguer l'offre de transport informelle pour assurer l'attractivité des TC, notamment sur le champ de l'interurbain.

DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES ET LES ALTERNATIVES AU VEHICULE THERMIQUE

- ▶ Densifier le réseau de bornes de recharge électriques sur le territoire.
- ▶ Développer de nouveaux systèmes de franchissement des routes nationales afin de sécuriser le recours aux mobilités douces.
- ▶ Encourager le développement d'une mobilité douce choisie en déployant de nouvelles infrastructures (voies douces le long des routes nationales, adaptation de la voirie en milieu urbain, ...)
- ▶ Assurer la montée en puissance de modes de mobilité innovants ou encore peu développés sur le territoire (dirigeable dans les zones enclavées, réseau ferré interurbain...).
- ▶ Déployer de nouveaux dispositifs d'aide à l'achat pour accélérer le renouvellement du parc.

MIEUX STRUCTURER LA GOUVERNANCE DE LA MOBILITE ET MIEUX ARTICULER LES POLITIQUES PUBLIQUES

- ▶ Entretenir davantage de synergies avec les politiques d'aménagement déployées à l'échelle du territoire.
- ▶ Développer des synergies et des espaces de dialogue entre l'ensemble des acteurs de la compétence mobilité (réflexion stratégique commune, mise en cohérence des calendriers, ...)
- ▶ Déployer un vrai programme d'investissement pour garantir la mise à niveau du réseau existant et son interconnexion.
- ▶ Mutualiser davantage les moyens des communes sur le champ de l'entretien du réseau secondaire.
- ▶ Assurer davantage de planification stratégique sur le champ du désenclavement des communes de l'intérieur.

- ▶ Engager une réflexion sur les priorités stratégiques du PGTD et les contraintes réglementaires de la prochaine programmation, identifier des priorités et planifier.

Enjeux par fonds

- ▶ **FEDER** : Développement des mobilités douces, développement de projets d'infrastructures numériques pour réduire les déplacements (téléservices et télétravail)
- ▶ **FSE+** : Accompagnement de particuliers dans le cadre de projets de mobilité liés notamment à un projet de formation.
- ▶ **FEAMP** : **non concerné**
- ▶ **FEADER** : Poursuite des efforts sur les voies rurales pour faciliter l'accès aux communes isolées.

Enjeux par territoires

- ▶ **Bassins de vie de Cayenne / Kourou / Saint-Laurent / Saint-Georges (Littoral) :**
 - Le développement des transports en commun est un enjeu fort sur le littoral pour permettre d'une part de désengorger les axes routiers qui connaissent une saturation aux heures de pointe, mais également pour assurer la réduction de la part de la consommation énergétique liée au transport. Le transport représentait 58% de la consommation régionale de carburant et 62% de la consommation d'énergie en 2015 (source ADEME, Bilan Energétique Régional).
 - Dans le territoire des Savanes, assurer le désenclavement de Saint-Elie et la zone de Petit-Saut (axes routiers, infrastructures de réseau, ...)
 - Un enjeu de densification des liaisons entre Maripasoula et Papaïchton.
 - Un retard important du territoire de la CCEG en matière de réseaux urbain et interurbain.
- ▶ **Communes de l'intérieur :**
 - Les communes de l'intérieur ne sont pas accessibles par le réseau routier. Elles ne sont accessibles que par les transports fluviaux ou aériens. Cette situation présente une contrainte forte en matière d'approvisionnement de manière générale, mais aussi pour le développement de nouvelles activités.
 - À Maripasoula, des besoins de déploiement d'un réseau de transports urbains au sein du bourg.

CONCLUSIONS

La forêt amazonienne rend difficile la mobilité au sein du territoire guyanais. Sur la côte, la circulation ne se fait que sur un axe majeur Est-Ouest. Pour accéder aux villes les plus isolées, les seuls moyens disponibles sont fluviaux ou aériens.

Outre les infrastructures, la mobilité des guyanais n'est pas encore très développée notamment du fait de l'éloignement de la métropole et du faible nombre de programmes incitatifs.

Annexes : documents et organismes consultés

- ▶ Programmation pluriannuelle de l'énergie
- ▶ Plan Global Transports
- ▶ Schéma d'Aménagement Régional

3.1.7 Emploi et formation professionnelle

Indicateurs et chiffres clefs

- ▶ En 2018 selon l'Insee, le taux de chômage en Guyane est en recul et s'établit à 19 % de la population active (soit 16 600 chômeurs), contre 22 % en 2017. 32 % des jeunes actifs de 15 à 24 ans sont au chômage contre 36 % en 2017.
- ▶ Augmentation des emplois de +4,9% sur 2018 (contre +1% en 2017) 54 800 emplois salariés soit plus 2500 emplois en 2018 (hausse sur tous les secteurs sauf agri). +8000 salariés en 8 ans (chiffres INSEE)
- ▶ Après une période de creux, entre fin 2013 et fin 2015, dû à la crise du secteur de la construction, l'intérim redémarre avec une relance de la commande publique. Nombre d'emplois multiplié par 2,5 entre fin 2015 et fin 2018 (chiffres INSEE).
- ▶ 2400 emplois intérimaires au 4e semestre 2018, record en Guyane. Tendance à la hausse observée depuis fin 2015 (chiffres INSEE).
- ▶ Porté par une augmentation de 38 % des emplois intérimaires, l'emploi salarié progresse de 5,3 % en Guyane et atteint son plus haut niveau historique avec quasiment 33 000 salariés (Acoss).
- ▶ Sous-qualification des jeunes ultramarins se traduit par un large écart entre les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (niveau III) dans l'Hexagone (43,76%) et dans les territoires ultramarins (Guadeloupe : 34,5%, Guyane : 20%, Martinique : 37%, La Réunion : 29%).

Synthèse des plans et schémas

- ▶ **Le Plan d'Urgence** prévoit des dispositifs d'aides aux entreprises ayant pour objectif d'encourager l'emploi, avec une prise en compte de la nécessité d'attirer des cadres sur le territoire.
 - Prise en charge à 100% du salaire des apprentis / Création de section CFA avec internat au niveau de la CCDS et de la CCOG.
 - Augmentation du point d'entrée de la dégressivité linéaire sur les cotisations sociales à 2,8 SMIC (tous secteurs). Exonération d'impôts des premiers 4000 euros/mois pour les rémunérations supérieures à 4000 euros par mois pour favoriser l'emploi des cadres.
- ▶ **Schéma de Développement économique CCOG (2016)** prévoit deux actions principales tournées vers l'insertion et l'emploi :
 - Accompagner les entrepreneurs de l'informel vers la légalisation de leurs activités : l'informel ne permettant pas le développement d'activités pérennes et motrices, il s'agit d'encourager la légalisation par l'accompagnement vers la formalisation (régularisation foncière, formation, mise aux normes, déclarations sociales, etc.).
 - Mobiliser l'ensemble des acteurs de la formation et de l'insertion en augmentant le nombre d'agents administratifs locaux (DIECTTE, Pôle Emploi, etc.). Il s'agirait d'une expérience pilote avec un objectif : 18 mois pour légaliser 800 à 1000 activités.
- ▶ **Pacte ultramarin d'investissement 2019/22** du Ministère des Outre-Mer, fixe 4 axes d'investissements pour le développement de l'Emploi et l'insertion dans les territoires d'Outre-Mer :
 - Axe 1. Garantir l'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clefs
 - Axe 2. Proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leur contenu, au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective.
 - Axe 3. Innover dans les territoires
 - Axe transverse. S'engager dans la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant les formations
- ▶ **Le Programme Régional Forêt Bois Guyane 2019** souligne la mise en place d'une formation diplômante, CAPA travaux forestiers, qui est proposée par le CFPPA de Matiti. Environ 8 apprentis sont formés chaque année. Il n'existe pas d'autres formations diplômantes spécifiques à la filière forêt-bois : une carence d'offres de

formation locales est constatée, notamment sur les métiers de l'amont de la filière : gestion, exploitation forestière et scieries.

- A Saint-Georges : ouverture prévue d'un CAP conducteur d'opération de scierie, un Bac mécanicien de scierie et d'un Bac Forêt
- A Maripasoula : ouverture prévue d'un CAP constructeur bois, d'un CAP charpente bois et d'un Bac Technicien fabrication bois

Bilan des réalisations et des difficultés rencontrées

- ▶ **Développement de l'économie verte.** En 2016, 7,7 % des effectifs salariés travaillent dans l'économie verte. Entre 2008 et 2016, les effectifs salariés et non-salariés passent de 1 781 personnes à 2 545 (soit plus 43 %). Les quatre principaux axes portent sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique des bâtiments, le traitement des déchets et la gestion des eaux usées.
- ▶ **Des dispositifs de formations mis en place** notamment à travers les dispositifs PREFOB et SIEG. Cependant, des difficultés endogènes à la programmation, notamment en matière d'articulation de l'ensemble des programmes d'insertion régionaux (qui n'ont pas été démarrés simultanément) ont pu rendre difficile le fléchage continu entre les dispositifs de formation de base, les formations intermédiaires et les formations qualifiantes. Ces ruptures dans le continuum de formation ont rendu difficile l'intégration d'un grand nombre de bénéficiaires dans les parcours d'insertions. Des difficultés exogènes telles que l'enclavement d'une partie des populations visées ou les mouvements sociaux ont aussi impacté la mobilisation des bénéficiaires, et donc l'engagement financier correspondant.

Analyse AFOM

ATOUTS

UN TERRITOIRE QUI DISPOSE DE RESSOURCES IMPORTANTES

- ▶ La présence à Kourou du centre spatial de Guyane, pourvoyeur d'emplois (environ 20000 emplois créés de manière directe et indirecte)
- ▶ Des ressources naturelles à valoriser potentiellement générateurs de richesses (cacao, pêche, bois, etc.)
- ▶ Une main d'œuvre disponible en grand nombre du fait du dynamisme démographique

UN MARCHÉ TOURNE VERS LE TERTIAIRE EN CROISSANCE

- ▶ Des créations d'emploi fortes dans le tertiaire (services, commerce) et une augmentation des besoins dans certains secteurs bien identifiés (sanitaire et social, mines et pétrole, BTP, hôtellerie, restauration, tourisme, filières vertes, filière bois)
- ▶ Une augmentation de l'emploi salarié de 5,3 % en Guyane qui devrait perdurer
- ▶ Une labellisation « Campus des métiers des qualifications bois et éco construction » obtenue en février 2017 afin de développer et coordonner l'offre de formation et l'adapter aux besoins du secteur.

FAIBLESSES

UNE DISPONIBILITE DE LA MAIN D'ŒUVRE FREINÉE PAR LA SAISONNALITE ET LA REACTIVITE DES FORMATIONS ET DES PROJETS

- ▶ Problème de saisonnalité et de continuité dans l'activité (principalement dans le BTP)
- ▶ Si beaucoup de projets sont en réflexion, leurs temps de maturation sont très longs et ils n'aboutissent pas toujours.
- ▶ La formation continue universitaire est assujettie à des contraintes académiques fortes : règles académiques et calendriers de prévision qui doivent être à N-1 ou N-2 ce qui ne permet pas la réactivité
- ▶ Lourdeur administrative pour mettre en place des formations
- ▶ Un faible niveau de qualification en Guyane : 20% des jeunes guyanais sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur

UN TISSU ECONOMIQUE QUI RESTE FRAGILE

- ▶ Une faible capacité des entrepreneurs à se détourner de leurs activités cœur pour se former

- ▶ Une prédominance de l'emploi public qui crée une stabilité et permet également d'irriguer l'économie locale financièrement

DES DISPOSITIFS ET STRUCTURES EXISTANTS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET LA FORMATION

- ▶ Un réseau d'acteurs dans le domaine de l'emploi et de la formation qui fonctionne bien
- ▶ Des moyens mobilisables pour financer l'offre de formation (notamment via le FSE)
- ▶ Des opérateurs structurés pour agir dans le domaine de l'emploi et percevoir les fonds européens (LADOM, RSMA, POLE EMPLOI), sur certains volets de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle
- ▶ Amélioration de la présence des OPCO qui permettent d'avoir une bonne ingénierie des formations
- ▶ Le BMO (Besoins de Main d'œuvre) piloté par Pôle Emploi tous les ans qui permet de faire l'actualisation entre besoins de main d'œuvre et formations, et qui indique aussi les zones difficiles à pourvoir.
- ▶ Création d'un GIP FCIP (Groupement interprofessionnel de la Formation continue, initiale et professionnelle) qui regroupe le GRETA / CFA / EPLE
- ▶ Une université de proximité qui peut réagir par rapport aux besoins du territoire (avec une présence sur l'ensemble du territoire)
- ▶ Création de l'IUT (Kourou et Cayenne), notamment avec une formation DUT en carrières sociales dont les diplômés restent majoritairement sur le territoire.
- ▶ Des initiatives innovantes en matière d'accompagnement vers l'emploi :
 - Accompagnement vers l'emploi formel des entreprises guyanaises sur les volets administratif & financier : les coopératives d'activités et d'emplois - CAE (BTP, artisanat, services) ;
 - Les JEIG (Jeunes en entreprises initiatives Guyane) pour insérer les « invisibles » écartés des dispositifs d'accompagnement ;
 - Les chantiers d'insertion (IAE – insertion par l'activité économique)

- ▶ Une économie qui repose sur une société de services notamment pour le secteur public, et peu de création de richesses
- ▶ Une économie fortement dépendante de quelques activités (exemple à Kourou) et absence de relais de croissance
- ▶ Un flux continu d'entrants et croissants dans les dispositifs d'inclusion et d'intégration
- ▶ Absence de trajectoire de développement économique endogène

UN TAUX DE CHÔMAGE ENCORE IMPORTANT, QUI NE PREND PAS EN COMPTE L'EMPLOI INFORMEL

- ▶ Le taux de chômage élevé en Guyane bien qu'en recul - 19 % de la population active (soit 16 600 chômeurs), contre 22 % en 2017.
- ▶ Une faible mobilité sur le territoire guyanais due aux difficultés des liaisons, à la faible couverture du réseau de transports collectifs et à leur coût prohibitif
- ▶ Des secteurs fortement marqués par l'emploi informel (pêche, artisanat, BTP, services à la personne)
- ▶ Des écarts sur le taux de chômage selon les territoires (16% Cayenne, 22% à Kourou, 27% à St Laurent)

DES POPULATIONS EN GRANDES DIFFICULTES

- ▶ 32 % des jeunes actifs de 15 à 24 ans sont au chômage contre 36 % en 2017 (INSEE)
- ▶ Des populations de migrants allophones peinent à s'intégrer sur le marché du travail.
- ▶ Des filières faiblement structurées, ayant peu de lisibilité sur leurs débouchés et besoins en emploi
- ▶ Un accès inégal sur le territoire aux droits et aux services publics, notamment ceux de l'emploi en raison du manque d'infrastructures en matière de transport et de communication
- ▶ Difficultés de mobilité des stagiaires (accès au logement et intégration sur le littoral)
- ▶ Freins sociaux pour l'accès aux formations : mauvaise connaissance de l'offre

DES STRUCTURES DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI EN DIFFICULTE POUR REpondre AUX BESOINS

- ▶ Une faible attractivité du territoire pour les jeunes diplômés et pour les cadres, ou organismes de formation notamment en termes de logements
- ▶ Des difficultés endémiques de trésorerie :

- Des acteurs publics et consulaires susceptibles d'accompagner l'emploi ;
- Des porteurs de projets fragiles financièrement rendant complexes le recours au fonds communautaires sur subventions,
- ▶ Des structures d'accompagnement fragiles (sociales, médicales et logement) compte tenu du turn over des effectifs et de l'insuffisance des compétences
- ▶ Une faible capacité des porteurs de projet en matière d'ingénierie financière et technique pour percevoir les subventions européennes
- ▶ Un accroissement des disparités territoriales dans l'accès à l'information et l'accompagnement des publics vers l'emploi, entre d'une part la zone de Cayenne fortement pourvue et l'Ouest, l'Est Guyanais et l'intérieur d'autre part.
- ▶ Des difficultés pour financer les plateaux techniques nécessaires à la réalisation des formations.
- ▶ Une offre peu développée pour la formation professionnelle des jeunes

UN MANQUE DE LISIBILITE ET DE COHERENCE DANS LES DISPOSITIFS EXISTANTS

- ▶ Une présence des acteurs agissant en faveur de l'emploi peu lisible et encore insuffisante sur le territoire au regard des besoins locaux
- ▶ Continuité qui n'est pas assurée entre les formations du secondaire et l'université (travail de veille qui n'est pas fait entre l'Université et le Rectorat)
- ▶ Pas de cohérence entre les attentes des entreprises et l'offre secondaire.
- ▶ Méconnaissance des besoins du territoire et manque de passerelles entre les formations
- ▶ Absence de cartographie de l'offre de formation ce qui peut créer des doublons
- ▶ Un manque de continuité dans l'accompagnement des jeunes : transition entre les dispositifs difficiles

OPPORTUNITES

UNE DEMOGRAPHIE DYNAMIQUE, VECTRICE D'OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT

- ▶ Une population jeune, vecteur de dynamisme
- ▶ Un potentiel dans plusieurs secteurs fortement créateurs d'emplois, du fait de l'augmentation continue des besoins et de la croissance de la population : commerce, services, enseignement, santé, social, loisirs ...

MENACES

UNE INSERTION INSTABLE DANS L'ENVIRONNEMENT REGIONAL

- ▶ Accord de libre-échange avec le Brésil peut présenter une menace pour le développement de l'économie locale à destination du marché intérieur (importation de plus de produits à bas coût du Brésil).

- ▶ Un territoire qui commence à s'insérer dans le continent sud-américain (pont sur l'Oyapock, augmentation de la capacité de transport du bac sur l'Ouest, ...)
- ▶ Des projets de régularisation des emplois informels
- ▶ La promotion de l'esprit d'entreprendre dans les cursus universitaires
- ▶ Un marché local qui reste à conquérir avec beaucoup d'importation à l'heure actuelle

DES SECTEURS d'ACTIVITE PROMETTEURS

- ▶ Développement de l'économie bleue
- ▶ Développement du tourisme autre que le tourisme d'affaire et affinitaire
- ▶ Des opportunités de développement économique dans le domaine de l'économie verte

DES ACTIONS PUBLIQUES EN COURS EN SOUTIEN A LA CREATION D'EMPLOIS

- ▶ Diagnostic de l'ARS pour identifier les besoins en professionnels de santé et favoriser les formations dans les filières en tension mis à jour en 2017
- ▶ France Compétence a récupéré la gestion des formations en alternance financées par les OPCO devrait permettre d'optimiser le parcours de formation et de faciliter les signatures de contrat
- ▶ Beaucoup de projets structurants qui sont financés par la CTG, le Plan d'Urgence notamment dans le BTP et l'Energie.
- ▶ Des opportunités de mutualisation de l'offre de formation entre les territoires limitrophes
- ▶ Des engagements pris au niveau national pour renforcer l'accompagnement vers l'emploi
- ▶ Plan pauvreté : engagement 7 portant sur l'insertion par l'activité économique
- ▶ Plan d'investissement dans les compétences : 69 millions d'euros pour la Guyane sur la mobilisation de la formation pour la Guyane et les besoins de formation.
- ▶ Mise en place de clauses d'insertion pour les opérateurs en Guyane, notamment les bailleurs sociaux
- ▶ Emergence de groupement d'employeurs (GEIQ : groupement d'employeurs d'insertion et de qualification) : GEIQ BTP et GEIQ multisectoriels. Contrat de professionnalisation
- ▶ Développement des CFA sectoriels

- ▶ L'immigration non maîtrisée qui menace l'économie et pèse sur la demande d'infrastructure et de formation.
- ▶ Des inégalités de développement économique sur le territoire qui risque de causer des tensions internes à la Guyane
- ▶ Manque de visibilité sur le moyen long termes qui ne permet pas d'aller sur l'investissement en personnel.

UNE MASSE SALARIALE GRANDISSANTE AVEC DES OPPORTUNITES D'EMPLOIS INSTABLES

- ▶ Un nombre de demandeurs d'emploi qui augmentera mécaniquement dans les prochaines années (+ 1 000 / an) du fait de la dynamique démographique
- ▶ Une dynamique démographique impactée par l'immigration qui modifiera fortement les caractéristiques socioculturelles du territoire
- ▶ L'augmentation des personnes durablement éloignées du marché du travail, en situation de « halo du chômage », et sans première expérience professionnelle ;
- ▶ Des créations d'emplois largement tributaires des financements publics (santé, éducation, formation ...)

UN ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DIFFICILE A METTRE EN ŒUVRE

- ▶ La faible capacité du tissu économique, constitué de TPE et de salariés peu qualifiés, à contribuer au développement des formations en alternance
- ▶ Une offre d'hébergement et de transport encore faible limitant la mobilité des demandeurs d'emploi et des stagiaires en formation
- ▶ Une faible complémentarité des économies du Plateau des Guyanes et des risques de concurrence elles
- ▶ A l'Ouest, un tissu économique qui n'est pas en capacité d'absorber la dynamique démographique et un risque de débordement en matière d'accompagnement et de suivi des demandeurs d'emploi
- ▶ Coût et absence d'optimisation de l'usage des plateaux techniques de formation
- ▶ Un nombre insuffisant de stagiaires par formation
- ▶ Faiblesse de l'offre de formation à destination des cadres

Identification des besoins et des projets de développement

ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI LES PUBLICS QUI EN SONT LE PLUS ELOIGNES

- ▶ Aider au repérage des publics les plus éloignés de l'emploi (« les invisibles ») et proposer des dispositifs d'accompagnement spécifiques
- ▶ Elargir l'assiette des publics accédant aux dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire
- ▶ Penser les parcours d'insertion dans la durée et prévoir un accompagnement global fondé sur des parcours individualisés
- ▶ Prévoir des dispositifs d'insertion des publics les plus vulnérables
- ▶ Accompagner la transition vers une économie formelle
 - Appui administratif pour les entreprises de l'économie informelle
 - Surveillance accrue
 - Informations sur les bénéfices de la transition

RENFORCER LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT ET L'ATTRACTIVITE DES FORMATIONS

- ▶ Mettre en place un observatoire pour assurer l'adéquation des besoins et des formations
- ▶ Contextualiser le sujet de la formation d'un point de vue culturel pour faciliter la création de sens auprès des apprenants et construire des outils adaptés
- ▶ Appuyer la montée en compétences des structures de formation et d'accompagnement
- ▶ Créer de locaux pour les organismes de formations à l'Est, l'Ouest, et à Maripasoula
- ▶ Accompagner le développement de plateaux techniques (création, financement, mutualisation)
- ▶ Doter les structures de formation de capacités d'accueil (logements pour les stagiaires), de connexion numérique et de rémunération des stagiaires pour renforcer l'attractivité des formations

DEVELOPPER L'OFFRE DE FORMATIONS ACCESSIBLES POUR LES GUYANAIS

- ▶ Développer les compétences de base (écriture, lecture, mathématiques, informatique, formation comportementale, éducation à la citoyenneté)
 - Mettre à niveau les apprenants à travers des classes préparatoires obligatoires en amont de chaque formation (notamment pour les savoirs de bases généraux, la maîtrise de la langue et la représentation qu'on se fait des métiers)
- ▶ Renforcer l'offre de formation dans les domaines en tension (sanitaire et social : petite enfance, EPHAD, Aide-soignante, IFSI ; BTP ; Hôtellerie, restauration, tourisme ; Filières vertes, extractives)
- ▶ Mutualiser l'offre de formations avec les partenaires de la zone
 - Accompagner la mobilité vers des formations non-disponibles en Guyane, notamment les plus pointues
- ▶ Investir dans les filières porteuses de développement économique endogène
 - Structurer une stratégie de développement économique pour le territoire à horizon 2050
 - Développer la structuration des besoins d'emploi pour les filières extractives, la forêt, l'agriculture et la pêche
- ▶ Accompagner la formation continue des salariés
- ▶ Former les cadres et les cadres intermédiaires, notamment sur l'intérieur, pour soutenir les opérateurs de formations, développer des formations de formateurs mais aussi des personnes ressources (conseillers d'orientation)

DEPLOYER DES OUTILS ADAPTES AU TERRITOIRE

- ▶ Mettre en place des plateaux mobiles (sur le modèle du camion boulangerie déjà en place)
- ▶ Trouver des articulations pour que les opérateurs ne laissent pas tomber si les effectifs sont trop faibles
- ▶ Développer dans les sites isolés des Cyber Bases où les personnes peuvent se retrouver pour se former collectivement (avec des personnes ressources)
- ▶ Mettre en place des kits de formation qui permettent de s'adapter aux différents publics, notamment en collaboration avec les intervenants en langue maternelle

- ▶ Monter des centres de langues à St Georges (lusophone) ou à St Laurent (néerlandais, langues du fleuve) progressivement pour permettre une prise en compte du plurilinguisme
- ▶ Mettre en place un guichet unique pour informer les gens de l'ensemble de l'offre de formation existante
- ▶ Soutenir la mise en place de VAE et l'apprentissage en cours d'emploi

ANTICIPER LES BESOINS DE FORMATION

- ▶ Etablir des GPEC par filière et par territoire et adapter l'offre de formation en conséquence, avec l'appui des chambres consulaires et des collectivités territoriales
- ▶ Soutenir la montée en compétence des filières sur les projections à court et moyen terme
- ▶ Mettre en cohérence les programmes de formation avec la réalité des besoins : plus de formations initiales et des formations à la langue française

DEPLOYER UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL POUR LES TERRITOIRES DE L'OUEST ET ENCOURAGER L'AUTOSUFFISANCE DES FILIERES

- ▶ Construire une stratégie de développement territoriale pour les territoires de l'Ouest et les communes de l'intérieur
- ▶ Développer les infrastructures nécessaires au déploiement de formations. Aujourd'hui, les opérateurs de formations ne sont pas en mesure de soutenir les coûts liés à la mise en place de formations sur l'ensemble des territoires (déplacements, locations de locaux, etc.)
- ▶ Structurer une offre de formation en conséquence

Enjeux par fonds

- ▶ **FEDER** : construction d'infrastructures de formation, soutien aux entreprises
- ▶ **FSE+** : soutien aux dispositifs de formation
- ▶ **FEAMP** : non applicable (dans le précédent FEAMP, la formation des marins était liée à l'installation des professionnels. L'expérience montre qu'il est utile d'ouvrir l'accès à la prise en charge de la formation de ces derniers en dehors de ce cadre, compte tenu des difficultés de structuration de la filière).
- ▶ **FEADER** : Maintien des dispositifs de formation technique des agriculteurs en complément des formations liées à la gestion des exploitations (FSE).

Enjeux par territoires

- ▶ **Bassin de vie de Cayenne et Kourou** :
Le taux d'emploi dans ces deux bassins est le plus élevé de Guyane. Les besoins se concentrent cependant sur des emplois qualifiés, pour lesquels des formations doivent encore être déployées, et des emplois cadres.
- ▶ **Bassin de vie de Saint-Laurent-du-Maroni** :
La population du bassin Ouest de la Guyane est en forte demande de formations initiales et professionnelles, dont le nombre est aujourd'hui insuffisant. La croissance de la population dans cette zone va accroître la population dans les années à venir.
- ▶ **Bassin de vie de Saint-Georges-de-l'Oyapock** :
Le bassin de Saint-Georges fait face à des flux pendulaires brésiliens et à un taux d'emploi informel important. Des initiatives de régularisation sont en cours et des besoins en formations initiales et professionnelles à identifier.
- ▶ **Communes de l'intérieur** :
Les formations sont difficilement dispensées dans ces zones par manque d'infrastructures et disponibilité des formateurs. Ces territoires sont actuellement principalement des territoires d'artisanat et d'économie informelle.

CONCLUSIONS

La Guyane est un territoire dont le taux d'inactivité reste encore très élevé. Si la croissance du nombre d'emploi a repris, les emplois restent encore peu qualifiés et les filières les plus structurées peuvent parfois peiner à recruter. L'emploi informel reste très présent, notamment dans l'Ouest et dans les communes de l'intérieur.

La mise en place de formations professionnelles a été plébiscitée par les Guyanais. Cependant, les besoins premiers restent sur les formations initiales et une partie de la population, celle qui en aurait potentiellement le plus besoin, reste éloigné de ces formations par manque d'infrastructure et d'accès physique aux lieux de formation.

Annexes : documents et organismes consultés

- ▶ Plan d'Urgence
- ▶ Schéma d'Aménagement Régional
- ▶ Pacte ultramarin d'investissement 2019/22

3.1.8 Inclusion socio-économique et accès aux soins

Indicateurs et chiffres clefs

- ▶ Une forte dynamique de croissance démographique : +2,45% par an actuellement, sans compter des vagues d'immigration clandestine. L'indice de fécondité est de 3,54 enfants par femme. 42% des jeunes vivent dans une famille monoparentale.
- ▶ Un territoire sujet à une forte pression migratoire : environ 15 000 titres de séjours attribués chaque année, 2 000 demandeurs d'asile chaque année. Une population d'individus présents illégalement sur le territoire estimé à 70 000 habitants.
- ▶ Une population jeune : 34% de la population a moins de 14 ans, 44% moins de 20 ans, l'âge médian est de 23 ans. 58% des jeunes ont quitté le système éducatif sans diplôme (contre 19% en moyenne française).
- ▶ Des problèmes récurrents de délinquance : 23 faits de violence pour 1000 habitants, record français.
- ▶ Une large part de la population guyanaise en situation de précarité : un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté.
- ▶ Des inégalités encore prégnantes : en 2011, 10% des individus les plus aisés, ont un niveau de vie 13,8 fois plus élevé que les 10% des individus les plus pauvres, contre respectivement 5,5 et 5,2 fois en Guadeloupe et en Martinique.
- ▶ Un retard de développement sur la métropole : l'Indice de Développement Humain place la Guyane au 73ème rang mondial, alors qu'elle était au 34ème rang en 2000. Elle se situe à 27 années de retard par rapport à l'Hexagone.

Synthèse des plans et schémas

- ▶ Le **Schéma d'Aménagement Régional** de 2016 Mise fixe plusieurs objectifs ayant trait aux politiques d'inclusion :
 - Rendre les équipements, services et infrastructures accessibles au plus grand nombre et satisfaire les besoins essentiels de la population (densification du maillage du territoire en équipements de santé et infrastructures d'éducation et de formation).
 - Répondre aux enjeux liés au dynamisme démographique du territoire sur le champ du logement (besoin de 63 100 constructions de logements d'ici à 2030) et lutter contre l'habitat insalubre.
- ▶ Le **Pacte Territorial d'Insertion 2016** de la Collectivité propose de mettre en place deux grandes actions pour favoriser l'insertion socio-économique des Guyanais :
 - Elaborer un plan de communication unique à l'échelle de la Guyane ;
 - Structurer au sein des antennes locales une véritable fonction de guichet ressource en s'appuyant sur les évolutions liées à la mise en place de la CTG.
- ▶ Le **Livre Bleu de l'Outre-Mer** de 2018 fixe deux objectifs pour l'inclusion :
 - Développer des dispositifs d'accueil collectif des enfants de moins de trois ans, en priorisant les territoires où ils sont les plus nécessaires (notamment Mayotte, la Guyane et La Réunion) pour répondre aux besoins de 6 500 places estimés en Outre-mer sur le quinquennat.
 - Déployer les « Pass sport » destiné aux moins de 16 ans, sur le modèle du « Pass Culture » actuellement expérimenté en Guyane.
- ▶ **Le plan d'investissement dans les compétences**, piloté au niveau local par la DIECCTE, et dont l'un des axes est le Pacte ultramarin d'investissement dans les compétences, signé le 26 mars 2019 par Pôle Emploi, La CTG et l'Etat. Celui-ci vise à assurer la montée en compétences et l'orientation vers l'emploi d'un million de jeunes et d'un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés (niveau national) et la transformation du système

de formation professionnelle. Au niveau local, ce sont 80 Millions d'euros qui seront engagés de 2019 à 2022, ce qui doit permettre de :

- Construire et déployer des parcours personnalisés de formation allant de l'amont de la qualification jusqu'à l'obtention de la qualification pour améliorer durablement l'accès à l'emploi des bénéficiaires et notamment des jeunes
- Agir contre les inégalités sociales ou territoriales et assurer l'égalité d'accès à la formation
- Sécuriser le parcours des actifs et préparer à l'insertion post-formation
- Impulser et accélérer la transformation du système de formation professionnelle.

Bilan des réalisations et des difficultés rencontrées

- ▶ L'axe 4 du PO FSE-Etat est axé sur l'inclusion et a permis la mise en place d'un accompagnement global. Malgré des difficultés de mise en œuvre, l'axe contribue à proposer un accompagnement global aux populations les plus vulnérables, mais aussi à améliorer l'offre de service, qualitativement et quantitativement, en faveur des personnes confrontées à des freins sociaux en vue de leur inclusion, au regard des problématiques de logement, de santé, de mobilité ainsi qu'en faveur des femmes (modes de garde, etc.). Le développement de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics participe également de cet objectif.

Analyse AFOM

ATOUTS

UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE FORTE ET UNE REELLE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT

- ▶ La région la plus jeune de France, avec 44,4% de la population ayant moins de 20 ans.
- ▶ Un indicateur de développement humain en forte hausse depuis dix ans, passant de 0,777 en 2001 à 0,806 en 2009 puis à 0,850 en 2015 (moyenne nationale : 0,901).
- ▶ Une société guyanaise qui se distingue par sa très forte mixité culturelle.

DES POLITIQUES VOLONTARISTES EN MATIERE D'INCLUSION SOCIALE

- ▶ Des efforts importants consentis en matière d'équipements publics, de scolarisation, de lutte contre l'illettrisme et de logement.
- ▶ Un secteur de l'accompagnement aux personnes handicapées en progression sur les 10 dernières années
- ▶ Un dispositif d'ILM (Intervenants en Langue Maternelle) dans les écoles qui produit de bons résultats.

FAIBLESSES

DES DIFFICULTES D'ACCES DE LA POPULATION GUYANAISE À LA FORMATION INITIALE

- ▶ Un décrochage scolaire important : 40% des jeunes sortent du système scolaire chaque année sans diplôme.
- ▶ Un taux de diplômés relativement faible : la majeure partie de la population guyanaise (56%) est peu ou pas diplômée, seuls 16% des guyanais sont diplômés de l'enseignement supérieur.

DES BESOINS DE RATTRAPAGE EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES

- ▶ Des distances entre les pôles urbains et certaines zones de vie éloignées du littoral qui créent de véritables frontières intérieures au sein du territoire.
- ▶ Un manque d'infrastructures scolaires qui impose des temps de trajets importants et des déracinements précoces pour certains jeunes accédant au secondaire.
- ▶ Un manque prégnant d'infrastructures culturelles et sportives.
- ▶ Un maillage insuffisant en infrastructures de base dans les communes de l'intérieur (réseau téléphonique, eau potable, ...).

- ▶ La construction de nouvelles infrastructures scolaires (cités éducatives) dans les communes de l'intérieur (p.ex. Maripasoula).
- ▶ Des dispositifs innovants déployés sur le champ des politiques sanitaires et sociales, à l'instar de la mise en place de nouvelles initiatives pour favoriser l'accès au soin (caravanes/pirogues santé-social).
- ▶ Une offre de formation continue en développement pour permettre le renforcement des qualifications de la main d'œuvre guyanaise.

DES SERVICES PUBLICS DIFFICILES D'ACCES

- ▶ Sur le champ des politiques d'inclusion, des structures d'accompagnement qui souffrent de carences multiples (problèmes de ressources humaines, des capacités administratives, de financement) et un impératif de formation des travailleurs sociaux.
- ▶ Une concentration des structures d'accompagnement sur le littoral et une faible présence dans les territoires isolés et les communes de l'intérieur.
- ▶ Un accès aux services publics et aux droits limités pour une partie de la population, mal informée ou vivant loin des centres urbains.

UN ACCES AUX SOINS INEGAL

- ▶ La prévention des maladies et la faiblesse des structures de soins créent en Guyane des risques sanitaires majeurs.
- ▶ Une incidence VIH de 147 pour 100 000 habitants (17 au niveau national). La prévalence atteint 1% de la population, ce qui fait de la Guyane la seule zone d'épidémie en France.

DES CARENCES EN MATIERE D'AIDE ALIMENTAIRE

- ▶ Une absence de dispositif d'aide alimentaire d'urgence fonctionnel. La plateforme Croix-Rouge ne va pas jusqu'à l'Ouest et n'approvisionne plus l'ensemble du territoire.
- ▶ Une inadéquation des produits distribués dans le cadre du FEAD avec les modes de consommation locaux.

OPPORTUNITES

CERTAINS ATOUS STRUCTURELS DE LA SOCIETE GUYANAISE PEUVENT CONSTITUER DES VECTEURS D'INCLUSION

- ▶ Une société jeune, multiculturelle et multilingue dont les singularités pourraient être davantage valorisées en tant que vecteur d'inclusion sociale.
- ▶ Des opportunités de développement et de mise en valeur des savoir-faire et du patrimoine traditionnel guyanais, particulièrement dans les communes de l'intérieur.

DE NOUVELLES MODALITES D'INTERACTION ENTRE ACTEURS PUBLICS EN MATIERE D'INCLUSION

- ▶ L'adoption d'une politique urbaine intégrée, facilitant les opérations d'aménagement et créant des synergies entre les différentes sources de financement.

MENACES

DES PROBLEMES DE SANTE PUBLIQUE QUI FRAPPENT EN PREMIER LIEU LES POPULATIONS SOUFFRANT D'UN DEFICIT D'INCLUSION

- ▶ Les contaminations mercurielles pour les populations en aval des sites miniers posent un problème majeur de santé publique.
- ▶ Un développement de maladies entériques liées à la contamination bactériologique des eaux superficielles.
- ▶ Un taux de suicide élevé, notamment au sein des populations amérindiennes.
- ▶ Une consommation d'alcool très importante au sein des populations en difficulté avec des conséquences en matière de santé publique.

DES ACTIVITES ILLEGALES QUI PROFITENT DE L'ECHEC DES POLITIQUES D'INCLUSION

- ▶ La volonté des communes de structurer leur politique d'action sociale.
 - ▶ Une dynamique de décloisonnement des services compétents sur le champ des politiques d'inclusion, au sein des collectivités ou des services déconcentrés de l'Etat.
 - ▶ La possibilité d'initier une véritable dynamique de réhabilitation des quartiers délabrés et des logements insalubres, mobilisant toutes les parties prenantes des politiques de logement.
- ▶ Le travail informel ou illégal attire une jeunesse désœuvrée et sans perspective d'emploi. Ils incluent :
 - Le travail illégal ;
 - Le trafic de drogue ;
 - L'orpaillage et la pêche illégaux, qui créent une tentation forte d'aller vers l'économie informelle plus rémunératrice et facile d'accès.

Identification des besoins et des projets de développement

DEVELOPPER DE NOUVELLES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS SOUFFRANT D'UN DEFICIT D'INCLUSION SOCIALE

- ▶ Développer le réseau des Maisons France Services, guichets mutualisés de services au public délivrant une offre de proximité (CGSS, CAF, Pôle Emploi...) devant permettre aux citoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain
- ▶ Développer un parcours d'insertion complet incluant la formation initiale et l'acquisition de savoirs de base sur l'ensemble du territoire de façon équitable.
- ▶ Renforcer la prise en charge globale des populations, incluant les champs du logement, de l'accès aux soins, de la mobilité ou de l'insertion socio-professionnelle.
- ▶ Développer un parcours d'intégration pour les populations immigrées en innovant dans les techniques d'aide à l'assimilation des droits et devoirs des citoyens français par la population locale (mise en situation, jeux de rôle, saynètes, etc.).
- ▶ Renforcer la coopération entre acteurs de l'insertion de l'éducation et de l'emploi pour éviter le décrochage scolaire.
- ▶ Afin de lutter contre l'habitat insalubre, structurer une offre de logement social adaptée aux besoins de chaque segment de population (étudiants, précaires, familles, jeunes travailleurs) ;

ASSURER UN RENFORCEMENT DES MOYENS HUMAINS, ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'INCLUSION

- ▶ Augmenter les capacités de formation des travailleurs sociaux et des personnels de santé, du paramédical et de petite enfance ;
- ▶ Développer les capacités administratives et techniques des structures d'accompagnement (ingénieries, partenariats, financements, RH) ;

ASSURER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE, VECTEUR MAJEUR D'INCLUSION SOCIALE

- ▶ Développer et structurer des filières susceptibles de contribuer au développement économique endogène du territoire, afin d'éviter les déracinements multiples des populations étudiantes ;

AMELIORER L'ACCES AU SOIN POUR LA POPULATION GUYANAISE ET RELEVER LES DEFIS SPECIFIQUES AU TERRITOIRE EN MATIERE DE SANTE PUBLIQUE

- ▶ Prendre en compte la croissance démographique à venir pour redimensionner les structures médico-sociales.
- ▶ Contribuer à la modernisation des Centres départementaux prévention santé (CDPS) et au financement des MSP maillant le territoire.

- ▶ Sécuriser le recrutement dans les infrastructures de santé locales en structurant et renforçant l'offre de formation universitaire en santé, notamment à l'Ouest.
- ▶ Développer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé (financement de plateaux techniques, offre de logements réservés, etc.)
- ▶ Prendre en compte l'isolement d'une partie de la population et sécuriser son accès au soin.
- ▶ Mettre en place une politique de sensibilisation et de prévention et des soins adaptés aux spécificités épidémiologiques locales (prévalence des IST, contaminations mercurielles, alcoolisme, maladies entériques, malnutrition, maladies mentales).
- ▶ Développer les caravanes santé sur l'ensemble du champ de compétence socio-sanitaire.
- ▶ Prendre en compte la précarité d'une partie de la population et les besoins spécifiques qui en découlent (langue parlées, flux pendulaires le long des fleuves).
- ▶ Assurer une couverture équitable et équilibrée sur l'ensemble du territoire (avec une offre de soin renforcée pour les zones sous-dotées à l'Est et à l'intérieur)

SECURISER L'ACCES A L'AIDE ALIMENTAIRE

- ▶ Développer une offre alimentaire territorialisée et en adéquation avec les modes de consommation locaux.
- ▶ Sécuriser l'accès au FEAD pour les associations d'aide alimentaire.

Enjeux par fonds

- ▶ **FEDER** : soutenir les actions en faveur de la culture et du sport ainsi que les infrastructures de services publics (y compris en matière de santé et d'éducation)
- ▶ **FSE+** : construire des parcours de formation inclusifs
- ▶ **FEAMP** : non concerné
- ▶ **FEADER** : Soutenir des formations ciblées et issues d'une demande locale, assurer l'employabilité de la population de l'intérieur, garantir l'accès aux structures d'accompagnement vers l'inclusion.

Enjeux par territoires

- ▶ **Bassins de vie de Cayenne et Kourou** :
Les territoires de Cayenne et Kourou sont majoritairement urbains et nécessitent la mise en place d'une politique de la ville volontariste pour éviter une ségrégation socio-spatiale et favoriser l'accès aux centres-villes.
- ▶ **Bassin de vie de Saint-Laurent-du-Maroni** :
Le territoire subit une forte pression démographique et des flux migratoires venus du Suriname qui induit par exemple des flux accrus de patientèle à l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni. Des besoins en formations initiales et en dispositifs d'intégration sont aussi à prévoir. La population de la ville devrait dépasser celle de Cayenne d'ici 20 à 25 ans.
- ▶ **Bassin de vie de Saint-Georges-de-l'Oyapock** :
Les allers et venues le long du fleuve sont fréquents et nécessitent des infrastructures dimensionnées pour faire face à ces flux. Le travail illégal y est très présent.
- ▶ **Communes de l'intérieur** :
L'éloignement des populations de l'intérieur pose le problème d'assurer l'accès aux soins et aux services publics de façon constante.

CONCLUSIONS

La démographie guyanaise (portée par la croissance du solde naturel et l'immigration) impose une attention particulière à l'inclusion des populations à la fois sur le plan social et sur le plan économique. Les demandes sont notamment accrues en matière de santé, d'éducation et de formation professionnelle. Les difficultés d'accès aux services publics sont un enjeu majeur pour les années à venir compte tenu de l'éloignement géographique d'une partie de la population et de la capacité actuelle des infrastructures.

Annexes : documents et organismes consultés

- ▶ Schéma d'Aménagement Régional
- ▶ Pacte Territorial d'Insertion
- ▶ Livre bleu de l'Outre-Mer

3.1.9 Aménagement du territoire et infrastructures

Indicateurs et informations clefs

- ▶ Une pression démographique (+19,6% de naissances entre 2010 et 2016) qui réclame une adaptation des équipements existants.
- ▶ Une augmentation attendue de 72 000 habitants à horizon 2030 (+29,5% par rapport à 2013).
- ▶ Un nombre de demandes insatisfaites dans le parc social s'élevant à 13 000 (soit l'équivalent du parc actuel)
- ▶ Des besoins en logement estimés à 3600 par an sur la période 2011-2017.
- ▶ Un manque d'infrastructures de base freinant le développement économique (ports de pêche, équipement numérique, voiries, etc.)

Synthèse des plans et schémas

- ▶ Le **Schéma d'aménagement régional (SAR)** guyanais de 2016 fixe 5 objectifs stratégiques pour le territoire :
 - Garantir la cohésion sociale et l'équilibre territorial de la Guyane à travers la consolidation des pôles existants et la préservation de la continuité du bâti. La limitation de la consommation foncière est un objectif structurant du SAR, et les projets urbains durables comme les écoquartiers sont fortement encouragés.
 - Rendre les équipements, services et infrastructures accessibles au plus grand nombre ; le SAR insiste sur la réponse au dynamisme démographique du territoire sur le champ du logement (besoin de 63 100 constructions de logements d'ici à 2030) et la satisfaction des besoins essentiels (densification du maillage du territoire en équipements de santé et infrastructures d'éducation et de formation).
 - Créer les conditions d'un développement économique endogène, à travers la structuration et l'animation de filières stratégiques pour le territoire (bois, agro-alimentaire, industrie minière, BTP, tourisme, ESS)
 - S'approprier les politiques liées à l'environnement pour une meilleure valorisation du capital biologique du territoire en fléchant les politiques de préservation des espaces sur les milieux les plus menacés, ou en développant des solutions innovantes de gestion des espaces naturels (agroforesterie, gestion des savanes par le feu, ...)
 - Développer les coopérations avec l'environnement géographique, notamment en privilégiant de nouvelles formes de mutualisation avec les états voisins dans les domaines de la gestion des fleuves et des infrastructures ou en assurant la mise à disposition par contractualisation de certains équipements et infrastructures.
- ▶ Le **Livre Blanc des Etats généraux de la Guyane** (2019) a également fixé des objectifs et ambitions sur le champ de l'aménagement du territoire :
 - Réalisation du cycle de l'eau (pompage, traitement, stockage, distribution, traitement des eaux usées, retour en milieu naturel) pour l'ensemble de la population à horizon 2030.
 - Développement d'infrastructures visant à la valorisation des déchets ménagers ainsi que la production électrique.
 - Atteinte de l'objectif de 3 700 logements par an jusqu'en 2022, puis 4500 d'ici 2030.

Bilan des réalisations et des difficultés rencontrées

- ▶ **Eau et assainissement**
 - L'autorité de gestion a principalement mis l'accent sur l'accès de la population à l'eau potable et le traitement des eaux usées, afin de limiter les rejets non conformes en milieu naturel.
 - À ce titre, 14 projets d'extension de réseau et de traitement des eaux usées programmés sur le PO FEDER 2014-2020 fin 2018. Entre 2013 et 2018, la part de la population guyanaise ayant accès à un à l'eau potable a augmenté de près de 4%. À titre d'exemple, depuis sa réalisation en 2015, une

opération ayant conduit à la réalisation de bornes fontaines permet à la commune de St Laurent de fournir de l'eau à 1 500 usagers vivant dans des quartiers d'habitat spontané.

► **Aménagement urbain**

- Une quinzaine de projets de voirie et d'infrastructure soutenus chaque année par le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU), pour un total de 13,7 millions d'euros pour l'année 2017.
- Plusieurs opérations emblématiques, à l'instar du projet d'aménagement de foncier permettant la construction de 193 logements au Mont Baduel à Kourou.

► **Equipements publics locaux**

- Retard structurel du territoire en matière de collecte et de traitement des déchets et défi de la mise aux normes des décharges. Plusieurs opérations emblématiques : extension de la capacité et mise en conformité du site de stockage de déchets ménagers à St-Laurent du Maroni, installation du site de stockage de déchets non dangereux des Maringouins, ...

► Des projets de nouvelles structures médico-sociales retardés sur l'actuelle programmation : Maison de l'enfance à caractère social (MECS) ou projet résidentiel collectif de 25 places à Awala Yalimapo. **Déchets**

- Une opération d'acquisition d'équipement a été financée sur le FEDER. Il s'agit de la création en septembre 2015, d'un centre dont l'activité principale est la régénération de batteries et huiles usagées. L'activité est basée dans un hangar de 200 m² et comprend l'aménagement de bureaux administratifs, d'un dépôt et d'un atelier.
- Une opération financée visait également à favoriser l'économie circulaire. Créée en 2013, la Société IPES collecte les déchets industriels puis les trie, les regroupe, et les prépare pour les transformer en matières secondaires destinées notamment à des papetiers, métallurgistes, plasturgistes situés en France hexagonale.

Analyse AFOM

ATOUS

UN RATTRAPAGE EN MATIERE D'EQUIPEMENTS PUBLICS SOUS LES DEUX PRECEDENTES PROGRAMMATIONS

- D'importants efforts menés ces dernières années sur les infrastructures de distribution d'eau et d'assainissement
- 23 stations d'épuration en 2018 contre 22 en 2011, et 5 ouvrages d'épuration en construction.

UNE PRISE EN MAIN DE LA PROBLEMATIQUE LOGEMENT PAR LES AUTORITES

- Une dynamique de construction en Guyane principalement tirée sous la dernière programmation par la construction publique.
- Plusieurs facteurs ont pu y contribuer : un EPFA restructuré et plus opérationnel ou la hausse significative du FRAFU et de la ligne budgétaire unique sur la construction de logement social
- Le Livre blanc des Etats généraux de Guyane fixe un objectif de construction de 3 700 logements par an jusqu'en 2022, puis 4500 d'ici 2030.

FAIBLESSES

DES BESOINS D'ENVERGURE EN MATIERE DE LOGEMENT

- Une véritable pénurie de foncier viabilisé et de logements disponibles au regard de la pression démographique (solde naturel et immigration).
- Du foncier qui n'est pas surveillé et qui fait l'objet d'une spéculation accrue et d'un mitage non contrôlé.
- Le marché de l'ancien concerne très peu de biens, principalement dans les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury et Kourou.
- Des prix relativement élevés (ancien et terrains constructibles), qui excluent une partie de la population de l'accession à la propriété.
- 19 000 logements spontanés (souvent insalubres) actuellement identifiés, dans lesquels vivent plus de 30 000 personnes.
- Un parc social plutôt récent (71% des logements sociaux ont été construits après 1990) mais dont près de 70% se situent dans la CACL.
- Une faiblesse de l'offre en grands logements pour les familles nombreuses (problématiques de suroccupation et recours à l'habitat informel).

UNE PLANIFICATION DES POLITIQUES D'AMENAGEMENT GARANTIE PAR DES DOCUMENTS CADRES

- ▶ Un développement de plans pluriannuels d'investissement dans les collectivités, notamment pour les infrastructures scolaires.
- ▶ Une prévention des risques d'inondations sur l'île de Cayenne dans le cadre du SLGRI.

UNE GESTION DES DECHETS VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE

- ▶ La transition vers une économie circulaire revêt une importance particulière en Guyane du fait de son isolement géographique, porteuse d'emplois et de création de valeur ajoutée. La gestion des déchets peut s'avérer particulièrement difficile en raison du nombre limité d'infrastructures de traitement des déchets et de l'absence d'économies d'échelle pour la collecte, le traitement et le recyclage des déchets. Parfois les déchets sont donc rapatriés en France continentale ou aux Antilles.

DES PROBLEMES PERSISTANTS D'ACCES AUX INFRASTRUCTURES DE BASE

- ▶ Un taux de raccordement de la population au réseau collectif de distribution d'eau est estimé à 40% en 2010 (contre 39% en 2006).
- ▶ Moins de 50 % des abonnés au réseau d'eau potable sont raccordés au réseau d'assainissement collectif dans les zones éligibles à l'assainissement collectif.
- ▶ Des infrastructures privées semi-collectives en surcharge, générant des épisodes de pollution.
- ▶ Des infrastructures d'approvisionnement en eau non pérennisées dans les communes de l'intérieur.
- ▶ Un retard structurel en matière d'installations de stockage et de traitement des déchets respectant les normes réglementaires en vigueur.
- ▶ Des difficultés des collectivités à financer leurs projets d'équipements :
 - Problème de compte pour garantir un équilibre entre réponse à la pression démographique (nouvelles construction) et pour pérenniser l'existant pour les réseaux d'eau et d'assainissement : aujourd'hui on finance les extensions au détriment de la rénovation de l'existant.
 - Pas de ressources fiscales suffisantes dans les collectivités pour financer les infrastructures de réseaux et de gestion des déchets qui s'explique par une absence de mobilisation du secteur privé sur ces sujets (aménageurs et éco-organismes)
 - Un coût d'entrée des investissements important du fait de l'isolement du marché guyanais.

UN MANQUE DE PLANIFICATION ET DE COORDINATION ENTRE LES ACTEURS PUBLICS

- ▶ Une planification encore trop faible des équipements dans certains territoires.
- ▶ Des délais d'instruction qui ne s'inscrivent pas toujours dans la temporalité des projets aux yeux des porteurs.
- ▶ Un processus d'attribution de foncier qui manque parfois de clarté : terrains attribués plusieurs fois, manque de coordination entre les acteurs en charge de l'attribution, ...

OPPORTUNITES	MENACES
<p>DE NOUVELLES POSSIBILITES DE REPONSE A LA DEMANDE DE LOGEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les modes d'habitat et savoir-faire locaux en matière d'auto-construction permettent d'envisager une variété d'offres et de réponses pour le logement. ▶ Des possibilités de réponse à la demande croissante en habitat très social se font jour via l'aménagement simplifié. ▶ De nouvelles perspectives apportées par les retours d'expérience des écoquartiers (aménagements durables). <p>DE NOUVELLES MARGES DE MANŒUVRE EN MATIERE FONCIERE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'accord de Guyane prévoit la cession de 250 000 hectares de foncier aux collectivités territoriales et la cession de 400 000 hectares aux peuples autochtones à travers un établissement public placé auprès du Grand Conseil coutumier. <p>DES EVOLUTIONS DU CADRE LEGISLATIF OU REGLEMENTAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Evolution de la législation en matière de sites isolés (ICPE et Directive Décharges) qui devrait permettre simplifier l'aménagement en matière de gestion des déchets (stockages) ▶ Mise en place de l'OIN (Opération d'Intérêt National) par décret de 2016, sur lequel il y a un transfert de compétences sur 5800 ha et 24 périmètres qui couvrent la majorité des espaces urbanisables. <p>DES INITIATIVES SUR LE CHAMP DE LA GESTION DES DECHETS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La possibilité de développer de nouvelles coopérations avec les pays voisins en matière de gestion des déchets le long des fleuves ▶ Construction de nouvelles infrastructures de gestion des déchets (ISDND / UVE). <p>DES PERSPECTIVES DE BAISSSE DES COÛTS D'ENTREE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le phénomène de rattrapage doit permettre l'arrivée de nouveau acteurs du BTP et leur implantation durable sur le territoire et la baisse des prix du fait de la concurrence. 	<p>UNE PRESSION DEMOGRAPHIQUE QUI RECLAME UNE ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES DE RESEAU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des besoins en électricité estimés par EDF à 1010 GWh en 2015 et 1216 GWh en 2015 (+50% par rapport à 2010) ▶ Un nombre d'abonnés au service public de distribution de l'eau potable qui augmente de 3% par an. ▶ Une forte pression de l'immigration illégale, particulièrement dans les zones urbaines. ▶ Dans ce contexte, une incapacité des communes et EPCI à porter des projets d'infrastructures de grande ampleur. <p>DES EFFORTS EN MATIERE DE LOGEMENT QUI NE PERMETTENT PAS ENCORE DE REPONDRE AU DEFI DEMOGRAPHIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une demande de logements sociaux en constante augmentation (+31% en un an pour le SIMKO) : ▶ La production de logements nécessaire pour répondre aux enjeux démographiques sera de 4540 par an de 2021 à 2030 (contre seulement 2000/an aujourd'hui). ▶ Un foisonnement de constructions sans permis et de logements spontanés (plus de 80% des constructions sur certaines communes selon l'AUDEG), afin de répondre à une demande croissante. <p>DES PROBLEMES SANITAIRES LIES AU SOUS-EQUIPEMENT DU TERRITOIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des problèmes sanitaires liés à la qualité des eaux de consommation impactée par des pollutions anthropiques. ▶ Des populations logées dans des zones insalubres qui réclament un suivi particulier. ▶ Une offre d'équipements de santé inadaptée à la croissance démographique et inégalement répartie sur le territoire. <p>UN RISQUE CLIMATIQUE ET METEOROLOGIQUE QUI PESE SUR LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des aménagements urbains vulnérables aux inondations, avec une prise en compte faible des eaux pluviales dans la construction des réseaux. ▶ Des tensions liées aux conséquences du changement climatique qui pèseront à l'avenir encore davantage sur les infrastructures : intensification des pluies, inondations et élévation du niveau de la mer) <p>DE POTENTIELLES DIFFICULTES DES ACTEURS DU BTP À REPONDRE À LA COMMANDE PUBLIQUE</p>

- ▶ Un risque de surcharge pour le secteur du BTP si les commandes publiques ne sont pas lissées sur le temps long pour favoriser le rattrapage.

Identification des besoins et des projets de développement

RATTRAPER LE RETARD STRUCTUREL DU TERRITOIRE EN MATIERE DE GESTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX

- ▶ Accompagner l'urbanisation par la création/l'extension/la rénovation des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées, de distribution et d'adduction d'eau potable
- ▶ Prévenir les épisodes de pollution dus aux stations d'épuration privées via la surveillance accrue
- ▶ Gérer le risque d'inondation actuel et futur lié au changement climatique (réduction des occurrences d'inondations et diminution des vulnérabilités)

REPENDRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE EN MATIERE DE LOGEMENT

- ▶ Rééquilibrer l'offre de logement sur le territoire
- ▶ Mobiliser davantage des dispositifs d'accession très sociale à la propriété
- ▶ Renforcer l'offre de logement très social
- ▶ Doter les collectivités d'outils d'aménagement et de fonds dédiés à la résorption de l'habitat informel et insalubre (SEM, SPL, ...)

ADAPTER LES CAPACITES DE GESTION DES DECHETS A L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

- ▶ Assurer un rattrapage structurel et accompagner l'urbanisation à travers le développement de nouvelles infrastructures de traitement, valorisation et collecte des déchets
- ▶ Mutualiser les efforts de gestion, notamment en créant un syndicat de traitement
- ▶ Améliorer la valorisation locale des déchets (matière, organique, énergétique) en déployant des solutions innovantes afin de mieux prendre en compte la faiblesse des capacités actuelles de stockage
- ▶ Encourager la limitation de la production des déchets à la source (gaspillage, zéro déchets, consignes)

ASSURER L'EMERGENCE D'OPERATIONS D'AMENAGEMENT DURABLES ET DE QUALITE

- ▶ Développer l'éco-conditionné des fonds publics dans le cadre de projets d'aménagement
- ▶ Favoriser la construction de bâtiments à énergie positive (matériaux durables, privilégier la ventilation face à la climatisation, ...).
- ▶ Favoriser la structuration d'une filière de réhabilitation plus structurée afin d'assurer la montée en gamme du bâti

MIEUX PLANIFIER ET RENFORCER L'INGENIERIE LIEE A LA REALISATION DES EQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS

- ▶ Veiller à la complétude des opérations d'aménagement (foncier, déchets, eau, assainissement, équipements publics), afin d'assurer l'émergence de projets d'aménagement de qualité et multifonctionnels
- ▶ Renforcer les capacités de mise en œuvre des projets (trésorerie, ingénierie de projets, renforcement des compétences des porteurs et des opérateurs en vue de la maintenance)
- ▶ Conditionner l'émergence de nouveaux quartiers à un plan de mobilité et au raccordement à un réseau secondaire

RATIONNALISER ET ASSURER LA COORDINATION DES POLITIQUES D'AMENAGEMENT A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

- ▶ Améliorer la qualité de la planification via une meilleure structuration des échanges entre les porteurs de projets et les instructeurs (retours d'expériences, mise en réseau, partage de données)
- ▶ Prendre en compte les spécificités territoriales dans les seuils de rentabilité des projets (dimension sociale et environnementale)
- ▶ Poursuivre la dynamique de regroupement des collectivités locales et de mutualisation des moyens.

Enjeux par fonds

- ▶ **FEDER** : Soutien à des projets de voirie et d'infrastructures dans le cadre du FRAFU (voirie, aménagement urbain, ...), création et de mise aux normes de sites de traitement des déchets, extension et réhabilitation des réseaux de distribution d'eau, de réseaux de collecte des eaux usées, création et extension de stations de traitement des eaux usées ;
- ▶ **FSE+** : **non concerné**
- ▶ **FEAMP** : **non concerné**
- ▶ **FEADER** : Assurer le désenclavement physique des territoires ruraux, assurer l'ensemble des aménagements collectifs garantissant une offre de foncier agricole aménagée.

Enjeux par territoires

- ▶ **Territoires urbains** : Lutter contre l'insalubrité et renforcer l'accès aux équipements de proximité des populations résidant dans les zones densément peuplées.
- ▶ **Territoires isolés et ruraux**
 - Poursuivre l'équipement des communes isolées, par une organisation et des dispositifs d'ingénierie financière dédiés.
 - Développer les infrastructures renforçant la mobilité des populations dans leur parcours d'insertion (hébergement, transports, ...)
 - Déployer des réseaux de transports urbains au cœur de certains centre-bourgs (Maripasoula,)
- ▶ **Ouest guyanais** : répondre aux besoins liés à la très forte croissance démographique de ces territoires (offre de logements, équipements publics, infrastructures de réseau, ...).

CONCLUSIONS

La Guyane est confrontée à une pression démographique qui réclame l'adaptation et la densification des infrastructures de réseau et du maillage d'équipements publics. Dans ce contexte, le territoire doit se doter d'équipements appropriés afin de :

- **Garantir l'accès de l'ensemble de la population à des infrastructures de base sur l'ensemble du territoire ;**
- **Poursuivre et amplifier la dynamique de construction de logements, répondre à la demande croissante de logements très sociaux et lutter contre l'habitat insalubre.**
- **Lever les freins au développement économique des territoires sous-dotés.**

Annexes : documents et organismes consultés

- ▶ Schéma d'aménagement régional
- ▶ Livre blanc des Etats généraux de Guyane

3.1.10 Instruments financiers

Indicateurs et chiffres clefs

- ▶ Une dynamique de création d'entreprises nettement plus importante que la moyenne nationale : +35,6% en 2018, contre +16,9% pour la France entière.
- ▶ Un financement bancaire des entreprises en progression en Guyane : +5,9 % d'encours fin 2018 contre +8,7 % fin 2017, mais une progression concentrée sur certains secteurs.
- ▶ Des acteurs bancaires qui poursuivent depuis plus de 10 ans une stratégie de réduction de leurs créances douteuses (+6,6% d'encours sains en 2018) impliquant une grande sélectivité des dossiers financés.
- ▶ Un tissu entrepreneurial très majoritairement composé de TPE (74% d'entreprises de 0 salariés) faisant face à des difficultés spécifiques (sous-capitalisation originelle, niveau de formation des cadres dirigeants insuffisant, délais de paiement importants, etc.)
- ▶ Une entreprise sur quatre est en outre fondée sur le régime du micro-entrepreneuriat.

Synthèse des plans et schémas

- ▶ Le **SRDEII, en cours de validation**, identifie, parmi les priorités de la politique régionale d'aide aux entreprises, la facilitation de l'accès au crédit, à toutes les étapes allant de la création à la transmission, notamment en « proposant aux créateurs et aux entreprises différentes formes de financement adaptées aux besoins des entreprises ».

Bilan des réalisations et des difficultés rencontrées

- ▶ Le PO FEDER-FSE 2014-2020 prévoit le développement d'instruments financiers, ayant vocation à soutenir le tissu entrepreneurial guyanais dans ses recherches de financements.
 - Un marché public portant sur la création d'un fonds de prêt à taux zéro devrait à cet égard être lancé d'ici la fin de la programmation pour sélectionner des intermédiaires financiers (avec des découpages territoriaux – CCOG, CCEG, CACL, CCDS).
 - Cet instrument devrait permettre d'accélérer la programmation sur des projets portés par des bénéficiaires privés.
 - Il a pour vocation d'allouer des prêts
 - De création d'un montant de 0 à 25 000 euros pour les entreprises qui créeraient moins de 3 emplois et de 0 à 35 000 euros pour celles de plus de 3 emplois
 - De développement d'un montant de 0 à 25 000 euros pour les entreprises de moins de 3 ans et de 0 à 35 000 euros pour celles de plus de 3 ans
 - L'enveloppe globale affectée à l'outil s'élève à 3,5 millions d'euros.
 - Pour le second outil sur le capital investissement, la sélection du gestionnaire est en cours (lancement prévu en décembre 2019 ou au plus tard en janvier 2020)
 - Un dernier projet relatif à la mise en place d'un fonds de fonds pour la période 2021 (avec une sélection d'opérateur début 2020).
- ▶ D'autres dispositifs d'aide au financement des entreprises soutenus par la puissance publique sont également déployés sur le territoire guyanais, à l'instar des prêts sans garantie de Bpifrance (15 millions d'euros en 2018) ou des prêts d'honneur accordés par les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre.

Analyse AFOM

ATOUS

DES DISPOSITIFS D'INGENIERIE FINANCIERE DEJA DEPLOYES AVEC LE SOUTIEN DE LA CTG

- ▶ La CTG est déjà intervenue dans le cadre de dispositifs d'ingénierie financière, à travers les dispositifs portés par ALYSE Guyane, gestionnaire du fonds d'investissement guyanais (FIG), se positionnant sur un large spectre d'interventions (prises de participations, prêts participatifs, obligations convertibles en actions, ...);
- ▶ Depuis la période 2007-2013, les interventions ont principalement pris deux formes :
 - L'octroi d'avances remboursables pour les structures collectives de l'agriculture et de la pêche.
 - Le financement de plateformes d'initiative locale (PFIL : ICEG et IOG qui couvrent tout le territoire) et de Réseau Entreprendre accordant des prêts d'honneur à des créateurs et repreneurs d'entreprises du territoire.
- ▶ Un nouvel outil d'ingénierie financière portant sur des prêts à taux zéro à destination des entreprises (création, développement, reprise) est en cours de finalisation et devrait être opérationnel début 2020.

DES ACTIVITES DE PREFINANCEMENT DES SUBVENTIONS EUROPEENNES INITIEES DEPUIS 2009 (SUR L'INVESTISSEMENT UNIQUEMENT)

- ▶ Un besoin de préfinancement des subventions FESI a été identifié dès la période de programmation 2007-2013, celui-ci n'étant pas assuré par le secteur bancaire.
- ▶ Des opérations de préfinancement des subventions FESI ont à ce titre été initiées par l'Etat et le CNES (préfinancement à 95%, plafonné à 250K par dossier) pour les investissements.
- ▶ Par suite des événements de mars 2017, une ligne complémentaire de 2 millions d'euros a été mise en place pour le préfinancement des subventions attribuées dans le cadre du PDRG.

DES INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVEES SUR LE CHAMP DU SOUTIEN AU TISSU D'INNOVATION

- ▶ De nouvelles modalités d'accompagnement des structures innovantes en cours de déploiement dans le territoire, notamment dans le cadre du projet Territoire

FAIBLESSES

DES DIFFICULTES PERSISTANTES D'ACCES AU CREDIT

- ▶ Si l'encours de crédit progresse sur le territoire, il ne bénéficie pas à l'ensemble des secteurs d'activité de manière équivalente.
- ▶ Il est largement porté par l'activité immobilière : les crédits immobiliers représentent près de 57 % de l'encours sain des entreprises.
- ▶ Un segment du microcrédit entrepreneurial encore très modeste.
- ▶ Un manque d'opérateurs d'amorçage.

UN FINANCEMENT DE L'INNOVATION RENDU DIFFICILE PAR LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE

- ▶ Des difficultés pour les entreprises du territoire à mobiliser de la trésorerie pour entrer dans un processus d'innovation par essence risqué.
- ▶ L'étroitesse du marché rend difficile l'amortissement par les entreprises des coûts d'investissements liés aux projets.

LE SUBVENTIONNEMENT, UN MODE DE FINANCEMENT PARFOIS INADAPTE AUX BESOINS DE TPE-TPE

- ▶ La longueur des délais d'instruction et de paiement inhérents à la perception de FESI n'est pas toujours adaptée à la temporalité des bénéficiaires.
- ▶ Ces facteurs peuvent peser sur la trésorerie fragile de micro-entreprises qui constituent l'essentiel du tissu entrepreneurial guyanais.
- ▶ Les exigences des programmes FESI en matière de montage de dossier et conditions d'éligibilité laissent peu d'espace aux entreprises porteuses d'un projet innovant mais « risqué ».

AUCUNE ACTIVITE DE PREFINANCEMENT A CE JOUR SUR LE CHAMP DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ▶ Les dispositifs de préfinancement déjà déployés ne portent que sur le champ de l'investissement.
- ▶ Dans le passé, ces activités pouvaient bénéficier d'avances remboursables, financées par la CTG, mais dont les fonds n'ont pas été reconstitués à ce jour.

d'Industrie à Kourou (incubateur porté par Ariane Group, ...).

UN RESEAU D'ACTEURS PUBLICS ET SEMI-PUBLICS PROPOSANT DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT VARIEES

- ▶ Des dispositifs de l'AFD pour accompagner les entreprises qui répondent à des marchés publics.
- ▶ La Banque des territoires est également présente pour le volet immobilier des projets des entreprises.
- ▶ Bpifrance a également déployé des dispositifs sur de plus petits montants.

UN FAIBLE MAILLAGE DU TERRITOIRE PAR LES ACTEURS BANCAIRES

- ▶ Seule La Poste est présente dans le territoire pour les particuliers, mais non disponible pour les professionnels.
- ▶ Les banques assurant du crédit personnel sont plus présentes que les banques traditionnelles.
- ▶ Le crédit maritime n'est pas présent sur le territoire.

UNE FAIBLE MISE EN RESEAU DES JEUNES ENTREPRENEURS D'UN MEME SECTEUR

- ▶ Malgré l'existence de structures d'accompagnement des entreprises (Chambres consulaires / GDI), faible niveau de structuration des filières.
- ▶ Une réticence à mettre en place des initiatives communes (groupements / coopératives / SCOP / syndicats).
- ▶ En conséquence, un manque d'organisation collective des entreprises pour défendre les intérêts de leurs secteurs.

UN TISSU DENSE D'ENTREPRISES UNIPERSONNELLES DONT LE MODELE ECONOMIQUE EST SOUVENT FRAGILE

- ▶ Un manque de culture de la capitalisation au sein du tissu entrepreneurial local : des entreprises confrontées à un manque de gestion de leur trésorerie, ce qui bride leur durée de vie et leur capacité d'autofinancement.

UN RISQUE GUYANE ELEVE DANS LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES

- ▶ Une mauvaise image de la Guyane auprès des établissements bancaires malgré un « taux de casse » relativement faible (17%).

UN MANQUE DE VISIBILITE DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN EXISTANTS

- ▶ Un manque de visibilité des dispositifs existants par le tissu entrepreneurial local.

OPPORTUNITES

DES INITIATIVES INSPIRANTES DEPLOYEES DANS DES TERRITOIRES ULTRAPERIPHERIQUES

- ▶ Afin d'assurer l'émergence de modes de financement alternatifs au subventionnement, des autorités de gestion RUP ont d'ores et déjà déployé des instruments financiers dont la CTG peut s'inspirer.
- ▶ A l'instar du fonds de fonds de la Financière Région Réunion, la CTG a initié une réflexion sur la création d'un fonds de fonds en partenariat avec le FEI. Ce projet n'a pas pu aboutir compte tenu du ticket d'entrée (50 millions d'euros minimum). Cependant, une réflexion est en cours sur les nouvelles formes que pourrait prendre cet instrument et sur la levée des fonds.

DES MODALITES DE DEPLOIEMENT D'INSTRUMENTS FINANCIERS FACILITEES POUR LES AUTORITES DE GESTION

- ▶ Le lancement en 2021, du programme InvestEU marqué du sceau de la simplification (regroupements au sein d'une même structure de dispositifs existants).
- ▶ Les dernières directives du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) permettent aux autorités de gestion de signer des accords de financement avec des Etablissements Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) sans mise en concurrence préalable au titre de l'exception de la coopération public-public prévue dans la directive marchés publics 2014/24, afin de leur confier la gestion des instruments financiers cofinancés par les fonds européens.

L'ARRIVEE DE FRANCE ACTIVE SUR LE TERRITOIRE GUYANAIS POUR LE FINANCEMENT DU TISSU ASSOCIATIF

- ▶ Une volonté de France Active de s'implanter sur le territoire et de déployer des financements adaptés pour les acteurs associatifs. Ce réseau est déjà présent à St-Martin, Martinique, Mayotte et Réunion.
- ▶ Des discussions sont en cours avec des partenaires locaux (notamment les plateformes d'initiative locale).

MENACES

DES BESOINS DE FINANCEMENT DANS DES SECTEURS CLES QUI NE TROUVENT PAS DE REPONSE ADAPTEE

- ▶ Des besoins par filière d'activité ont été identifiés, notamment le financement du démarrage (équipements et BFR) pour les secteurs pêche, agriculture, bois et mines notamment.
- ▶ Pour l'ensemble des filières, un besoin financement du BFR « risqué » avait été identifié dès 2014.

UN RISQUE SUR LES MARCHES BANCAIRES

- ▶ Le risque d'un resserrement du crédit qui impacterait en premier lieu les structures les plus fragiles.

UN AGENDA ELECTORAL QUI PESE SUR L'ACCES AU CREDIT

- ▶ Un attentisme plus grand de la part des acteurs bancaires dans l'attente d'identifier les nouvelles orientations politiques.

Identification des besoins et des projets de développement

DEPLOYER DE NOUVELLES MODALITES DE PARTENARIAT ET D'ECHANGES ENTRE LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVES DU TERRITOIRE

- ▶ Déployer de nouveaux modes de partenariats entre la CTG et les acteurs bancaires du territoire.
- ▶ Développer un réseau d'investisseurs privés pour compenser le manque de trésorerie des entreprises.
- ▶ Organiser des conventions entre la CTG et les acteurs consulaires du territoire pour un meilleur accompagnement des filières
- ▶ Faciliter les échanges avec l'ensemble des parties prenantes de certains dossiers structurants du territoire, mobilisant des financements bancaires, des subventions et de la défiscalisation.
- ▶ Promouvoir la mise en réseau des entreprises dans leur secteur d'activités.

RENFORCER L'IMAGE DU TERRITOIRE POUR LIMITER LE « RISQUE GUYANE »

- ▶ Revaloriser l'image de la Guyane auprès des banques et des investisseurs privés en valorisant les projets phares.
- ▶ Elaborer une stratégie de marketing territorial assurant la mise en avant du produit Guyane.
- ▶ Mieux informer les instances décisionnaires bancaires nationales sur les opportunités d'investissement en Guyane.

DEVELOPPER DE NOUVEAUX OUTILS FINANCIERS A DESTINATION DES PUBLICS NON CIBLES PAR LES DISPOSITIFS ACTUELS

- ▶ Développer des outils d'ingénierie financière, en particulier le capital investissement, segment d'activité encore peu développé par les banques privées du territoire.
- ▶ Assurer un préfinancement des subventions sur le champ des dépenses de fonctionnement.
- ▶ Créer des dispositifs incitatifs à la création de groupements.
- ▶ Mettre en place des outils financiers à tous les stades de la vie d'une entreprise (amorçage, création, développement, reprise, capitalisation, recherche d'investisseurs).
- ▶ Créer des programmes bancaires spécifiques aux RUP.
- ▶ Développer des outils financiers pour les publics spécifiques (jeunes, personnes éloignées du système bancaire)
- ▶ Lever des fonds complémentaires (partenariats intermédiaires financiers) pour accroître la volumétrie des fonds et assurer la mise en place de nouveaux instruments financiers sectoriels.

RENFORCER L'OUTILLAGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

- ▶ Renforcer l'accompagnement des porteurs de projet à l'élaboration des dossiers de financement, afin de monter des dossiers bancables, alors que les banques sont de plus en plus attentives à la prise de risque.
- ▶ Accompagner et former les entrepreneurs sur la gestion d'entreprises : créer des enveloppes « formation » que les jeunes entreprises pourraient mobiliser en fonction de leurs besoins sous la forme de droit de tirage d'un certain nombre d'heures auprès d'experts comptables ou de consultants.
- ▶ Simplifier la diffusion d'informations et la communication en zones rurales ou isolées.
- ▶ Organiser des séminaires de sensibilisation aux enjeux du financement bancaire à destination du tissu entrepreneurial guyanais (états des lieux des solutions de financement sur le territoire, solutions bancaires envisageables, ...).
- ▶ Développer l'accompagnement à l'installation et à la création à destination de jeunes entrepreneurs par le biais de structures dédiées (incubateurs, pépinières ou autres).
- ▶ Développer ou faire connaître les dispositifs pour les projets transfrontaliers ;
- ▶ Déployer des outils informatisés spécifiques pour appuyer à la gestion des outils d'ingénierie financière, notamment pour les communes de l'intérieur.

- ▶ Renforcer les capacités des entreprises dans leurs montages de dossier de demande de financement.
- ▶ Créer des agences de compétences sectorielles pour aider les entreprises.
- ▶ Repositionner l'agence de développement en garantissant une mise en réseau des acteurs de l'accompagnement (redéfinir la feuille de route et la stratégie de GDI).

Enjeux par fonds

- ▶ **FEDER** : L'OT3 du PO FEDER-FSE 2014-2020 prévoyait le développement d'instruments financiers afin de soutenir le tissu entrepreneurial guyanais dans ses recherches de financement. Les modalités d'aide envisagées recouvrent un spectre large : capital-risque, capital développement, participation en quasi fonds propres, prise de participations, prêts d'honneur, microcrédits, avances remboursables et garanties d'emprunt.
- ▶ **FSE+** : Un enjeu de facilitation de la fibre entrepreneuriale des jeunes et pour les femmes à travers des instruments dédiés (incluant le volet social).
- ▶ **FEAMP** : Un tissu important de microentreprises unipersonnelles avec des besoins d'investissements dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.
- ▶ **FEADER** : Le FEADER ne fait pas d'avance, ce qui crée un besoin de financement en fonctionnement (pour les structures collectives) et un besoin de préfinancement des investissements (pour les agriculteurs)

Enjeux par territoires

- ▶ Nécessité d'un maillage territorial plus fin sur le champ de l'accompagnement des entreprises (enjeu de rééquilibrage de l'offre d'accompagnement vers l'ouest).
- ▶ Nécessité d'accompagner le déploiement de nouveaux instruments financiers d'une offre de suivi dématérialisée, afin d'inclure davantage de porteurs éloignés du littoral.

CONCLUSIONS

Les singularités du tissu entrepreneurial guyanais et les besoins de financement grandissants des acteurs économiques locaux réclament la mise sur pied d'outils d'ingénierie financière susceptibles de pallier les carences des canaux de financement classiques.

L'objectif du prochain programme doit être de doter l'ensemble de la chaîne entrepreneuriale d'outils d'ingénierie financière qui interviendraient à chaque phase de vie d'une entreprise.

Une réflexion a été initiée par l'Autorité de gestion en début de programmation afin de compléter les dispositifs d'ingénierie existants, portés en fonds propres par la Région.

Annexes : documents et organismes consultés

- ▶ Stratégie Régionale d'Innovation pour la Spécialisation Intelligente
- ▶ Evaluation ex-ante des instruments financiers 2014-2020

3.1.11 Coopération

Indicateurs et chiffres clefs

- ▶ Une inscription de la Guyane dans un espace Caribéen de plus de 40 états dans le cadre du volet transnational du programme Interreg Caraïbes.
- ▶ Un espace amazonien de coopération de 3 412 024 km² à la densité de population très faible (13,6 millions d'habitants).
- ▶ D'importantes différences de richesse à l'échelle de l'espace amazonien : un PIB par habitant de 15 294 euros en Guyane en 2014, contre 6 167 euros au Suriname, 4 044 euros dans l'Amapa, 4 783 euros dans l'Amazonas et 3 356 euros dans le Para et 2500 euros au Guyana.
- ▶ Un poids important des migrations transfrontalières dans les dynamiques démographiques des territoires de l'espace amazonien : 27% de la population guyanaise est immigrée (origine Caraïbe – Haïti, République dominicaine, Brésil) et 55% de la population guyanaise vit à l'étranger.
- ▶ Des activités liées à l'exploitation des ressources naturelles qui occupent une place de premier plan dans les tissus économiques des parties prenantes de l'espace de coopération (bois, minerais, agriculture pêche, aquaculture)

Synthèse des plans et schémas

- ▶ Le **Schéma d'aménagement régional** fixe au titre de son objectif 5 (Développer les coopérations avec l'environnement géographique) deux priorités :
 - Améliorer l'intégration de la Guyane dans son bassin géographique (mutualisation dans les domaines de la gestion des fleuves, création d'un statut de transfrontalier, facilitation des accords d'entreprises, ...)
 - Exploiter l'image de la France et de l'Europe sur le plateau des Guyanes et en Amérique du Sud (mises à disposition par contractualisation d'infrastructures, présentation de productions spécifiquement adaptées aux climats équatoriaux, ...)
- ▶ Le **Livre blanc des Etats généraux de la Guyane** dresse le constat d'un ancrage insuffisant de la Guyane dans son environnement régional et identifie plusieurs priorités :
 - Répondre aux enjeux du désenclavement, du renforcement des échanges économiques, de la collaboration en matière universitaire et de R&D des deux bassins transfrontaliers.
 - Elargir les capacités juridiques de la CTG en matière de coopération afin de permettre d'engager un réel programme de coopération notamment les domaines de l'économie, de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Faire de la diversité linguistique de la région un atout en promouvant les sections internationales de langue dans les établissements scolaires de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur.

Bilan des réalisations et des difficultés rencontrées

- ▶ Plusieurs projets transfrontaliers et transnationaux emblématiques ont été portés par des acteurs du territoire sans financement FESI ou programmés dans le cadre du PCIA ou du programme Interreg Caraïbes, sur le champ des transports, de la biodiversité, de la coopération sanitaire et du développement économique.
 - ▶ **Gouvernance**
 - Des instances de coopération transfrontalière ont été créés et consolidés depuis la fin des années 2000 : conseils du fleuve dans les bassins du Maroni et de l'Oyapock, commissions mixtes de coopération transfrontalière, ...
 - ▶ **Enseignement supérieur et recherche**
 - De nouvelles opportunités de coopération induites par la création de l'Université de Guyane, à l'instar de l'accord de coopération avec l'Université de l'Amapa (échanges étudiants, échanges d'enseignants)

chercheurs, programmes conjoints de formation et de recherche, ...) ou de l'accord de coopération entre les universités publiques en régions d'Haïti et l'UG. Des projets de recherche portés par les organismes de recherche en Guyane associant leurs homologues brésiliens, surinamiens et guyaniens.

► **Transports :**

- Des projets d'infrastructures de transport d'envergure liés à la mise en service du bac La Gabrielle 2 sur le Maroni ont connu des retards importants mais ont finalement pu être programmés en 2018. Impliquant la Guyane et le Suriname, ils sont aujourd'hui dans une bonne dynamique de réalisation (enveloppe programmée à 96 %).
- Ces projets d'un coût total de 8 millions d'euros impliquent la construction du nouveau bac et des travaux d'aménagement des berges ; ils doivent permettre une densification des échanges à l'échelle du plateau des Guyanes.
- Le projet « Odyssea Caraïbes Blue Growth Multi-Destination » a été programmé dans le cadre du programme Interreg Caraïbes. Il prévoit la création et structuration, pour un coût total de 3,3 millions d'euros, d'un écosystème innovant d'itinéraires nautiques transnationaux des Caraïbes, afin de favoriser le développement économique des territoires parties prenantes.

► **Culture :**

- Projets de coopération culturelle portés par la CTG, à l'instar des rencontres Parallèle 5 de mars 2019.

► **Biodiversité :**

- Programmation du projet EOSEO, porté par le WWF Guyane en tant que chef de file, dont l'objectif est de renforcer les liens de coopération sur le Plateau des Guyanes en matière de connaissances et de méthodes d'analyse des services écosystémiques.
- Programmation de RENFORESAP, cycle d'échanges techniques entre les gestionnaires des aires protégées du plateau des Guyanes.
- Le projet CARIMAM programmé dans le cadre de l'Interreg Caraïbes, permet la mise en réseau des aires marines protégées dédiées à la préservation des mammifères marins de la grande Caraïbe pour améliorer leur protection et la préservation de leur habitat naturel.

► **Sanitaire/social**

- Coopération franco-brésilienne dans le bassin de vie de Saint-Georges et sur l'Oyapock : meilleure prise en charge des patients, semaine de la santé de la frontière de l'Oyapock, pirogue binationale de santé, programmes de prévention et de soins aux populations riveraines du fleuve, projet de carte transfrontalière de l'offre de prévention et de soins.
- Programme Oyapock Coopération Santé associant l'hôpital de Cayenne et ses centres de santé et l'Association Idsanté pour développer l'offre transfrontalière de prévention et de soins des personnes vivant avec le VIH.
- Programme de coopération hospitalière de l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni « Coopération Transfrontalière en santé Guyane – Surinam (2017 – 2020) » pour l'amélioration de l'accès aux soins pour la population transfrontalière et l'optimisation du développement des structures de santé dans zone transfrontalière.
- Programme *Malakit* entre la Guyane française, le Suriname et l'Amapa, visant à la mise en réseau et au déploiement de nouvelles stratégies innovantes entre des acteurs publics et privés de ces territoires (acteurs associatifs, ARS de Guyane, ministères de la Santé brésilien et surinamien, ...) afin de faciliter l'accès aux traitements antipaludiques des populations les plus vulnérables en Guyane.

→ Projet REMPart Anti-vectoriel, associant les Croix-Rouge du Suriname et du Guyana, visant à mobiliser l'expertise technique régionale et à mettre en œuvre une action locale et communautaire afin de réduire l'impact des épidémies de maladies vectorielles affectant le plateau des Guyanes.

► **Développement économique**

→ Projet structuration d'une filière de production et de valorisation agro-industrielle sur le Plateau des Guyanes (Guyane, Suriname, Amapa). À ce titre, une étude de faisabilité prenant la forme d'une expérimentation agricole à grande échelle (mise en culture et suivi de plantes sélectionnées pour leurs résistances aux conditions climatiques) a été initiée.

Les difficultés rencontrées en matière de coopération régionale, dans le cadre du PCIA ou de coopérations bilatérales, ont notamment porté sur trois champs :

- Un turn-over généralement important des interlocuteurs extra-communautaires ;
- Un manque de formation des interlocuteurs extra-communautaires quant aux contraintes normatives propres à l'espace communautaire et au fonctionnement des fonds Interreg.
- Des facteurs de déstabilisation des programmes de coopération liés au contexte géopolitique de la région : récession économique au Suriname en 2015-2016, renversement du gouvernement du Guyana en décembre 2018, période électorale au Brésil,

Analyse AFOM

ATOUS

DES DYNAMIQUES DE COOPERATION FACILITEES PAR LE STATUT DE LA COLLECTIVITE UNIQUE ET UNE VOLONTE POLITIQUE FORTE DE LA PART DE LA CTG

- Les initiatives diplomatiques de l'ancienne région, poursuivies par la CTG, lui permettent d'envisager l'obtention du statut de membre observateur en son nom propre aux organisations internationales à vocations régionales (AEC, CARICOM/ CARIFORUM)
- Des collectivités locales fortement impliquées dans les actions de coopération
- Une consolidation des partenariats avec les représentants des autorités des territoires frontaliers
- Des habitudes de travail avec les partenaires de l'espace amazonien déjà construites grâce aux comités de suivi et de sélection du PCIA

UNE FORTE COHERENCE GEOGRAPHIQUE ET NATURELLE QUI INDUIT DES DEFIS COMMUNS

- Une omniprésence des espaces forestiers dans l'espace de coopération qui implique des enjeux communs de valorisation des ressources naturelles et de préservation de la biodiversité.
- Des synergies à créer en matière de développement économique et de structuration des filières : les activités liées à l'exploitation des ressources naturelles (bois, minerais, agriculture pêche, aquaculture, ENR) occupent

FAIBLESSES

UN ESPACE REGIONAL AMAZONIEN MORCELE SUR LES PLANS LINGUISTIQUE ET POLITIQUE

- Un espace de coopération marqué par une forte cohérence géographique et naturelle, mais politiquement morcelé.
- Un poids prégnant de la barrière de la langue et des difficultés à identifier localement des traducteurs compétents sur le plan technique.
- Une faiblesse des formations pour renforcer la coopération linguistique entre les pays membres : pas d'apprentissage du néerlandais ou du sranantongo
- Un manque de maîtrise de la réglementation européenne et du fonctionnement du PCIA par certains partenaires.
- Des liens de coopération fragiles car dépendants de l'agenda politique des pays concernés : les liens doivent être renouvelés à chaque élection, turn over élevé des interlocuteurs extra-communautaires
- Un manque de lisibilité dans la stratégie de coopération entre la Guyane et ses partenaires compte tenu de la dispersion des thématiques de coopération

DES PARTENAIRES QUI PARTAGENT DES HANDICAPS COMMUNS

- Des marchés intérieurs de taille généralement réduite.

une place de premier plan dans les tissus économiques des parties prenantes de l'espace de coopération

Des relations transfrontalières de la Guyane avec ses voisins structurées autour de deux bassins fluviaux (Maroni et Oyapock). Au centre de réseaux sociaux et économiques multiples, ces fleuves constituent un terreau privilégié pour l'émergence de projets de coopération.

DES COOPERATIONS REGIONALES SOLIDEMENT ANCREES SUR PLUSIEURS CHAMPS

- ▶ Une coopération transfrontalière sur les champs culturel, sportif, environnemental ou en matière de politique de santé
- ▶ Un environnement international propice à la coopération dans le domaine de la formation et de la vie étudiante.
- ▶ Une large gamme de programmes de soutien à la coopération scientifique et universitaire franco-brésilienne : projet Guyamazon porté sous la précédente programmation, accords de coopération de l'UG avec l'Université de l'Amapa ou les universités publiques en régions d'Haïti, ...
- ▶ Plusieurs projets phares programmés dans le cadre du PCIA impliquant des acteurs de la RDI, à l'instar d'ECOSEO, ...
- ▶ Sur tous ces champs, des synergies développées entre le PCIA le FCR qui joue un rôle de fonds d'amorçage (ex : étude de faisabilité, ...)

DES DEFIS COMMUNS QUI ANCRENT LA GUYANE DANS L'ESPACE CARIBEEN

- ▶ Des états et régions de la zone Caraïbes qui disposent d'atouts communs à valoriser (grande diversité culturelle, un patrimoine et des ressources naturelles d'une grande richesse).
- ▶ Des défis et besoins communs qui permettent de tracer des perspectives de coopération : inondations, crises sanitaires, accessibilité numérique, désenclavement, diaspora antillaise en Guyane...

▶ Un territoire de coopération caractérisé par un très fort enclavement, au sein de l'espace comme à l'extérieur.

▶ Des conditions géographiques et climatiques particulières qui entravent le développement endogène des secteurs primaire et secondaire.

▶ Un faible capacité d'ingénierie de projets par les acteurs locaux

▶ Un tissu d'entreprises exportatrices très réduit.

DES ECARTS DE REVENUS ET DE DEVELOPPEMENT SUSCEPTIBLES DE BRIDER LES DYNAMIQUES DE COOPERATION ECONOMIQUE

▶ Des difficultés d'insertion de la Guyane française dans un environnement régional peu solvable (territoires limitrophes pauvres) et aux normes sanitaires et de sécurité différente.

▶ Les pays limitrophes (Suriname et Brésil) et le Guyana représentent à cet égard à peine 5% des échanges de la Guyane (dont 3% pour le Brésil)

▶ D'importants écarts de revenus : un PIB/habitant guyanais 2,5 fois supérieur à celui du Suriname et 6 fois supérieur à celui du Guyana.

▶ Une moindre priorité de la coopération économique auprès des autorités des pays voisins.

▶ Une moindre compétitivité de la Guyane sur la plupart des secteurs partagés avec les partenaires

DES RAPPORTS COMPLEXES À L'ECHELLE DES ESPACES FRONTALIERS

▶ Des pratiques de mobilité transfrontalière ancrées de longue date dans les habitudes des populations des bassins fluviaux du Maroni et de l'Oyapock, qui font parfois fi des contraintes administratives.

▶ Des flux migratoires qui accentuent la pression démographique en Guyane, notamment à l'ouest, induits par l'attractivité de l'offre sanitaire du territoire

▶ Une offre de transport vers les capitales économiques du plateau des Guyanes relativement faible, qui passe essentiellement par la route

▶ Des opportunités d'échanges commerciaux à l'échelle des deux frontières fluviales dont le territoire se saisit peu : elles représentent seulement 2000 déclarations en douane / an sur environ 60 000 au total.

DES COOPERATIONS DANS L'ESPACE CARIBEEN MAL IDENTIFIEES PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

▶ Des marges de manœuvre plus réduites en matière de coopération dans l'espace Caraïbes, la CTG n'étant pas autorité de gestion Interreg Caraïbes.

- ▶ Un manque de lisibilité entre le volet transnational auquel adhère la Guyane et le volet transfrontalier.
- ▶ Une complémentarité avec le PCIA encore mal identifiée.
- ▶ Un problème d'information des porteurs sur l'Interreg Caraïbes : aucun chef de file guyanais parmi les projets programmés à date.

UN MANQUE D'HOMOGENEITE DANS LA REGLEMENTATION AVEC LES PAYS PARTENAIRES

- ▶ Une perméabilité des frontières qui rend la réglementation en matière d'échanges internationaux caduque.
- ▶ Une absence de capacité à assurer un suivi des dépenses dans le cadre des projets INTERREG, constituant un obstacle au soutien des partenaires des pays frontaliers
- ▶ Un manque de garanties des paiements côté Suriname avec des habitudes de paiements en liquide (circulation accrue des espèces)

DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SOUTIEN À LA COOPERATION QUI PEUVENT GAGNER EN EFFICACITE

- ▶ Une vision encore trop silotée de la coopération par champ de politique publique, au sein de la CTG ou des services déconcentrés de l'état
- ▶ Un Fonds régional de coopération qui n'a pas encore atteint de taille critique (120 000 euros/an)
- ▶ Un manque de culture de la coopération des structures publiques ou privées d'accompagnement des porteurs de projets

OPPORTUNITES

DE NOUVELLES MODALITES D'ECHANGES AVEC LES PARTENAIRES EXTRA-COMMUNAUTAIRES

- ▶ Une mobilisation renforcée des consulats locaux par l'autorité de gestion Interreg à travers :
 - Des formations déployées auprès des relais locaux afin d'assurer leur montée en compétence.
 - L'invitation des relais locaux aux comités de pilotage depuis 2018.
- ▶ La mise en place de réunions « portefeuille » afin de mettre toutes les parties prenantes au même niveau d'information sur l'avancement du programme.
- ▶ Des perspectives de rapprochement entre la Guyane et CARIFORUM.

MENACES

DES TEMPORALITES POLITIQUES DIFFERENTES DANS LES ETATS DE LA REGION QUI COMPLIQUENT LE DEPLOIEMENT DE POLITIQUES DE COOPERATION

- ▶ Périodes électorales au Brésil et au Guyana, absence de référent brésilien pour le PCIA à partir de juillet 2018
- ▶ Conséquences encore tangibles de la récession économique 2015-2016 du Suriname (difficultés d'identification de référents stables, ...)
- ▶ Ces facteurs d'instabilité ont pu induire un allongement des délais de conventionnement pour certains projets (ex. franchissement du Maroni).
- ▶ Les élections de mai 2020 au Surinam pourraient induire un ralentissement des échanges (prochaines élections en 2025)

PCIA : DE NOUVEAUX VECTEURS D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DEPLOYES PAR L'AG

- ▶ Mise en place en 2018 d'auditions des bénéficiaires pour les projets jugés « à consolider » en amont des comités de sélection.
- ▶ Actions de communication renforcées sur les axes du programme les moins sollicités : animations web grand public sur les fonds européens, réception de 250 porteurs tous fonds confondus par le PAE, sessions d'informations consacrées à la santé et aux transports, ...

LA POSSIBILITE DE CREER DES SYNERGIES ET COMPLEMENTARITES ENTRE LES FONDS

- ▶ Opportunité d'un resserrement de la participation à la coopération caribéenne autour d'enjeux garantissant sa complémentarité avec le PCIA.
- ▶ Perspective d'une possible coordination FED/FEDER +

L'EMERGENCE DE NOUVEAUX PROJETS EN MATIERE DE DESENCLAVEMENT

- ▶ Projet de création d'une ligne de cabotage porté par le Grand Port Maritime qui reliera le plateau des Guyanes au nord du Brésil et permettra de renforcer les capacités de transport maritime vers ces territoires, alors que plus de 90% des échanges commerciaux extérieurs de la Guyane se font par voie maritime.
- ▶ Un impact positif du nouveau bac sur le Maroni sur les échanges commerciaux avec le Suriname (trafic induit d'environ 180000 t/an).
- ▶ Une volonté des autorités guyanaises et de la chambre de commerce de relier Cayenne aux capitales économiques du Plateau des Guyanes.

LA POSSIBILITE D'ENVISAGER LA COOPERATION REGIONALE COMME UN VECTEUR DE DIFFUSION DES SAVOIR-FAIRE GUYANAIS

- ▶ Une expertise guyanaise à valoriser dans les territoires frontaliers (ENR, dépollution, gestion des déchets).

DES EVOLUTIONS DANS LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL SUSCEPTIBLES DE FREINER LES EFFORTS DE COOPERATION

- ▶ Transfert de l'aéroport à des opérateurs privés en 2020 susceptibles de freiner les projets d'attractivité des compagnies aérienne en cours

LA PREPONDERANCE DE L'ECONOMIE INFORMELLE DANS LES ZONES FRONTALIERES

- ▶ Importation de produits ne répondant pas aux normes sanitaires et environnementales européennes, portant atteinte à la santé des populations concernées

DES MODALITES DE FINANCEMENT VIA LE PCIA PARFOIS INADAPTEES AUX PARTICULARITES FINANCIERES DES PORTEURS DE PROJETS

- ▶ Des subventionnements FESI parfois susceptibles de mettre en péril la trésorerie de petits porteurs de projets

Identification des besoins et des projets de développement

DEVELOPPER DE NOUVELLES SYNERGIES EN MATIERE DE GOUVERNANCE DE LA COOPERATION ET CONSOLIDER LES INSTANCES DE DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES EXTRA-COMMUNAUTAIRES

- ▶ Développer par exemple une plateforme dématérialisée d'information et d'échanges entre les partenaires, l'AG la CTG et les pays tiers.
- ▶ Créer/activer le réseau des acteurs de la coopération en Guyane.
- ▶ Développer une action extérieure de la collectivité

- ▶ Créer une instance de dialogue entre les Etats du plateau des Guyanes (sur le modèle du comité de suivi du PCIA).

RENFORCER LES DISPOSITIFS DE COMMUNICATION ET D'ACCOMPAGNEMENT A L'EGARD DES PORTEURS DE PROJET ET ACTEURS DE LA COOPERATION

- ▶ Répondre aux besoins de communication auprès du grand public, afin de favoriser la programmation de projets guyanais sur le volet transnational de l'Interreg Caraïbes.
- ▶ Développer une plateforme d'information sur les conditions commerciales d'échange entre les pays (réglementations, points de contact, règles douanières) dans les différentes langues, à l'instar du Guide des Affaires au Suriname.
- ▶ Renforcer l'accompagnement des bénéficiaires (notamment les porteurs de projets jugés « à consolider » du PCIA)
- ▶ Faciliter et simplifier les démarches administratives des porteurs

SE SAISIR DES NOUVELLES OPPORTUNITES DE PROJECTION DU TISSU ENTREPRENEURIAL GUYANAIS SUR LES MARCHES EXTERIEURS

- ▶ Faciliter les activités d'import-export et la circulation des biens et des personnes
- ▶ Initier une harmonisation normative avec les états extra-communautaires partenaires, prioritairement dans certains secteurs clé (industrie pétrolière, secteur agricole, ...)
- ▶ Faire émerger de nouvelles modalités de pilotage des projets de coopération économique (sous la forme d'une structure dédiée ou d'un réseau de décideurs).
- ▶ Multiplier les missions de prospection et d'échange opérationnels auprès de potentiels partenaires commerciaux
- ▶ Créer une zone de stockage afin de capter les flux de produits et matières premières générés à l'échelle régionale
- ▶ Consolider les infrastructures et pérenniser les liaisons d'échange (aérien, bateau – pirogue, route), encourager l'augmentation des rotations sur les lignes régionales en facilitant l'installation de nouvelles compagnies aériennes.
- ▶ Développer le projet de PIF (poste d'inspection frontalier) à Dégrad des Canes pour favoriser l'importation de produits locaux.
- ▶ Encourager les économies d'échelle via la mise en commun de marchés (déchets, énergie, achats groupés, etc.)

ENCLANCHER DES DYNAMIQUES DE FILIERES A L'ECHELLE REGIONALE ET INVESTIR DE NOUVEAUX CHAMPS DE COOPERATION

- ▶ Favoriser l'émergence de projets de coopération sur le champ de l'agro-alimentaire, dans une finalité de garantie de la sécurité alimentaire de la région (80% de la consommation guyanaise vient d'Europe).
- ▶ Soutenir de nouveaux projets de valorisation économique de la biodiversité.
- ▶ Elaborer un produit touristique combiné porté par l'ensemble des destinations du plateau des Guyanes.
- ▶ Mettre en place un programme de recherches coopératif.
- ▶ Soutenir le déploiement d'initiatives sur le champ de l'économie circulaire et de la gestion des déchets avec le Suriname et le Brésil.

ATTENUER LES BARRIERES LINGUISTIQUES ET ASSURER UNE MONTEE EN COMPETENCE DE LA POPULATION DE L'ESPACE DE COOPERATION

- ▶ Renforcer le rapprochement socioculturel des pays du plateau des Guyanes via le développement des formations linguistiques (anglais, français, portugais et néerlandais ainsi que les langues régionales).
- ▶ Assurer la mise en application de nouveaux accords avec les universités de l'espace de coopération.
- ▶ Renforcer les échanges universitaires (enseignant, étudiant, administratif).
- ▶ Renforcer les missions internationales et stages à l'international déjà existants (à l'instar du BTS Commerce international de Mana par exemple).

Enjeux par fonds

- ▶ **FEDER** (hors FEDER-CTE) : non concerné
- ▶ **FSE+** : non concerné
- ▶ **FEAMP** : non concerné
- ▶ **FEADER** : non concerné

Enjeux par territoires

- ▶ **Bassin de vie de Cayenne et Kourou :**
 - Inscription du centre hospitalier de Cayenne dans des projets de coopération sanitaire et sociale : projets soutenus par l’OMS/PAHO ou le fonds mondial, Observatoire du VIH/SIDA soutenu par le programme Interreg Caraïbes, ...)
- ▶ **Bassin de vie de Saint-Laurent-du-Maroni :**
 - Développement des infrastructures de franchissement du fleuve afin de densifier les échanges avec le partenaire surinamien et impératifs de coopération transfrontalière en santé.
 - Enjeux de gestion des flux migratoires.
- ▶ **Bassin de vie de Saint-Georges-de-l’Oyapock :**
 - Densification des infrastructures autour du pont sur l’Oyapock et impératifs de coopération transfrontalière en matière de santé.
 - Opportunités de déploiement de coopérations renforcées avec le Brésil pour la gestion des déchets.
- ▶ **Communes de l’intérieur :**
 - Opportunités de déploiement d’initiatives sur le champ de l’économie circulaire avec le Suriname.

CONCLUSIONS

Dans un environnement régional se singularisant par une forte cohérence géographique et d’importants écarts de développement, la Guyane a déployé une stratégie de coopération centrée sur les bassins fluviaux du Maroni et de l’Oyapock, la coopération sanitaire et la valorisation des ressources naturelles de l’espace amazonien. Le déploiement de nouvelles modalités d’échange avec les partenaires extra-communautaires et le renforcement de l’accompagnement des porteurs de projets transnationaux et transfrontaliers figurent à présent parmi les priorités de l’Autorité de gestion. Des complémentarités entre le PCIA et le volet transnational de l’Interreg Caraïbes dont la CTG est partie-prenante pourraient également être identifiées afin de clarifier le positionnement de la Guyane dans ce programme.

Annexes : documents et organismes consultés

- ▶ PCIA
- ▶ RAMO 2018 du PCIA
- ▶ Programme Interreg Caraïbes
- ▶ RAMO 2017 Interreg Caraïbes
- ▶ Schéma d’aménagement régional
- ▶ Livre blanc des Etats généraux de Guyane

3.1.12 Pêche

Indicateurs et chiffres clés

- ▶ Un potentiel halieutique important au sein de 126 000 km² de Zone Économique Exclusive (ZEE).
- ▶ Plus de 200 espèces de poissons et diverses espèces de crevettes recensées.
- ▶ Trois grands types de pêche : la pêche aux poissons blancs, la pêche crevettière et la pêche palangrière.
- ▶ 800 emplois directs et 2400 emplois indirects générés par le secteur de la pêche en 2014.
- ▶ 453 marins actifs à la pêche en Guyane en 2018 dont 90 % de nationalité étrangère
- ▶ 3^{ème} poste à l'export de l'économie guyanaise (les exportations des produits de la mer représentent 8 % du total des exportations en valeur en 2017)
- ▶ Un tonnage des crevettes exportées divisé par 4 sur la période 2009-2017 traduisant les grandes difficultés rencontrées par la filière.
- ▶ Une aquaculture marine aujourd'hui quasiment inexistante
- ▶ Une pêche étrangère illégale dont la pression est méconnue à l'heure actuelle sans étude récente sur le sujet.

Synthèse des plans et schémas

- ▶ Le Plan pour le développement et la modernisation de la filière « pêche » en Guyane est un document porté par la Préfecture de Guyane. Il vise à sortir la filière des importantes difficultés qu'elle rencontre depuis plusieurs années. Il identifie ainsi les enjeux et propose des mesures destinées à assurer le développement et la modernisation de la filière « pêche » permettant ainsi une activité économique rentable, le développement de l'emploi local, ainsi que des conditions de travail et de rémunération satisfaisantes. Le volet général du document a été établi en 2018 et les 85 fiches mesures sont en cours de finalisation. Les enjeux et actions préconisés sont regroupés par thème :
 - Économie du secteur de la pêche (acteurs, production, commercialisation, carrière, etc.)
 - Formation (enjeux, formation continue, formation initiale)
 - Infrastructure (enjeux et actions à l'échelle des EPCI)
 - Lutte contre la pêche illégale (développement d'outils juridiques, amélioration des stratégies de lutte, accompagnement de la mise en conformité des activités de pêche, développement de la coopération régionale)
- ▶ Ce « plan Pêche » est le document principal qui accompagne actuellement le développement de la filière « pêche » en Guyane.

Bilan des réalisations et des difficultés rencontrées

Sur la programmation 2014-2020, le secteur de la pêche guyanaise bénéficie d'une enveloppe FEAMP de 7,2 millions d'euros pour le soutien au développement durable de la pêche et de l'aquaculture, la commercialisation et la transformation des produits de cette filière. Un Plan de compensation des surcoûts (aide d'urgence), doté de près de 19 millions d'euros complète cette enveloppe pour aider à l'organisation des filières pêche et aquaculture et favoriser le développement économique des activités dans des conditions équivalentes à celles de la métropole.

La programmation atteint 66 % en 2019 avec 120 projets programmés. La consommation est largement soutenue par le PCS.

- ▶ Parmi les types de projets soutenus figurent ;
 - Acquisition d'un camion frigorifique
 - Plan de communication pour une nouvelle gamme de produit de la pêche

- Certification IFS-BRC des produits pour mieux intégrer les marchés européens
- Plan de formation à un nouveau process de transformation
- Modernisation d'une usine de transformation
- ▶ Plusieurs difficultés ont été relevées dans le cadre de cette programmation :
 - Aucun dossier n'a été programmé dans le cadre des priorités 1 et 2 (pêche et aquaculture) malgré le dépôt de 11 dossiers. Le secteur aquacole souffre notamment de conditions d'installations difficiles (formation initiale obligatoire, loi sur l'eau, espèces invasives, coût de mise en valeur conséquent, etc.) d'autant que les porteurs de bénéficiaire d'aucun accompagnement technique (absence d'ingénierie financière et technique), contrairement au territoire métropolitain.
 - Une rupture de plus de 2 ans entre le POSEIDOM et le régime de compensation des surcoûts a fragilisé les entreprises historiques bénéficiaires, notamment les entreprises de transformation.
 - Le délai de mise en œuvre du PO FEAMP et les critères de sélection plus restrictifs ont fragilisé les entreprises du secteur.
 - La fermeture de la mesure en faveur de la mise en œuvre d'actions collectives pour l'équipement des pêcheurs (via le CRPM et la situation financière difficile du CRPEM ont mis en arrêt la mise en place des projets de structuration de l'organisation de la filière.

Analyse AFOM

ATOUTS

UN POTENTIEL HALIEUTIQUE IMPORTANT :

- ▶ 126 000 km² de ZEE en 2015
- ▶ Un écosystème potentiellement riche, très peu exploité Au-delà des 20m et pas du tout après 600m (zones riches en espèces pélagiques)
- ▶ Des stocks jugés pour la majorité en relativement bon état (mais des évaluations à consolider)

3 TYPES DE PECHES NON CONCURRENTES POUR L'INSTANT QUI SE REPARTISSENT EN BANDES PARALLELES LE LONG DE LA COTE :

- ▶ La pêche côtière de poissons blancs (jusqu'à 20m de profondeur)
- ▶ La pêche semi-industrielle à la crevette (entre 30 et 50m de profondeur)
- ▶ La pêche au vivaneau (entre 50 et 100m de profondeur), avec un potentiel important jusqu'à 120m pour les gros individus.

L'AMELIORATION DE LA SELECTIVITE DES ENJONS DE PECHE DANS LES DERNIERES ANNEES (dispositifs TTED et TED - Trash and Turtle Excluder Device pour la

FAIBLESSES

UNE FLOTTE VIEILLISSANTE ET COMPOSEE ESSENTIELLEMENT DE PETITES UNITES :

- ▶ Age moyen des navires guyanais : 15 ans en moyenne pour la pêche côtière, 27 ans pour les crevettiers
- ▶ Navires non conformes aux standards sanitaires et de sécurité fixés par les normes nationales et européennes
- ▶ Insuffisance et irrégularité des revenus des armateurs pour assurer le renouvellement de leurs outils de production
- ▶ Conditions de vie précaires et conditions de travail difficiles à bord qui fragilisent l'attractivité du secteur
- ▶ Consommation importante de diesel pour les crevettiers du fait de la faible puissance des moteurs

UN IMPORTANT DEFICIT D'INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET DE LIEUX DE DEBARQUEMENTS ADAPTES, REpondant AUX NORMES D'HYGIENE ET DE SECURITE :

- ▶ Infrastructures portuaires anciennes et inadaptées,
- ▶ Points de débarquement réservés à la pêche globalement sous-équipés

pêche crevette, projet Palica³ pour la pêche côtière et pêche au vivaneau avec des lignes à main sélectives)

DES EFFORTS DEPLOYES POUR MIEUX CONNAITRE LA RESSOURCE ET L'ACTIVITE DE PECHE :

- ▶ Antenne locale de l'Ifremer qui fournit des études scientifiques ponctuelles et des éléments statistiques sur la situation de la pêche en Guyane
- ▶ Mise en place d'une équipe d'économistes de l'Université de Guyane travaillant avec l'Ifremer sur la pêche au sein de l'Unité mixte de Service et de Recherche LEEISA (CNRS, Université de Guyane, Ifremer)
- ▶ Échanges réguliers entre IFREMER et CRPME de Guyane

DES ACTEURS IMPLIQUES DANS LA STRUCTURATION DU SECTEUR malgré les difficultés rencontrées (CRPME notamment)

enjeux, besoins d'investissement et actions nécessaires déjà identifiés et estimés par les acteurs de la filière (plan pêche) Une législation qui définit des mesures de gestion pour contrôler l'effort de pêche et protéger les ressources halieutiques en interdisant, par exemple, le chalutage par moins de 30 mètres de profondeur

DES SAVOIR-FAIRE AQUACOLES ET DES TRADITIONS CONCERNANT LA CULTURE DE CERTAINES ESPECES :

- ▶ Aquaculture de chevrettes à la fin des années 1980 qui produisait une centaine de tonnes par an,
- ▶ Expérimentation dans un second temps (station de recherche à Soucoumou – INRA-Ifremer) pour appréhender les possibilités de productions piscicoles
- ▶ Un projet de fermes aquacoles en 2007 qui ne s'est pas concrétisé (23 producteurs intéressés)

L'EXISTENCE D'UN MARCHÉ D'INTERET REGIONAL depuis 2003, proche du quartier des pêcheurs

LA PECHE CONSTITUE LE 3^{EME} SECTEUR D'EXPORTATION DE LA GUYANE : près de 8 % des exportations du territoire en valeur en 2017

LE RENFORCEMENT CES DERNIERES ANNEES DES MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS POUR LA LUTTE

- ▶ Absence de chantier naval⁴, qui oblige à faire appel à des prestataires à l'étranger
- ▶ Manque d'ingénierie de projets des communautés d'agglomération pour mobiliser les financements disponibles

UNE FILIERE QUI DEMEURE PEU STRUCTUREE ET PEU RENTABLE, AVEC UNE PART IMPORTANTE D'INFORMEL :

- ▶ L'arrêt de la mesure « actions collectives » et la situation financière difficile du CRPME ont stoppé la mise en place des projets de structuration et d'organisation de la filière
- ▶ Un manque d'entente entre certains acteurs de la filière
- ▶ Une pêche informelle importante, notamment dans l'Ouest
- ▶ Un manque de connaissance des stocks et de l'économie du secteur
- ▶ Des charges d'exploitation plus élevées qu'en métropole pour les pêcheurs, avec la difficulté à compresser, réduire et mutualiser les charges
- ▶ De faibles capacités de préfinancement et des difficultés d'accès aux outils financiers

UNE PECHE CONCENTREE SUR QUELQUES ESPECES (acoupa, vivaneau, crevettes) alors que la diversité des ressources permettrait de diversifier l'offre et protéger les espèces en tension

UN SECTEUR PEU ATTRACTIF POUR LES GUYANAIS ET UNE FAIBLESSE DE L'OFFRE DE FORMATION :

- ▶ 80 à 90 % de marins étrangers
- ▶ Des conditions de travail difficiles et peu de perspectives d'évolution
- ▶ Des prix de vente faibles qui rendent l'activité peu rentable
- ▶ Une main d'œuvre peu qualifiée et un turnover important
- ▶ Seuls un tiers des 120 capitaines sont entièrement formés
- ▶ L'absence de formation initiale et le peu de formations continues **ne aquaculture quasi-inexistante aujourd'hui et un développement confronté à de nombreuses difficultés :**

³ Pêcheries Actives pour la Limitation des Interactions et des Captures Accidentelles (PALICA)

⁴ Toutefois, des équipements nécessaires à l'activité sont présents au port du Larivot (ils sont vieillissants et nécessitent cependant d'être renouvelés).

CONTRE LES PECHES ILLEGALES notamment par des navires provenant de pays tiers :

- ▶ Nombreux acteurs impliqués : Bureau de l'Action de l'Etat en mer (Forces Armées de Guyane), gendarmerie, douanes, Direction de la Mer, garde-côtes, police aux frontières
- ▶ Moyens maritimes des services de l'État
- ▶ Bilan des interventions 2018 (Guyane) : 58 embarcations illégales de pêcheurs appréhendées, et 190 km de filets, 40 tonnes de poissons et 342 kilos de vessies natatoires saisis

- ▶ Accès au foncier
- ▶ Contexte réglementaire et coûts d'installation non favorables
- ▶ Absence de formation à l'aquaculture
- ▶ Absence de portage du développement d'une filière aquacole
- ▶ Manque d'ingénierie (aliments, techniques)

UN MARCHÉ DES PRODUITS DE LA MER NON FONCTIONNEL :

- ▶ Production faible par rapport aux pays voisins et irrégularité des apports de pêche
- ▶ Faible capacité de stockage
- ▶ Concurrence des aliments à très bas prix comme le poulet
- ▶ Des prix de vente, parfois inférieurs à ceux des pays voisins, qui ne confortent pas la rentabilité des armements de la Guyane alors que ces derniers ont des coûts de production (carburant, transport, taxe d'exportation) difficilement compressibles et plus élevés que ceux des pays voisins
- ▶ Un marché formel exigu et fortement concurrentiel (Antilles-Guyane)
- ▶ Un MIR qui ne répond pas aux besoins en l'état Une criée opérée au MIR en 2005-2006 par l'OP de Guyane qui n'a pas fonctionné (effondrement des prix et absence de prix de report établi) et n'existe plus à l'heure actuelle

Limite financière et logistique à l'exportation des produits de la filière halieutique **activité de transformation et de valorisation faiblement développée :**

- ▶ Peu d'opérateurs et un marché local qui privilégie les poissons entiers ou légèrement transformés
- ▶ Faible valorisation de certaines espèces aux excellentes qualités gustatives
- ▶ Un manque d'optimisation des infrastructures qui explosent les coûts d'approvisionnement, de transformation, de conditionnement...

LES EAUX FRANÇAISES DE GUYANE SONT SOUMISES A UNE PROBLEMATIQUE REGULIERE DE LA PECHE ETRANGERE ILLEGALE, dont la pression est méconnue sans étude récente sur le sujet.

- ▶ Les préjudices induits sont connus, mais non quantifiés.

DES PERSPECTIVES DE MARCHÉ FAVORABLES :

- ▶ Une dynamique démographique soutenue, qui alimente la croissance de la demande en poisson frais et produits de la mer sur le marché intérieur
- ▶ Des marchés porteurs pour certaines espèces (marché asiatique pour les vessies natatoires, majoritairement d'acoupas ; vivaneau transformé pour les USA...)

DES POTENTIELS D'ACCROISSEMENT ET DE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE :

- ▶ Une dynamique de projets qui pourrait permettre une relance de la filière aquacole (nouveaux projets à Iracoubo, projet de développement d'une ferme expérimentale...)
- ▶ Des potentialités de développement de la pêche hauturière quasiment non explorées à l'heure actuelle par les guyanais
- ▶ Des conditions favorables pour un développement de la spiruline
- ▶ Une actualisation prochaine du schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) qui permettra de réviser les données sur le potentiel de développement de la filière

UN SECTEUR GÉNÉRATEUR D'EMPLOIS QUI PEUT SE DÉVELOPPER, EN S'APPUYANT SUR LES PAYS VOISINS :

- ▶ Un emploi direct dans la pêche génère plus de 3 emplois indirects (intéressant à développer dans un contexte de taux de chômage élevé – 19% en 2018)
- ▶ Des pays avancés sur les techniques d'aquaculture dans un contexte similaire sur le plateau des Guyanes (notamment Amapa au Brésil)

DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA FILIÈRE :

- ▶ Des plans, programmes et schémas qui identifient les actions à entreprendre pour soutenir la filière (SAR, Programme régional d'orientation et d'équipement des ports de pêche...)
- ▶ 500 000 euros ont été engagés à travers le Plan d'urgence, pour lutter contre la pêche illégale, notamment pour 2 canots légers de surveillance sur les frontières est et ouest.

UN CONTEXTE CONCURRENTIEL ET UNE PRODUCTION CONFRONTÉE À DES SURCÔUTS :

- ▶ Forte concurrence :
 - Sur le marché local : par le poisson issu des filières informelles et illégales, et par le poulet congelé ;
 - Sur le marché antillais : par le poisson issu des pays tiers (coûts de production, de logistique et liés aux normes largement inférieures ; accords CARICOM et Lomé leur permettant une importation sans paiement de droits de douane)
 - Sur le marché métropolitain (nécessité de produits éco-certifiés)
- ▶ Des pays tiers voisins non soumis aux mêmes réglementations européennes
- ▶ La fin de l'octroi de mer prévu en 2020
- ▶ Surcoûts aériens et logistiques
- ▶ Prix du poisson de pêche qui reste plus compétitif que celui de l'aquaculture

DES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES :

- ▶ Le climat équatorial humide qui accélère le vieillissement des navires
- ▶ Le réchauffement climatique qui induit déjà un réchauffement des eaux de surface qui joue un rôle dans la baisse de stocks non exploités et peut être du stock de crevette (hypothèse Ifremer)
- ▶ L'invasion récurrente de sargasses (coincant les filets)
- ▶ Des problématiques de pollution au mercure dans les fleuves

DES INCERTITUDES DANS LE PROCESSUS DE PRODUCTION :

- ▶ Un état des stocks insuffisamment connu
- ▶ La non sécurisation et le coût de l'approvisionnement en matières premières (intrants : emballage, carburants, filets, pièces détachées, avitaillement)

UNE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE EXIGEANTE AU REGARD DU CONTEXTE LOCAL :

- ▶ Une réglementation européenne peu adaptée aux spécificités guyanaises mais aussi un manque de

régularisation des capitaines et marins (en cours mais complexe)

- ▶ Un retard de mise en œuvre et critères d'éligibilité et de sélection plus restrictifs du FEAMP 2014-2020, une rupture de plus de 2 ans entre le POSEIDOM et le régime de compensation des surcoûts, et des délais de paiements (fonds européens et restauration collective en particulier) qui fragilisent la filière

Identification des besoins et des projets de développement

AMELIORER LA CONNAISSANCE DES STOCKS ET DES PRATIQUES DE PECHE :

- ▶ État et évolution des stocks et potentialités de pêche hauturière (dont espèces actuellement pêchées et espèces pélagiques à forte valorisation économique).
- ▶ Suivi de l'effort de pêche (observatoire embarqué et observatoire socio-économique de la pêche)
- ▶ Poids du secteur informel et des pêches illégales

MODERNISER ET DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES :

- ▶ Lieux de débarquement (hygiène, glace, balances, (essence), accès eau, lumière, électricité, réglementation) : linéaire de quai aux normes UE
- ▶ Chantiers navals pour l'entretien et la construction de nouveaux navires

ACCOMPAGNER LES PRODUCTEURS VERS LA PROFESSIONNALISATION DES ACTIVITES, LA MONTEE EN COMPETENCE ET LA STRUCTURATION DES ACTEURS :

- ▶ Accompagner la pêche vivrière informelle vers la reconnaissance de leur pratique et la création de leur activité professionnelle (lien priorité 3)
- ▶ Poursuivre les mesures de professionnalisation des armements
- ▶ Poursuivre les validations des acquis de l'expérience
- ▶ Valoriser le retour d'expérience des armateurs et marins expérimentés
- ▶ Mettre en place des formations initiales et continues au niveau local sur la pêche mais aussi les métiers annexes (réparation, mécaniciens, chantiers navals, mareyeurs...)
- ▶ Attirer les jeunes vers les métiers de la pêche et les métiers annexes
- ▶ Mise en réseau des professionnels du secteur

RENOUVELER ET MODERNISER LA FLOTTE DE PECHE (MOTEUR, REFRIGERATION, PESEE...)

POURSUIVRE LES EFFORTS DE REDUCTION DE L'IMPACT ECOLOGIQUE DE LA PECHE (PROJET PALICA⁵ NOTAMMENT)

DEVELOPPER DES OUTILS PERMETTANT LA REDUCTION DE LA PENIBILITE DU TRAVAIL DE MARIN-PECHEUR

⁵ Pêcheries Actives pour la Limitation des Interactions et des Captures Accidentelles (PALICA)

EXPLORER LES POTENTIALITES D'UNE PECHE HAUTURIERE : RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, MISE AUX NORMES DES NAVIRES POUR LA PROSPECTION, ETUDE DE MARCHÉ SUR LES DEBOUCHES POTENTIELS, ETC.

ÉTABLIR ET DEVELOPPER UN POINT DE PASSAGE OBLIGE POUR LES PRODUITS ISSUS DES PECHEES POUR MIEUX SUIVRE LES DEBARQUEMENTS ET ORGANISER LA MISE EN MARCHÉ :

- ▶ Améliorer l'approvisionnement (quantité et qualité de la pêche)
- ▶ Assurer la traçabilité et la salubrité des produits de pêche
- ▶ Stabiliser les prix (fixation de prix de référence, mise en place d'un fonds de report industriel, etc.)

DEVELOPPER LA VALORISATION DES PRODUITS DE LA PECHE EN RENFORÇANT L'APPAREIL DE TRANSFORMATION :

- ▶ Créer une unité de pré-transformation à Saint-Georges, notamment pour alimenter les usines de Cayenne
- ▶ Moderniser et créer des installations plus efficaces énergiquement tout au long de la chaîne de production pour réduire les coûts de production
- ▶ Réduire les délais de commercialisation en développant et en optimisant les infrastructures de commercialisation-transformation : usine / atelier / infrastructures de logistique d'export aérien ou maritime

DIVERSIFIER LES DEBOUCHES ET S'ADAPTER AUX ATTENTES DES MARCHES :

- ▶ Explorer les opportunités (marchés publics locaux, marché légal des vessies natatoires, marchés antillais, métropolitain et nord-américain ...): réalisation d'études de marché, démarchage de grands groupes, veille réglementaire des marchés porteurs pour permettre aux entreprises de s'adapter (évolutions liées à la tarification, à la traçabilité des produits...)
- ▶ Créer des dispositifs d'accompagnement à l'export

DIFFERENCIER LE PRODUIT GUYANE EN AXANT SUR LA QUALITE (QUALITE DES PRODUITS, FAIBLE IMPACT ECOLOGIQUE, PERSONNEL FORME)

EXPERIMENTER LES POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE, NOTAMMENT CONTINENTALE, PUIS DEVELOPPER LA FILIERE LE CAS ECHEANT :

- ▶ Réaliser une étude de marché du développement de l'aquaculture Accompagner des projets pilote de R&D telles que des fermes aquacoles tests (poissons, chevrette /crevettes et spiruline)
- ▶ Faciliter l'accès au foncier pour les potentiels porteurs de projet
- ▶ Favoriser les échanges et le partage de connaissance avec les pays du Plateau des Guyane (techniques d'élevage, production des aliments, etc.)
- ▶ Proposer un accompagnement technique et des formations adaptés aux besoins du secteur aquacole
- ▶ Investir dans les infrastructures collectives nécessaires (pérenniser notamment l'approvisionnement en alevins et en aliments et en réactivant la station de Soucoumou)

FACILITER L'ACCES AUX FINANCEMENTS POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR :

- ▶ Assouplir dans la mesure du possible le déploiement des fonds européens sur le territoire au regard du contexte
- ▶ Accompagner les petits porteurs dans le montage de leurs projets
- ▶ Développer des solutions de préfinancement adaptées (accès aux services bancaires, prêts participatifs)

VALORISER LES « DECHETS » DES PRODUITS DE LA MER (AMENAGEMENT DE POINTS DE COLLECTE ET EXPLORATION DE DEBOUCHES LOCAUX) (LIEN PRIORITE 2)

POURSUIVRE LA LUTTE CONTRE LA PECHE ILLEGALE

FAVORISER LE DIALOGUE AVEC LES PAYS VOISINS (PECHE ILLEGALE, GESTION DES STOCKS...)

Enjeux par fonds

- ▶ **FEDER** : non concerné
- ▶ **FSE+** : non concerné
- ▶ **FEAMP** : concentrer les interventions sur les besoins les plus urgents et qui constituent des prérequis pour répondre à d'autres problématiques, dans le cadre des quatre priorités du FEAMP 2021-2027 (Pêche durable, Aquaculture et marchés, Économie bleue et prospérité des communautés côtières)
- ▶ **FEADER** : non concerné

Enjeux par territoires

- ▶ Les enjeux liés à la pêche, l'aquaculture, aux infrastructures et plus largement à l'économie maritime concernent de fait principalement la zone littorale de la Guyane.
- ▶ Le besoin de professionnalisation des activités est particulièrement marqué dans l'Ouest du territoire, où la part de l'informel est la plus forte.

CONCLUSIONS

La filière pêche apparaît être prioritaire au sein du secteur de l'économie bleue en Guyane au regard des difficultés majeures qu'elle rencontre actuellement et des emplois et des potentialités économiques qu'elle présente. Le diagnostic FEAMP 2021-2027 a fait émerger 16 besoins liés à la pêche, à l'aquaculture, à la transformation et la commercialisation de leurs produits, et plus largement à l'économie bleue et à la gouvernance des océans. La majorité de ces besoins sont couverts par des mesures proposées dans le cadre du plan pour le développement et la modernisation de la filière « Pêche ».

Annexes : documents et organismes consultés

- ▶ Le potentiel de développement économique durable de la Guyane, Deloitte 2018
- ▶ Programme opérationnel - Période 2014-2020 (Programme 2014FR14MFPP001) Version approuvée par la décision de la Commission n°C (2015) 8863 du 3 décembre 2015, 192 p., FEAMP
- ▶ Élaboration du schéma régional de développement de l'aquaculture en Guyane. Rapport définitif, IDEE, Via Aqua 2013
- ▶ Plan pour le développement et la modernisation de la filière « pêche » en Guyane. Volet Général – Version provisoire. Préfet de la Région Guyane, 2018

3.2 FEADER

Voir documents complémentaires BRL

3.3 Approche territoriale

3.3.1 Définition des territoires

La Guyane est composée de deux grands types d'espaces dont les niveaux de développement, d'insertion dans l'économie mondiale et le type d'activité économique diffèrent sensiblement. Le littoral, principalement de Cayenne à l'Ouest est la partie la plus développée du territoire avec un bon niveau d'infrastructures et de connectivité – c'est sur ce territoire que sont implantées la plupart des entreprises guyanaises. Les territoires ruraux à l'Est et à l'intérieur sont quant à eux moins peuplés (en termes de densité et de nombre d'habitants), moins dotés en infrastructures et ont des activités à dominante primaire.

Quatre zones territoriales ont ainsi été identifiées comme ayant des enjeux propres :

1/ LITTORAL EST : Cayenne (Cayenne, Matoury, Rémire-Montjoly, Roura, Montsinnéry Tonnégrande, Macouria)

2/ LITTORAL CENTRE : le territoire des Savanes (Kourou, Iracoubo, Sinnamary, Saint-Elie)

3/ LITTORAL OUEST : Saint-Laurent (Saint-Laurent du Maroni, Mana, Awala-Yalimapo,

4/ L'EST GUYANAIS : Saint-Georges (Saint-Georges de l'Oyapock, Régina, Ouanary)

5/ LES COMMUNES DE L'INTERIEUR (Apatou, Camopi Trois-sauts, Papaïchton, Maripasoula, Grand-Santi, Saül)

Réunions publiques de la semaine du 21 au 25 octobre 2019

Des réunions publiques ont eu lieu à Cayenne, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni, Saint-Georges-de-l'Oyapock et Maripasoula pour permettre de présenter les premiers éléments issus des fiches thématiques à la société civile et d'ajuster les éléments de diagnostic présentés ci-avant aux spécificités de chacun des territoires.

Les sections qui suivent sont construites pour compléter les éléments de la section précédente en prenant en compte les commentaires et remarques issues des réunions publiques.

3.3.2 Les territoires urbains

Trois bassins de vie sont concernés en premier lieu par les enjeux de développement urbain : le littoral ouest (nord de la CCOG, bassin de vie de Saint-Laurent), le littoral centre (bassin de vie de Cayenne) et le territoire des Savanes (bassin de vie de Kourou).

LITTORAL EST

POUR SUIVRE LA TRANSITION DU TERRITOIRE VERS UN MODELE DURABLE

- ▶ Dans la continuité du déploiement du BHNS dont la phase 2 devrait être financée sur la prochaine programmation FEDER-FSE, des besoins de développement et de valorisation des alternatives au véhicule individuel thermique et de fluidification du trafic dans l'agglomération de Cayenne ont été soulignés par les acteurs du territoire. Ces besoins ont trait à :
 - L'incitation à la mobilité piétonne à travers la valorisation des mobilités douces dans l'espace urbain (développement de nouvelles solutions de franchissement des grands axes, ...)
 - La densification du maillage du territoire en bornes de recharge afin de faciliter le recours aux véhicules électriques.
 - Le renforcement du réseau secondaire et le conditionnement de toute nouvelle opération d'aménagement à la desserte par un réseau secondaire de qualité.
- ▶ Un besoin de diversification du mix énergétique du territoire a en outre été identifié. Il s'agit de prioriser les sources d'énergie les moins carbonées (photovoltaïque plutôt que biomasse).

ACCOMPAGNER LA MONTEE EN COMPETENCE DE LA POPULATION DU BASSIN DE VIE DE CAYENNE ET VALORISER L'INNOVATION SOCIALE

- ▶ Le besoin d'accompagnement des porteurs de projet est prégnant sur le champ de l'innovation sociale. Si la région peut compter sur la présence d'un écosystème de l'ESS dense, l'innovation non matérielle paraît à ce jour insuffisamment valorisée aux yeux de nombreux acteurs du territoire.
- ▶ Des perspectives de plus grand recours à la validation des acquis de l'expérience, afin de valoriser le parcours des profils les plus éloignés de la formation.
- ▶ La nécessité de développer l'offre de soins à domicile correspond à un besoin du territoire mais offre également des perspectives d'entrée en formation à des publics éloignés de l'emploi.

LITTORAL CENTRE

DENSIFIER ET ASSURER LA VISIBILITE DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL SUR LE TERRITOIRE

- ▶ L'offre d'accompagnement à destination des entreprises est plus réduite sur le territoire des Savanes que sur la presqu'île de Cayenne. Le bassin de vie de Kourou ne bénéficie pas de l'implantation de grandes aménités jouissant d'une forte visibilité du tissu entrepreneurial local.
- ▶ À cet égard, un besoin de développement de nouvelles structures d'accompagnement a été identifié sur le territoire de la CCDS (incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprises, ...)

GARANTIR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DU TERRITOIRE DES SAVANES

- ▶ L'éloignement des porteurs de l'agglomération de Cayenne est susceptible de compliquer la mise en œuvre du programme. Le déploiement de nouveaux outils numériques d'accompagnement des porteurs apparaît à cet égard nécessaire.

ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION AUX SPECIFICITES ET BESOINS DU TERRITOIRE

- ▶ Le développement de nouveaux modes de formation comme la formation en cours d'emploi sont susceptibles de palier la concentration de l'offre à Cayenne.
- ▶ Des failles en matière d'offre de formation à destination des travailleurs sociaux ont également été identifiées. La densification de l'offre sur ce champ est susceptible de répondre aux besoins des acteurs publics ou associatifs du territoire.

LITTORAL OUEST

SOUTENIR L'INNOVATION SOCIALE ET VALORISER UN TISSU DE STRUCTURES DE L'ESS DEJA DENSE

- ▶ Un besoin de soutien à des projets innovants portés par les structures existantes de l'ESS a été identifié sur le territoire de la CCOG. Il peut être comblé à travers :
 - L'accompagnement à la formation des dirigeants des établissements d'économie sociale et solidaire ;
 - Le développement de l'offre de formation en actions innovantes sur les champs de la santé et du secteur médico-social ;

ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION AUX BESOINS DU TERRITOIRE

- ▶ La mise en cohérence de l'offre de formation afin d'éviter les doublons entre plusieurs organismes constitue l'une des attentes des acteurs et bénéficiaires en amont de la prochaine programmation. La nécessité de consolider l'offre de formation à destination des profils Bac+2/3 du territoire qui ne trouvent pas d'emploi a également été soulignée.

DEPLOYER UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL INTEGREE

- ▶ Plusieurs acteurs ont souligné la possibilité de s'inspirer de la démarche LEADER en élargissant les compétences de l'ITI de la CCOG.

Synthèse des enjeux

- Adapter l'offre de formation aux spécificités de chaque territoire et aux besoins prioritaires du tissu entrepreneurial local ;
- Assurer la transition des zones les plus densément peuplées vers un modèle de développement moins carboné en valorisant les mobilités douces ou en diversifiant le mix énergétique guyanais.
- Soutenir un écosystème de l'ESS déjà mûr à l'échelle régionale et valoriser davantage l'innovation sociale ;
- Assurer l'émergence de stratégies de développement urbain intégrées en mobilisant le levier des ITI dans le cadre de la future programmation.

3.3.3 Les territoires ruraux

Deux types de territoires ruraux sont à distinguer : l'Est guyanais qui demeure rattaché au littoral et les communes de l'intérieur.

EST GUYANAIS

CREER DES RESEAUX DE TRANSPORT ENTRE LE BOURG ET LES VILLAGES

- ▶ Le territoire ne dispose pas aujourd'hui de réseaux de transports permettant de desservir le bourg de Saint-Georges et les villages avoisinants, rendant difficile la mobilité des habitants non motorisés. De même, les lignes de transports entre Cayenne et Saint-Georges sont très limitées (taxicos/TIG).

DEVELOPPER L'ACCES AU NUMERIQUE ET COUVRIR LES ZONES BLANCHES

- ▶ Le réseau numérique reste instable avec de nombreuses zones blanches. En complément de ces infrastructures fragiles, les populations de l'Est sont peu habituées aux outils numériques et les métiers de la médiation numérique ne sont pas encore présents sur le territoire.

ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION AUX BESOINS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE ET STABILISER LES STRUCTURES DE FORMATIONS PRESENTES SUR LE TERRITOIRE

- ▶ Concernant l'offre de formation, un enjeu de contrôle renforcé des structures financées a été identifié afin de s'assurer qu'elles déploient une offre de formation utile pour le territoire, garantissant des débouchés aux bénéficiaires et en adéquation avec les besoins du tissu entrepreneurial local.
- ▶ Un manque de structures locales de proximité peut être noté à la fois sur les problématiques de formation et d'inclusion, rendant difficile la pérennisation de l'offre et l'accompagnement de proximité des bénéficiaires finaux compte tenu de la fragilité des publics ciblés à l'Est. Ce manque est d'autant plus prégnant que les structures présentes sur le territoire de la CCEG sont fragiles économiquement et que leur turn over est particulièrement important : ces structures sont souvent totalement dépendantes des subventions européennes, ce qui ne les rend pas stables sur le long terme.

RENFORCER L'OFFRE DE SOIN PRESENTE A L'EST

- ▶ L'offre de soin demeure faible à l'Est, obligeant les habitants à se déplacer jusqu'à Cayenne pour des soins spécialisés. Dans le domaine de la santé, aucun plateau technique n'est présent sur ce territoire.

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES ZONES PROTEGEES ET LES ZONES RURALES

- ▶ Pour faciliter le développement des projets économiques dans les zones rurales, un enjeu de clarification des règles applicables aux ZDUC (Zones de droits d'usages collectifs) a été soulevé notamment au regard de l'accès au foncier pour les agriculteurs.
- ▶ Un sujet d'accompagnement vers l'accès aux aides FEADER pour les petits porteurs tout en les accompagnant dans la consolidation de leur projet a été identifié. En effet, les porteurs ont pu être découragés par des dossiers

jugés difficiles à monter et freiné par l'obligation d'avancer certaines dépenses telles que celles nécessaires à la rédaction de la note technico-économique.

RENFORCER L'ACCES AU MARCHE CAYENNAIS POUR LA PECHE DE L'EST

- ▶ Les pêcheurs de l'Est ont difficilement accès au marché cayennais (coût de transport et prix d'achat non compétitif) et trouve principalement des acheteurs côté brésilien. Cependant, depuis la formalisation d'une partie des échanges avec le Brésil, imposée par le passage d'une partie des marchandises sur le pont de l'Oyapock, le modèle économique de la pêche de Saint-Georges est à stabiliser.

COMMUNES DE L'INTERIEUR

DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES DES ZONES PROTEGEES

- ▶ Une partie importante des communes de l'intérieur est couverte par la ZAR (Zone d'Accès Réglementé). Le bourg de Camopi est à cet égard sorti de la ZAR par demande du conseil municipal en 2013 dans l'objectif d'une meilleure insertion du bourg dans l'activité économique locale et pour faciliter la venue sur site des touristes.

RENFORCER L'ACQUISITION DES SAVOIRS DE BASE

- ▶ La maîtrise du français n'est pas uniforme pour les populations des communes de l'intérieur. Les langues locales et du fleuve sont bien souvent les langues de communication au quotidien. Cette non-maitrise du français rend difficile l'accès aux formations et aux services publiques.

PRENDRE EN COMPTE LES SURCOUTS LIES A L'ELOIGNEMENT

- ▶ Les coûts de réalisation des projets (notamment des projets de construction) sont plus importants dans les communes de l'intérieur compte tenu des frais d'acheminement des matériaux nécessaires.

FORMALISER L'ECONOMIE

- ▶ L'économie informelle représente une part importante des échanges. Un enjeu de formalisation de l'économie a été soulevé pour permettre de faire bénéficier des fonds européens une part de l'activité actuellement non déclarée.
 - Les fruits et légumes consommés à Maripasoula proviennent à environ 80% du Suriname et sont rarement importés légalement ce qui pose le problème de la sécurité alimentaire des produits consommés sur le sol français.

ASSURER LA COUVERTURE DES NOUVEAUX BESOINS ENERGETIQUES

- ▶ A Maripasoula, la population croissante engendre de nouveaux besoins énergétiques. En complément de la centrale thermique actuelle de 2 MW, EDF et Voltalia projettent de nouveaux projets dont une centrale solaire de 2MW et un projet de production au fil de l'eau. Ces projets devraient permettre de sécuriser l'alimentation du nouveau lycée et des nouveaux foyers associés. Des opérations de promotion des chauffe-eau solaires ont également été entreprises par EDF.

CREER UN RESEAU DE TRANSPORT URBAIN A MARIPASOULA

- ▶ Maripasoula n'est pas desservie par les transports en commun, malgré l'emprise territoriale importante du bourg. Seule une entreprise privée de taxis est déclarée. Les taxis ne desservent que trois grandes lignes informelles (Aérodrome-Papaïchton / Aéroport-Bourg / Bourg-Papaïchton). La majorité des déplacements se font à pied et le transport scolaire est majoritairement assuré sur le fleuve.

STABILISER LA COUVERTURE MOBILE, DATA ET INTERNET

- ▶ Le réseau internet demeure instable malgré la présence de deux opérateurs (Orange et Digicel FR). En conséquence, les habitants disposent souvent de forfaits téléphoniques surinamais (Digicel SR).

ASSURER UNE GESTION DES DECHETS AUX NORMES EUROPEENNES

- ▶ Concernant la gestion des déchets, la décharge de Maripasoula n'est pas à ce jour aux normes européennes. Un projet de décharge soutenu par la CCOG qui visait à mettre en place un système de mise en balle et de transport vers le littoral des déchets de Maripasoula n'a pas été mis en application, tout comme le bâtiment de tri associé à ce projet.

Synthèse des enjeux

- Formaliser, développer, pérenniser l'activité agricole avec un enjeu de maîtrise et d'accès au foncier
- Sécuriser le réseau téléphonique et de données à l'Est et pour les communes de l'intérieur et couvrir l'ensemble de la RN2
- Développer des infrastructures de santé à l'Est et dans les communes de l'intérieur
- Ouvrir aux lignes commerciales l'aérodrome de Camopi
- Stabiliser et pérenniser les structures d'accompagnement et de formations présentes à l'Est et dans les communes de l'intérieur
- Créer un réseau de transport à l'Est, notamment pour relier le bourg de Saint-Georges aux villages avoisinants
- Assurer un traitement aux normes des déchets pour les communes de l'intérieur

3.3.4 Les territoires transfrontaliers et la coopération territoriale

La situation géographique de la Guyane, entre deux pays sud-américains, fait ressortir des enjeux spécifiques aux territoires transfrontaliers, à l'Est avec le Brésil et à l'Ouest avec le Suriname.

A L'OUEST

FORMALISER LES FLUX DE POPULATION ET DE MARCHANDISES

- ▶ Les flux de population importants et réguliers caractérisent la frontière entre la France et le Suriname, en particulier entre Saint-Laurent et Albina. Ces flux sont accompagnés de flux de marchandises y compris des produits illicites.
- ▶ Un trafic régulier de 1 500 pirogues traverse le fleuve tous les jours au niveau de Saint-Laurent-du Maroni sans contrôles frontaliers systématisés de la part de la PAF et des Douanes françaises. De même aucun contrôle frontalier n'est opérationnel le long des villages du Maroni (notamment à Maripasoula et à Papaïchton)
- ▶ Un projet d'aménagement concernant le bac entre Saint-Laurent et Albina sur le Maroni est également en cours.

PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DES POPULATIONS DU FLEUVE

- ▶ Les populations locales parlent autant français et néerlandais que les langues du fleuve. Les populations sont souvent habituées à vivre alternativement sur les deux rives

ASSURER UN TRAITEMENT AUX NORMES DES DECHETS SUR LE FLEUVE

- ▶ Le traitement des déchets entre les deux rives du fleuve, notamment à Saint-Laurent et Maripasoula est un enjeu important de coopération, les normes de traitement des déchets étant très différentes entre les deux rives.
- ▶ A Maripasoula, il convient également de prendre en compte l'importation de nombreux produits surinamais et la gestion des déchets engendrés par ces produits qui sont souvent suremballés.

A L'EST

FORMALISER ET DEVELOPPER LES ECHANGES AVEC LE BRESIL

- ▶ Le pont sur l'Oyapock est resté longtemps fermé après sa construction est n'est opérationnel que depuis mars 2017, en partie pour cause d'équipement manquant côté brésilien. Le trafic de compagnies de bus interurbaines est toujours impossible par manque de compatibilité entre les législations européennes et brésiliennes sur les assurances requises pour le transport de voyageurs.

- ▶ Les déplacements en pirogue le long de l'Oyapock s'effectuent toujours sans contrôles systématiques entre Saint-Georges et Oiapoque ainsi qu'entre Camopi et Vila Brasil.

ASSURER UNE GESTION CONJOINTE DES DECHETS SUR L'OYAPOCK

- ▶ Le traitement des déchets entre les deux rives du fleuve, notamment à Saint-Georges est un enjeu important de coopération, les normes de traitement des déchets étant très différentes entre les deux rives.
- ▶ A ce titre, un enjeu particulier lié au traitement des sous-produits de la mer a été identifié sur les deux rives de l'Oyapock et des porteurs brésiliens et français ont déjà été identifiés sur cette problématique.

DEVELOPPER LA COOPERATION ECONOMIQUE SUR DES SUJETS PROPRES A L'ECONOMIE LOCALE

- ▶ Concernant la coopération économique, la barrière linguistique est inexistante car les populations parlent souvent deux langues (français, brésilien, langues du fleuve).
- ▶ Les pêcheurs guyanais exportent une partie importante de leur production au Brésil où le coût de revient est plus élevé.

Synthèse des enjeux

- Mettre en place des dispositifs pour lutter contre la distorsion normative entre la Guyane et les pays voisins
- Assurer une meilleure connexion physique de proximité et la sécuriser le long des fleuves
- Développer des initiatives de gestion des déchets aux normes européennes
- Assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires entrants et favoriser l'exportation des produits de pêche